

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

(78^e SEANCE)

COMpte RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Lundi 9 Novembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — **Loi de finances pour 1982 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3407).

Anciens combattants.

M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Falala, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Delehedde,
Weisenhorn,
Tourné,
Jean Brocard, le rapporteur spécial,
Jagoret,
Charles Haby,
Pierre Lagorce,
Gengenwin,
Renard,
Vacant,
Hamel,
Schreiner.

Suspension et reprise de la séance (p. 3419).

MM. Laurain, ministre des anciens combattants ; Tourné, Jagoret, Charles Haby.

Etat B.

Titre III. — Adoption par scrutin (p. 3423).

Titre IV. — Adoption (p. 3423).

Education nationale.

M. Mortelette, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement primaire et secondaire.

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'enseignement supérieur.

M. Derosier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'éducation nationale.

M. Jacques Brunhes, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement primaire et secondaire.

M. Santrot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour les universités.

M. Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'enseignement technique.

M. Colonna, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour l'éducation physique et sportive.

M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour (p. 3431).**

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONE,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1982 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982 (n^{os} 450, 470).

ANCIENS COMBATTANTS

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des anciens combattants.

La parole est à M. Dumont, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre des anciens combattants, mes chers collègues, 550 milliards de dollars, soit un peu plus de 1 million de dollars par minute, c'est ce que le monde a dépensé en 1980 pour l'armement. La puissance meurtrière ainsi stockée a de quoi tuer toute vie humaine sur la planète.

Député de Verdun, je réside à quelques centaines de mètres de la « zone rouge », dans ces quelques kilomètres carrés qui ont vu durant la Première Guerre mondiale — « la der des der » comme ils l'appelaient — des hommes combattre avec acharnement pour leur pays respectif.

Chargé des relations publiques à la ville de Verdun, je vois plusieurs fois par an ceux qui viennent de la France entière, malgré le poids des ans, en pèlerinage sur ces lieux pour eux sacrés. Avec drapeaux et décorations, ils sont fiers de témoigner car ils symbolisent l'indépendance nationale, la liberté d'un peuple, la lutte pour les droits de l'homme. Ils viennent, ces anciens combattants que vous représentez ici, monsieur le ministre, sur les lieux de la tragédie avec cet espoir au cœur : « Jamais plus la guerre. »

Le prix payé par notre pays pour garder son indépendance, nous le connaissons. La mémoire collective du peuple de France est là pour éviter l'oubli et l'indifférence.

C'est aussi une des significations du 10 mai 1981. Votre ministère ne doit pas être seulement celui qui octroie et gère les pensions, il doit être surtout le symbole de la reconnaissance et de la solidarité d'une nation envers les anciens combattants et victimes de guerre, pour la sauvegarde de leurs droits moraux et matériels, et aussi le ministère de ceux qui portent témoignage, se souviennent et luttent pour la paix.

Enfin votre ministère doit être celui de la réconciliation et de l'entente entre les peuples. Le fait que dans le Gouvernement actuel les anciens combattants aient retrouvé un ministère à part entière, c'est la preuve qu'ils ne sont plus les oubliés de notre société, c'est la preuve aussi d'un changement profond.

Parmi les premières dispositions prises, le rapporteur tient à souligner : le 8 Mai jour férié ; le légitime rattrapage par l'application du rapport constant ; la mise en place d'une commission historique pour la paix ; l'attribution d'un contingent exceptionnel de croix de la Légion d'honneur aux anciens combattants de 1914-1918.

En ce qui concerne le 8 mai 1932, un chapitre nouveau apparaît, doté de 3,3 millions de francs, alors que les crédits pour les commémorations officielles passent de 2,1 millions en 1981 à 6,3 millions pour 1982.

A cet égard, vous devez très rapidement, monsieur le ministre, préparer le 8 mai 1982 pour que cette journée revête un caractère exceptionnel et solennel.

L'ensemble des anciens combattants, les populations, la jeunesse, le monde des travailleurs et les élus doivent être mobilisés pour cette commémoration qui doit rappeler l'écrasement des régimes fasciste, raciste et antisémite. Il faut faire appel à toutes les forces vives de ce pays pour exalter la paix, la liberté et l'amitié entre les peuples.

Ce doit être aussi le rôle de la commission de l'information historique pour la paix rattachée directement à votre cabinet. On relève à cet effet un crédit de 1,5 million pour le fonctionnement, la transformation de huit emplois, dont un secrétaire général, deux secrétaires généraux adjoints, quatre documentalistes et un agent administratif. De plus, 500 000 francs sont prévus pour des vacataires. Nous attendons beaucoup de cette commission pour rassembler les documents, les analyser et les diffuser. Ce devrait être un outil essentiel pour enrichir notre mémoire et éviter la résurgence du fascisme, du nazisme et de l'antisémitisme.

C'est François Mitterrand en 1948, alors ministre des anciens combattants, qui avait fait préciser le règlement du rapport constant entre le taux des pensions et le taux des traitements bruts des fonctionnaires. Sans en faire l'historique, on peut simplement constater que la lutte des associations d'anciens combattants aidées par une majorité de parlementaires a abouti, lors des travaux de la commission tripartite créée en 1977, à faire reconnaître les retards accumulés par les pensions des anciens combattants et victimes de guerre.

Les chiffres retenus faisaient apparaître un décalage de 14,26 p. 100 au 31 décembre 1979. Le Président de la République s'est engagé sur ce chiffre : 14,26 p. 100. Le Gouvernement a décidé, le 10 juin 1981, de proposer un premier rattrapage de 5 p. 100 dans le collectif budgétaire et ce, à compter du 1^{er} juillet. C'est ce que la majorité de cette assemblée a voté, ce qui a pour conséquence de faire passer l'indice de référence de 170 à 179. L'effort financier que représente cette mesure s'est élevé à 425 millions de francs pour 1981.

La loi de finances de 1982 nous propose une inscription de 3 701,3 millions de francs pour l'application du rapport constant avec l'incidence des 5 p. 100 en année pleine, soit 1 010 millions. Les crédits de pension, en progression de 21,37 p. 100, s'élèvent à 20 235 millions de francs, ce qui représente 87,6 p. 100 des dépenses du ministère.

Il faut souligner la diminution croissante du nombre des titulaires de pension — 3,1 p. 100 en 1980-1981 — et l'augmentation des titulaires de retraites du combattant d'environ 4 p. 100 par an.

Monsieur le ministre, on peut constater la satisfaction des associations d'anciens combattants et victimes de guerre en ce qui concerne l'application du rattrapage du rapport constant. Il n'empêche que les commissaires de la commission des finances souhaitent, en tenant compte de l'évolution des finances publiques et de l'économie, que le Gouvernement puisse procéder à une nouvelle étape en 1982. Pour ceux qui attendent depuis si longtemps, ce serait un apaisement. Pensez, monsieur le ministre, aux anciens de 1914-1918. Ce que l'ancien régime a refusé, le Gouvernement de François Mitterrand ne le refusera pas.

L'action sociale représente 10 p. 100 des dépenses. L'institut national des invalides voit sa dotation progresser de 27,3 p. 100 pour atteindre 23,3 millions de francs. La contribution de l'Etat aux dépenses de fonctionnement de l'O.N.A.C. s'élève à 155,7 millions, en augmentation de 24 p. 100 ; la subvention au titre des dépenses sociales progresse plus faiblement à 43,1 millions, soit 5 p. 100 d'augmentation, les ressources propres de l'office lui assurant la poursuite de son action.

Les soins médicaux gratuits se voient affecter 933 millions — plus 11,4 p. 100 ; les appareillages des mutilés, 59,8 millions — plus 33,2 p. 100 ; les prestations de sécurité sociale, 1 milliard — plus 8,2 p. 100. Il s'agit, pour la plupart d'entre elles, de dépenses automatiques. En ce qui concerne l'O.N.A.C., quatre-vingt-quatorze emplois seront créés.

Les vingt centres d'appareillage qui dépendent du ministère des anciens combattants prennent en charge l'ensemble des handicapés, soit 423 000 opérations dont 30 p. 100 pour les mutilés de guerre. Pour 1982, il est prévu 59,8 millions de crédits, soit une augmentation de 33 p. 100, et la création de quatre centres annexes pour 1,7 millions de francs.

Nous vous invitons, monsieur le ministre, à ne pas oublier l'appareillage pour les aveugles, et en particulier le livre parlé. Pour ne pas donner au président de cette association l'impression d'avoir à demander l'aumône chaque année, il vous faudrait prévoir une ligne dans votre budget.

S'agissant des centres d'appareillage, les commissions ne souhaitent pas le transfert des compétences à un autre ministère, craignant avec juste raison — l'expérience l'a prouvé — les perturbations que provoquerait un tel transfert. Il serait pour le moins malencontreux de désorganiser une infrastructure existante dotée d'un personnel spécialisé, compétent et expérimenté alors qu'il suffit d'alléger les procédures et prévoir les réglementations dans le sens d'une simplification administrative.

Tous les commissaires sont persuadés de l'inefficacité d'un transfert qui bouleverserait inutilement les services, retarderait les transformations en cours et celles qui sont envisagées. Nous soutenons que la responsabilité de l'appareillage doit rester à votre ministère.

Je dois souligner, monsieur le ministre, les efforts qu'il vous reste à faire dans différents domaines. Tout d'abord pour les veuves, orphelins et ascendants. Ensuite pour les anciens d'Afrique du Nord dont il devient urgent de régler les problèmes tant en ce qui concerne l'octroi de la carte du combattant que les bénéfices de campagne ; mais il est vrai que, compte tenu des dépenses qu'impliquerait cette dernière mesure, une étude attentive est nécessaire. Enfin, un effort est également nécessaire pour les 800 000 personnes qui touchent une pension d'invalidité ; un geste qui ne soit pas une aumône doit être fait en améliorant les indices, après concertation, dialogue et en réévaluant en particulier le problème de la proportionnalité.

Si un accord est intervenu entre la France et l'Allemagne sur l'indemnisation des incorporés de force originaires d'Alsace et de Moselle, il vous reste aussi à régler les problèmes des patriotes résistants à l'occupation et des patriotes réfractaires et insoumis.

En ce qui concerne les résistants, des problèmes demeurent. Comme l'écrivait M. François Mitterrand, alors candidat à la présidence de la République : « Les conditions de preuves mises à l'attribution des différents titres de résistance ne sont guère compatibles avec les circonstances de la clandestinité et aboutissent dans divers cas à de véritables dénis de justice. » Il s'agira, là aussi, d'ouvrir avec les associations concernées le dialogue.

En tout état de cause, rendre justice aux vrais combattants de l'ombre nous semble une grande tâche pour votre ministère. D'autant que certaines mesures, qui n'auraient pas d'incidence financière, permettraient, et c'est pour beaucoup l'essentiel, une juste reconnaissance pour ces résistants volontaires.

Compte tenu du temps qui m'est imparti, il est un certain nombre de points que je ne puis aborder. Ainsi, j'aurais pu parler des soldes, d'emplois, de l'informatique, de l'opération de Bercy, de la retraite des mutualistes, du problème des attentats et des profanations, des nécropoles sur le sol français et à l'étranger, et principalement dans le Sud-Est asiatique, au Sud-Vietnam. J'aurais pu parler aussi des différentes commémorations à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie, des problèmes des pupilles de la nation, des injustices résultant du plafond de ressources du fonds national de solidarité, de l'utilisation des crédits, des problèmes de l'attribution des subventions, des relations extérieures dans le cadre des actions pour la paix et du rôle efficace, souvent méconnu, que peuvent jouer les associations, enfin des travaux à l'institut national des Invalides.

En conclusion, avec 23 milliards de francs et un taux de progression de 20,12 p. 100, taux inférieur, certes, à la progression de l'ensemble des dépenses publiques — 25 p. 100 — mais nettement supérieur au budget primitif de 1981, qui était en augmentation de 14 p. 100 ; avec des crédits qui se répartissent, pour 96,7 p. 100, en dépenses d'intervention, en progression de 20,25 p. 100, et pour 3,3 p. 100 en dépenses de fonctionnement,

en augmentation de 16,26 p. 100, votre budget est bon, monsieur le ministre. C'est pourquoi la commission des finances, de l'économie générale et du Plan demande à l'Assemblée de l'adopter. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Falala, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean Falala, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a d'abord souligné l'importance que revêt le rétablissement du 8 Mai comme fête nationale fériée et apprécié le début de mise en application des conclusions de la commission tripartite sur le rapport constant à l'occasion du collectif budgétaire de 1981.

En ce qui concerne le 8 Mai, la commission a souhaité qu'un effort très important soit entrepris par le Gouvernement afin que le vote du Parlement ne se réduise pas à prévoir un jour de congé supplémentaire. Certains ont prétendu que la décision du précédent Président de la République, loin de nuire à la commémoration, l'avait en quelque sorte revitalisée, en ranimant par la polémique suscitée une ferveur en voie de défaillance. Il serait regrettable que l'effet inverse se produisît.

Il convient donc, monsieur le ministre, d'associer à cette commémoration l'ensemble de la population, et plus spécialement la jeunesse, qui n'a pas connu cette glorieuse époque. La commission souhaite notamment la participation active et efficace de l'éducation nationale. Elle pense que la pédagogie dispensée doit s'appuyer sur une revalorisation de l'enseignement de l'histoire et des cours d'instruction civique.

Le rôle de ce rapport pour avis n'étant pas de faire double emploi avec le rapport spécial de la commission des finances, je me suis borné, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à mettre en relief les données chiffrées les plus significatives. Notre collègue M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial de la commission des finances, nous ayant présenté de façon fort détaillée les chiffres du projet de budget de ce ministère, je n'y reviendrai pas et j'insisterai plus spécialement sur des observations adoptées à l'unanimité par la commission, dans un souci d'efficacité et d'amélioration du budget. Peut-être pourrez-vous en tenir compte dès cette année, monsieur le ministre, ou, en tout cas, pour le budget prochain ou pour la présentation de lois qui, ayant trait au budget, ne sont pas obligatoirement liées à celui-ci.

Premièrement, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales souhaiterait que, comme il l'a déjà fait pour la commémoration du 8 Mai, le Gouvernement accepte l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale de propositions de loi relatives aux problèmes des anciens combattants, notamment en ce qui concerne l'attribution de la carte du combattant d'Afrique du Nord, en instance au Sénat. D'ailleurs, monsieur le ministre, lors de votre audition par notre commission, vous avez déclaré qu'un projet de loi relatif aux conditions d'attribution de la carte du combattant aux anciens d'A.F.N. serait soumis au Parlement dès la prochaine session, et nous nous en félicitons.

Deuxièmement, la commission demande que les études entreprises depuis longtemps sur le statut des évadés aboutissent au dépôt d'un projet de loi. Sur ce sujet, monsieur le ministre, votre réponse était un peu plus vague. Vous nous avez indiqué que l'éventualité de l'adoption d'un statut de l'évadé avait déjà été envisagée, mais que les études réalisées à cet effet avaient posé des problèmes de tous ordres, notamment budgétaires. Vous avez ajouté que c'étaient des problèmes de même nature qui ne permettraient pas, dans les conditions actuelles, d'envisager la définition d'un statut particulier. Nous osons espérer, cependant, que les études que vos services mèneront aboutiront dans les meilleurs délais à la définition d'un statut de l'évadé.

Troisièmement, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales demande, en raison de l'extinction naturelle, chaque année, d'un grand nombre de pensionnés, que le ministère des anciens combattants parvienne, notamment par l'amélioration de son équipement informatique, à une connaissance plus précise du nombre des parties prenantes et en fournisse la liste au Parlement. Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que vous étiez d'accord.

Quatrièmement, et cette remarque est extrêmement importante, notre commission demande que la répression contre les profanateurs des monuments commémoratifs des deux guerres et de la Résistance soit assurée avec la plus grande vigueur. En effet, en 1981 comme en 1980, les profanations n'ont pas été suffisamment prises en considération par les tribunaux. Sur dix profanations commises depuis le début de l'année, une seule plainte est en instance. Sur tous les bancs de cette assemblée siègent des

députés qui ont appartenu à la Résistance, qui ont fait leur devoir, et qui représentent ceux qui ont combattu dans l'ombre ou donné leur vie pour la patrie; aucun de nous, à quelque groupe qu'il appartienne, ne peut admettre que des groupuscules nazis, ou se réclamant d'idéologies inacceptables, continuent à dégrader en pleine impunité des monuments qui revêtent une signification particulière. (Applaudissements sur tous les bancs.)

Cinquièmement, la commission demande que les anciens d'Afrique du Nord, titulaires de la carte du combattant, bénéficient de la campagne double. Vous nous avez assuré, monsieur le ministre, que vous vous penchiez avec beaucoup d'intérêt sur ce problème.

Sixièmement, la commission demande que les travaux d'actualisation du code des pensions soient menés à terme.

Septièmement, comme la commission des finances, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales regrette que ce projet de budget ne comporte aucune mesure en faveur des veuves, orphelins et ascendants. Elle demande qu'un effort financier soit fait en faveur de ces catégories, au plus tard lors du dépôt de la prochaine loi de finances.

J'ose même espérer, monsieur le ministre, que vous pourrez, dès ce projet de budget, en réponse à nos légitimes préoccupations, nous donner satisfaction sur quelques points, notamment en ce qui concerne la situation des veuves. Cela se fait chaque année, depuis longtemps, et notamment depuis que je suis rapporteur de ce budget.

Je souhaite donc que vous teniez compte des observations présentées par mon collègue M. Dumont et par moi-même, car elles ont été faites à l'unanimité des membres des deux commissions.

M. Louis Odru. Cela nous changera du passé!

M. Jean Falala, rapporteur pour avis. Pas du tout, mon cher collègue, car il y a déjà eu des relèvements dans le passé.

Huitièmement, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales demande le relèvement du plafond majorable de la rente mutualiste. Nous savons bien, monsieur le ministre, que cela ne dépend pas directement de votre ministère, mais nous aimerions que vous nous donniez l'assurance que vous êtes déjà intervenu ou que vous allez intervenir afin que ce plafond puisse être porté de 3 250 à 4 000 francs, ou tout au moins à un chiffre intermédiaire, comme le demandent les associations.

Enfin, en vue de répondre au vœu unanime des associations d'anciens combattants, la commission souhaite que vous puissiez nous communiquer dès que possible l'échéancier du rattrapage prévu pour mettre en œuvre les conclusions de la commission tripartite sur l'application du rapport constant.

J'ai souligné, au début de mon exposé, combien la commission des affaires culturelles, familiales et sociales avait apprécié l'effort consenti afin de répondre aux préoccupations unanimes, monsieur Odru, aussi bien des parlementaires qui siégeaient à la commission tripartite....

M. Louis Odru. Ça aussi nous change du passé!

M. Jean Falala, rapporteur pour avis. ... que de la commission tripartite elle-même. Notre commission a également apprécié l'inscription des premiers crédits nécessaires à la mise en œuvre du rattrapage global de 14,26 p. 100 décidé par le Gouvernement.

Nous savons bien, monsieur le ministre, que ce rattrapage ne peut se faire en une année. D'ailleurs, l'union française des anciens combattants ne demande même pas qu'il intervienne en un ou deux ans mais elle propose un plan quadriennal ou, au plus, quinquennal. Nous espérons que vous nous communiquerez un échéancier à ce sujet.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a donné, à la majorité, un avis favorable à ce projet de budget des anciens combattants. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Claude Evin, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Très bien!

M. le président. Dans la discussion des crédits, la parole est à M. Delehedde.

M. Emmanuel Hamel. M. le ministre des anciens combattants ne désire pas intervenir?

M. le président. Mon cher collègue, soyez assez bon pour laisser M. le ministre décider lui-même du moment où il interviendra.

Vous avez la parole, monsieur Delehedde.

M. André Delehedde. Monsieur le président, monsieur le ministre des anciens combattants, Paul Valéry écrivait un jour : « Peut-être la France est-elle le seul pays où le ridicule ait joué un rôle historique. »

Heureusement, dans le domaine qui nous préoccupe aujourd'hui, cette assertion perd de son poids, car trois modifications significatives sont intervenues et deux situations aberrantes ont été corrigées depuis le changement politique du 10 mai et les élections législatives qui l'ont suivi.

D'abord, nos anciens combattants ont retrouvé un ministre, que je salue du fond du cœur. C'est là un premier signe de l'intérêt que l'on porte aux victimes de guerre et à ceux qui se sont battus sans réserve pour la liberté.

Ensuite, le 8 Mai est redevenu jour férié. Contre la volonté populaire, contre la volonté parlementaire, des artifices de procédure avaient retardé cette juste reconnaissance.

Enfin, les résultats de la commission tripartite et le compromis de revalorisation des pensions des anciens combattants qui en est sorti ont connu une première concrétisation avec le rattrapage de 5 p. 100 décidé dès le collectif budgétaire de juillet dernier et reconduit en année pleine dans le projet de budget qui nous est aujourd'hui présenté.

Est-ce à dire que tout est rose et que tous les problèmes sont résolus ? Certainement pas. J'aurai d'ailleurs l'occasion de revenir tout à l'heure sur les zones d'ombre qui subsistent. Il n'en reste pas moins que les anciens combattants n'ont plus le sentiment de participer à un dialogue de sourds et que la progression de ce projet de budget traduit une volonté de dialogue et le souci d'apporter une solution aux problèmes des anciens combattants.

Traditionnellement, la discussion de ce budget donne lieu à des retrouvailles, même s'il s'agit de le repousser. Elle permet en effet une unité de voix qui s'éleve sur tous les bancs, pour la défense du monde combattant. Reconnaissons cependant, encore une fois ensemble, que, dans bon nombre de domaines, bien des satisfactions obtenues ne l'auraient pas été sans changement politique.

Mais n'insistons pas ! Les anciens combattants suivent d'assez près les choses pour savoir comment elles se passent.

Notons d'abord une progression de ce budget de 20,12 p. 100. L'extension en année pleine de la revalorisation de 5 p. 100 au titre de la réduction de l'écart constaté pour l'application du rapport constant conduit à l'inscription d'un crédit supérieur à un milliard de francs.

Monsieur le ministre, les anciens combattants et les députés sont conscients de l'effort que cette mesure représente. Ils vous rappellent cependant, s'il en était besoin, que le chiffre de 14,26 p. 100 n'était qu'un compromis et qu'il importe de l'atteindre dans des délais raisonnables, compatibles à la fois avec l'effort financier que ce rattrapage entraîne au niveau du budget de l'Etat et avec la légitime attente des anciens combattants.

Devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, vous avez — M. le rapporteur pour avis l'a rappelé tout à l'heure — précisé l'objectif que vous vous étiez fixé en déclarant : « Dans les quatre ans, le rattrapage sera achevé ». Ce n'est pas par défiance, vous le savez bien, monsieur le ministre, que je souhaite vous entendre répéter cette déclaration devant notre assemblée. Ce faisant, vous lui donnerez toute sa solennité.

Quant aux souhaits à formuler pour ce budget, les budgets ultérieurs ou un éventuel collectif, j'insisterai, monsieur le ministre, après le rapporteur, sur la nécessité de prendre des mesures nouvelles en faveur des veuves, des orphelins et des ascendants. C'est en effet un vœu de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, dont vous savez qu'il traduit une demande et un besoin réels.

J'insisterai également, avant mon collègue Pierre Jagoret, qui reviendra sur ce sujet, sur les conditions de reconnaissance des services au titre de la Résistance. Le décret n° 75-725 du 6 août 1975 a supprimé les conclusions empêchant les résistants de faire valoir leurs services. Le respect du principe de non-forclusion s'inspire donc d'une stricte application des textes.

L'attestation de durée des services créée par ce décret, si elle est prise en compte au moment de la retraite par le régime général, ne l'est toujours pas par l'autorité militaire et les administrations publiques. Il faut mettre fin à cette situation que l'on peut qualifier de discriminatoire.

Nous sommes, monsieur le ministre, à l'heure de la décentralisation. Dans ces conditions, il apparaît souhaitable que l'attribution de la carte du combattant et de la carte de combattant volontaire de la Résistance soit effectuée au niveau départemental, ainsi que cela avait été décidé en 1959. Sans tomber

dans le laxisme, il faudrait encore que, compte tenu de la nature et des conditions de l'activité dans la Résistance, tous les moyens de preuve soient admis.

Après avoir rappelé qu'il est nécessaire d'étudier toutes les mesures susceptibles de répondre aux légitimes demandes des combattants de la Résistance, j'évoquai les problèmes des anciens d'Afrique du Nord, qui seront évoqués de manière plus précise par mon ami Edmond Vacant. Nous ne devons pas éluder les problèmes, qu'ils soient budgétaires ou non.

Une polémique s'est instaurée récemment à propos de la célébration du 19 mars 1962. Là encore, il nous faut retrouver la sérénité. Notre unité pourrait à l'évidence se faire sur l'acceptation des différences d'appréciation qui existent entre les uns et les autres.

Personnellement, je ne veux ni ne peux renier ce que j'ai fait. J'ai signé des engagements. J'ai inauguré vingt-trois rues ou places du 19-Mars-1962, notamment à Arras, ville dont je suis adjoint au maire. J'ai rappelé le sens que je donnais à cette date : un hommage aux dizaines de milliers de morts et aux centaines de milliers de blessés de cette guerre, un hommage rendu le jour d'un cessez-le-feu et non le jour d'un accord diplomatique, et donc politique.

Certes, il y eut encore des morts après le 19 mars, après le cessez-le-feu. C'est malheureusement le fait de toutes les guerres. J'ai dit cela, je ne peux pas dire aujourd'hui le contraire. Je n'avais pas le sentiment, ce faisant, d'offusquer quiconque. Par cet hommage, par cet acte de souvenir, je ne voulais froisser personne, comme tous ceux qui, ici ou ailleurs — et j'en ai une liste significative dont je n'extrais d'autre nom que le mien — ont eu la même attitude.

Il m'apparaît regrettable qu'une minorité politiquement très marquée ait exploité l'amertume compréhensible et le sentiment de frustration légitime de certains de nos compatriotes exilés de leur lieu de vie en dénaturant le sens de la commémoration à laquelle nous étions nombreux à participer.

M. Louis Odru. Très bien !

M. Pierrot Weisenhorn. Ce n'était pas une minorité !

M. André Delehedde. Mon propos n'est pas dicté par un esprit partisan. Je suis député et conseiller général de Vimy. Dans le canton que je représente à l'assemblée départementale du Pas-de-Calais, les croix des morts de la guerre de 14-18 sont cinq fois plus nombreuses que les habitants. La limite du canton passe à Notre-Dame-de-Lorette. Un jour d'octobre, jugé sans doute opportun dans le calendrier du Président de la République d'alors, un hélicoptère est descendu du ciel, au moment de l'installation dans la nécropole du camarade inconnu que nous entourions depuis la veille à Arras.

Je rends et je continuerai à rendre hommage à ce camarade inconnu.

Mais que l'on me permette à ce sujet deux réflexions un peu ironiques.

D'abord, il ne s'est rien passé pendant la guerre d'Algérie le 16 octobre 1977.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. André Delehedde. Ensuite, profit secondaire pour les habitants de mon secteur : certains chemins oubliés mais « repérés » pour la sécurité du Président de la République vont être rendus aux promeneurs du dimanche.

Cela dit, je respecte la volonté de ceux qui veulent commémorer la venue du soldat inconnu d'Algérie à Lorette, à côté de ses frères d'armes des autres guerres, et j'irai le 16 octobre avec eux. Car, après la tournure prise par les événements, je ne vois pas d'autre solution possible que le respect du libre choix par des associations responsables.

On ne peut considérer, en effet, la « table ronde » du 29 septembre comme une instance comparable à la commission tripartite sur le rapport constant : cette « table ronde » n'était que ce qu'elle était, c'est-à-dire une instance consultative à un moment donné. Dans cette affaire comme dans les autres, c'est dans le respect mutuel que nous retrouverons l'unité du monde combattant.

Pardonnez-moi de parler encore un peu des légitimes revendications des anciens d'Afrique du Nord, mais brièvement, rassurez-vous, car j'ai épuisé mon temps de parole. Que ce soit par un projet de loi, par des propositions de loi ou, plus logiquement encore, par l'examen de propositions de loi votées par le Sénat, il faut que les conditions d'attribution de la carte du combattant à ce titre soient reconsidérées. Ce problème doit être

réglé en fonction des grandes orientations retenues par toutes les associations : il suffirait, et c'est déjà beaucoup, que le postulant se soit trouvé dans une unité qui ait connu neuf actions de feu durant sa présence.

Cette modification de la loi du 9 décembre 1974 donnerait satisfaction à bien des anciens d'Algérie.

Je n'insisterai guère non plus sur le problème de la « campagne double », préoccupation dont mes prédécesseurs ont déjà parlé — moi-même, je l'ai soulevée devant la commission des affaires culturelles. Pour la retraite mutualiste, compte tenu de la durée de l'examen des listes d'unités combattantes, les délais devraient pouvoir être revus. La forclusion a été fixée au 31 décembre 1981 ; il faudrait, si possible, la repousser. En outre, le plafond de la retraite mutualiste devrait être revalorisé ainsi que l'a demandé tout à l'heure M. Falala. Bien entendu, je n'ignore pas que, comme pour l'échéancier dont nous entretenait le rapporteur, la décision ne dépend pas uniquement de vous, monsieur le ministre.

Pour terminer, je demande que l'office national des anciens combattants et les offices départementaux aient tout le personnel dont ils ont besoin car, pour régler le problème de l'attribution de la carte de combattant et suivre attentivement tous les problèmes des anciens combattants et victimes de guerre, il faut un personnel en nombre suffisant et de qualité.

J'aurais aimé insister sur l'exemplarité que devrait revêtir en 1982 la commémoration du 8 Mai ; nous avons déjà eu l'occasion de montrer à quel point nous pouvons réussir quelque chose d'exemplaire. Mais nous pourrions aussi passer à côté des choses si nous n'utilisons pas non seulement l'opportunité que le Gouvernement nous a offerte à la suite d'une proposition parlementaire mais aussi les crédits inscrits dans votre projet de budget à ce titre. Il faut que tous ces crédits soient consommés !

M. le président. Monsieur Delehedde, vous avez largement consommé votre crédit de temps ! (Sourires.)

M. André Delehedde. Monsieur le président, il ne me reste plus qu'à conclure par une phrase : ce projet de budget des anciens combattants est bon, et le groupe socialiste le votera ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Weisenhorn.

M. Pierre Weisenhorn. Monsieur le ministre, le projet de budget du ministère des anciens combattants est en progression de 20,12 p. 100 par rapport au budget de 1981. Espérons que l'inflation et l'érosion monétaire ne neutraliseront pas les effets bénéfiques de cette augmentation !

Une dotation complémentaire de 2 milliards 554 millions de francs a été prévue pour l'application du rapport constant : mais l'effort manifesté dans le « collectif », voté au mois de juillet dernier ne semble pas avoir de suites. A défaut d'un échéancier, il faudrait du moins prévoir un terme à la mise en œuvre des conclusions de la commission tripartite.

Votre ministère pense pouvoir combler le retard dans les quatre ans à venir, ce qui peut paraître long à ceux qui avaient cru aux promesses du nouveau gouvernement.

Le statut des évadés n'est pas mentionné dans le projet de budget et j'aimerais connaître votre position à ce sujet.

Pour les anciens d'Afrique du Nord, vous avez prévu de déposer dès la prochaine session un projet de loi relatif aux conditions d'attribution de la carte de combattant. A cet égard, il existe des propositions de loi précises, relatives aussi bien au statut des évadés qu'à celui des anciens d'Afrique du Nord. Souhaitez-vous les prendre en considération ? Et qu'en est-il du bénéfice de la « campagne double » pour les anciens d'Afrique du Nord ?

Dans votre projet de budget sont inscrits 2 millions 340 000 francs pour la création d'une commission de l'information historique pour la paix. Ces crédits d'un montant modeste permettront la création de huit postes. Pourriez-vous m'indiquer quels seront ces postes ? Que sera-t-il demandé aux titulaires ? Comment seront-ils recrutés ? Il s'agit là d'une grande ambition avec de petits moyens !

Lorsque vous affirmez votre espoir, dans votre note de synthèse, de voir disparaître le racisme et le fascisme, je ne peux que vous approuver, mais j'espère que vous n'oublierez aucun fascisme, qu'il soit noir ou rouge — je pense notamment aux fascismes dont souffrent actuellement certains pays d'Europe qui nous sont très chers.

M. Emmanuel Hamel. Très juste !

M. Pierre Weisenhorn. Pourriez-vous nous donner votre sentiment sur l'impunité des auteurs d'attentats commis contre la mémoire des anciens combattants ?

Certes, les profanateurs de monuments ont été exclus du bénéfice de la loi d'amnistie, mais ce n'est pas suffisant : en accord avec le ministère de l'intérieur et le ministère de la justice, ils devraient être poursuivis énergiquement et condamnés en conséquence.

Pour la commémoration de la fin du conflit algérien, vous avez proposé une date qui a soulevé de violentes campagnes de protestation. Une « table ronde » a réuni les rapatriés et les anciens combattants. Elle aurait retenu la date du 16 octobre. Pourriez-vous m'indiquer quelle suite sera donnée à cette proposition ?

S'agissant de la réorganisation des services de votre ministère, je vous serais reconnaissant de m'indiquer pourquoi les crédits d'étude concernant la reconstruction de Berey, prévue pour 1981, ont été reportés à 1982, alors que cette réorganisation est urgente.

Pourquoi l'extension des services informatiques n'a-t-elle pas été poussée plus activement, afin de mettre un terme aux incertitudes qui existent dans le fonctionnement du ministère, notamment en ce qui concerne les ressortissants de celui-ci ?

Un contingent de 1000 légions d'honneur destinées aux anciens combattants de 1914-1918 est prévu pour le 11 novembre. Pourriez-vous nous préciser qui en bénéficiera ? Combien d'anciens combattants, qui ont tous plus de quatre-vingt ans, sont susceptibles de l'obtenir à bref délai ?

En outre, pourriez-vous me donner votre sentiment sur la situation des anciens militaires et marins de carrière, qui, à la fin de leur contrat, exercent un emploi ?

Est-il utile de souligner qu'ils sont souvent accusés trop facilement de contribuer au développement du chômage ? Ils deviennent en quelque sorte des « boues émissaires », au mépris des conditions dans lesquelles ils se sont liés au service de la nation ? Astreints à une grande mobilité durant leur service, chargés de famille, ils aspirent à être propriétaires d'une habitation définitive, et leur pension ne leur suffit évidemment pas pour faire face à leurs dépenses.

Des syndicats ont fixé un plafond de ressources à ne pas dépasser pour obtenir un nouvel emploi dans la fonction civile. Pourriez-vous me préciser si votre ministère a pris une position morale sur le principe du droit au travail des anciens militaires ?

M'exprimant enfin au nom de mes collègues alsaciens du groupe du rassemblement pour la République, notamment de M. François Grussenmeyer, ancien déporté de la Résistance, qui m'a cédé son temps de parole, j'en arrive à l'indemnisation des incorporés de force et au drame de l'annexion de fait des trois départements du Rhin et de la Moselle. Je sais, monsieur le ministre, que vous y êtes spécialement sensible en votre qualité de Mosellan.

Un film diffusé récemment sur le petit écran, *Le Chagrin et la Pitié*, a dépeint sans complaisance la situation de la France occupée. L'Alsace et la Lorraine, annexées par l'Allemagne nazie, et coupées complètement de la mère-patrie, n'ont connu en ce temps-là que le chagrin. Elles n'ont connu de pitié, ni de la part des nazis, ni de la part du gouvernement de Vichy, qui fermait les yeux devant les exactions et les atrocités qui se déroulaient dans les deux provinces.

La tâche de l'Allemagne a été indéniablement facilitée par le lâche silence du gouvernement de Vichy. Seules alors les voix du général de Gaulle, de Maurice Schumann et de Jacques d'Alsace clamaient leur indignation, sur les ondes de Radio-Londres, contre cette annexion de fait.

Les nazis ont agi par paliers.

L'abord, il y a eu les très nombreux expulsés pour « francophilie », de juillet à novembre 1940, ainsi que des anciens militaires ayant refusé de retourner en Alsace-Lorraine après l'armistice.

Puis, il y a eu les patriotes réfractaires à l'annexion de fait, notamment ceux relevant des classes mobilisables et fuyant l'Alsace avant l'institution du régime abominable de l'incorporation de force du 25 août 1942.

Il y a eu les réfractaires — évadés — insoumis, c'est-à-dire les jeunes gens des classes mobilisables, également décidés à se soustraire, quelles qu'en soient les conséquences, à l'incorporation de force.

Il y a eu les patriotes résistants à l'occupation, ou P. R. O. en l'occurrence les parents ou épouses des évadés, pris comme otages par l'Allemagne en représailles de leur évasion.

Il y a eu, enfin, les 130 000 jeunes gens enrôlés de force dans la Wehrmacht, qui furent jetés sur les fronts russes : 40 000 furent tués ou portés disparus et 30 000 environ revinrent, invalides ou blessés. Le pourcentage de pertes, pour les incorporés, dans plusieurs communes, a atteint 60 à 70 p. 100 de certaines classes d'âge.

Un incorporé de force sur deux, environ, a déserté vers les lignes russes, malgré le danger immense de cette désertion en uniforme allemand. Je fais partie de ces derniers, ainsi que plusieurs députés siégeant ici. Pourtant vous ne verrez probablement jamais un ancien incorporé de force ayant accompli cet acte, vous demander une distinction !

Les habitants des trois départements d'Alsace-Lorraine ont donc vécu le drame de l'incorporation de force dans une armée ennemie, de l'exil : pour d'autres, ce fut la détention comme otages ou le départ de la terre natale. Ces représailles ont touché plus de 350 000 personnes.

Je pense que la commission de l'information historique pour la paix s'honorerait en faisant connaître dans l'une de ses premières publications de documentation historique la conduite héroïque de ces populations abandonnées — une première fois par la France, après le traité de paix de 1870, et une seconde fois entre 1940 et 1944 — et attachées de toutes leurs fibres à la mère-patrie. Sait-on, par exemple, que la faculté de Strasbourg a été repliée précisément sur Clermont-Ferrand et qu'une rafle nazie a jeté les professeurs et les étudiants alsaciens de Clermont dans des camps de concentration ?

Si je vous ai rappelé l'historique de ces martyrs, c'est afin de vous faire part, monsieur le ministre, de mon appréhension devant le sort réservé aux rescapés de cette tragédie.

Il est prévu une indemnisation pour les incorporés de force et une fondation franco-allemande de droit local serait installée à Strasbourg, le 16 novembre 1931. Comment sera-t-elle composée ? Qui la dirigera ? Sur quelles bases travaillera-t-elle ? De qui dépendra-t-elle ?

Je déplore, de toute manière, le processus retenu car il y aura désormais, d'une part, les incorporés de force partis pour éviter à leurs familles d'être déportées — ils toucheront donc de l'argent allemand — d'autre part, ceux qui ont refusé d'endosser l'uniforme allemand et dont les familles ont subi des représailles. Que fera-t-on pour ces derniers ? N'y a-t-il pas lieu de proposer à l'Allemagne un versement supplémentaire pour cette catégorie d'Alsaciens-Lorrains ?

Je vous signale deux anomalies dans la législation concernant les Alsaciens mosellans. En effet, dans le cadre de la loi du 21 novembre 1973 peuvent, entre autres, obtenir la retraite de la sécurité sociale à soixante ans, les Alsaciens mosellans incorporés de force dans l'armée allemande, qui se sont évadés — tenez-vous bien ! — « après » une présence minimum de six mois.

Le bénéfice de ces dispositions n'a pas été étendu à ceux qui se sont évadés avant six mois de service ou qui, sans donner suite à l'ordre d'appel, ont quitté leur province pour rejoindre un département de vieille France ou la Suisse.

J'ai déposé une proposition de loi pour faire bénéficier mes compatriotes qui ont eu le courage, ou la chance, de pouvoir s'évader avant le délai de six mois, de la Wehrmacht, ou de l'Alsace-Lorraine occupée, de la même possibilité d'obtenir la retraite à soixante ans que ceux qui se sont évadés après six mois.

Lcs P. R. A. F., P. R. O. et évadés réfractaires insoumis, demandent d'abord cette même retraite à soixante ans sans minoration, ensuite, la réparation d'un préjudice moral et matériel subi par eux du fait du nazisme, enfin l'attribution du titre de combattant volontaire de la Résistance à toutes les personnes relevant de ces catégories, lorsqu'elles sont titulaires de la carte catégorielle accompagnée de la carte de combattant, donc pour acte de résistance isolé.

Pour moi, la réparation la plus importante de la République fédérale d'Allemagne ne peut s'estimer en deutschemarks. Elle consistera à obtenir que les parlementaires, démocratiquement élus, de la République fédérale d'Allemagne reconnaissent le véritable crime de la nation allemande. Il a consisté, entre 1940 et 1944, à annexer contre leur gré les deux provinces françaises.

Je vous remercie d'avance, monsieur le ministre, de bien vouloir répondre aux questions que je vous ai posées. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Tourné.

M. André Tourné. Monsieur le ministre, mes chers collègues, ce matin, à neuf heures trente, à mille kilomètres d'ici, dans mon village natal de Villelongue-de-la-Salanque, on a mis en

terre, sinon la dernière veuve de guerre de 1914-1918 du moins l'une des dernières des Pyrénées-Orientales. C'était ma mère adorée, Anna Tourné, née Mariette, âgée de quatre-vingt-seize ans.

Je veux, de cette tribune, lui rendre un hommage mille fois mérité, à elle qui m'a toujours dit : « Fais ton chemin, mais suis-le sans jamais faire volontairement du mal à quelqu'un. » A partir de son cas familial et social, je veux rendre hommage à toutes les veuves de guerre de 1914-1918, de 1939-1945, d'Indochine et d'Algérie qui, comme elle, après avoir perdu leur mari, le chef de famille, ont labouré, sulfaté et fauché quand elles ne sont pas allées travailler comme d'autres à l'usine ou au triage du charbon, afin de nourrir leurs enfants.

Car, à l'injustice de la guerre s'est ajoutée celle de la législation des hommes, et c'est peut-être à l'encontre des veuves de guerre qu'elle s'est révélée la plus injuste : les hommes se sont comportés avec une misogynie inqualifiable. Si ces veuves se sont remariées, ou si elles ont été accusées de concubinage, elles ont perdu leur droit à pension ; si elles ont travaillé trente ans, pour se constituer une retraite sociale, elles sont victimes d'un plafond de ressources : dans certains cas, elles ne peuvent même pas être titulaires du fonds national de solidarité ! Depuis le 31 mars 1919, alors qu'elles auraient dû toutes, je dis bien toutes, bénéficier d'une pension égale à 50 p. 100 de celle qui est servie à un invalide de guerre à 100 p. 100, bon nombre d'entre elles sont encore loin du compte.

Le même phénomène, et croyez bien qu'il ne s'agit pas pour moi d'aligner ici des arguments, joue à l'encontre des ascendants de guerre qui ont perdu un fils et, parfois, plus grave, deux fils. Oui, le législateur français s'est comporté envers les veuves de guerre comme les Athéniens, qui furent des misogynies féroces — qu'il me suffise de vous renvoyer à Euripide et à Melanion. On comprend Albert Camus, qui disait : « J'ai toujours trouvé la misogynie vulgaire et sotté. »

Il faut en finir avec cette attitude peu digne d'un Parlement comme le nôtre : il faut que le droit à la réparation soit accordé à toutes et à tous dans les mêmes conditions.

Oui ! mes chers collègues, il ne faut pas continuer de jeter en pâture un ou deux points aux veuves de guerre. Il faut, et je crois que c'est là un des aspects du changement qui doit se produire revenir à la loi initiale. Cela peut et doit être fait.

Je n'argumente pas davantage, monsieur le ministre. Vous connaissez les problèmes que j'ai évoqués lorsque vous êtes venu devant la commission. En sont témoins mes collègues Dumont et Falala, rapporteurs. Aussi, je vous demande de nous dire ce que vous pensez des neuf observations de la commission des affaires culturelles, à l'élaboration desquelles, je le dis en passant, j'ai participé à ma façon. Il ne serait pas juste d'attendre quatre ans pour régler ce que nous avons décidé au sein de la commission tripartite, c'est-à-dire arrêter le rattrapage du rapport constant à 14,26 p. 100. Si on attendait tant de temps, combien resterait-il d'anciens combattants de 14-18 qui avaient vingt ans en 1914, et qui auraient donc alors quatre-vingt-douze ans ? Quand on est président d'une grande association, on se rend compte que rares sont les hommes qui, à l'heure actuelle, dépassent les quatre-vingt-huit ans.

C'est pourquoi il faut faire un geste dès cette année.

Les conclusions, nous en avons parlé à plusieurs reprises. Chaque fois qu'un dossier sérieux est présenté, il faut le régler. Dans ce domaine, votre ministère a fait des efforts, mais il faut à présent aller jusqu'au bout.

Deux résultats ont été obtenus. En ce qui concerne le rapport constant, une première étape a été franchie et s'il est quelqu'un qui peut s'en féliciter, c'est bien moi qui, du haut de cette tribune, le 27 février 1948, plaidait pour cette disposition qui est devenue l'article L. 8 bis du code des pensions.

En ce qui concerne le 8-Mai, comme nous l'avons dit, il faut déjà le préparer dans les écoles, dans les usines, partout où les Françaises et les Français se doivent de ne pas oublier.

Un mot des victimes de la déportation du travail ; elles sont aussi des victimes de la guerre, et il faut régler ce problème douloureux. Je crois que cela peut être fait et ce serait votre honneur de le faire.

J'ai la fierté de faire partie des plus jeunes volontaires qui partirent en Espagne républicaine se battre contre les hitlériens et les mussoliniens. Je ne rappellerai pas — car cela prendrait trop de temps — ce qu'a dit en son temps le président Guy Mollet et ce que m'a répondu à l'époque Tanguy-Prigent, ministre des anciens combattants et victimes de guerre.

Le président de la République espagnole de l'époque, Azaña y Diaz, nous déclarait alors : « En vous battant sur les hauts sommets de Madrid, ce n'est pas la capitale espagnole seulement que vous défendez, c'est aussi Paris. »

Il reste quelques centaines de survivants des brigades internationales. D'ailleurs la plupart sont d'anciens combattants ; trois, Compagnons de la libération ; les autres sont, comme moi, blessés dans d'autres guerres. Il faut régler ce problème. La République fédérale d'Allemagne l'a fait, elle leur a accordé les mêmes avantages qu'aux autres combattants, l'Italie l'a fait, et tous les autres pays : la Belgique, la Hollande ; l'Espagne elle-même, après la fin de Franco, a fait bénéficier les anciens soldats de l'armée républicaine de la législation des pensions.

Faites-le, car en définitive personne n'a le droit d'aller contre la vérité historique. Nous qui partîmes en Espagne républicaine nous battre contre la légion Condor et contre les hordes de Mussolini, nous fûmes vraiment les premiers combattants de la guerre 1939-1945. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Jean Brocard.

M. Jean Brocard. Budget de 1981 : dix-neuf milliards ; services votés : vingt milliards. Budget pour 1982 : vingt-trois milliards — j'ai arrondi les chiffres, bien sûr. En fait, rien de nouveau, hélas ! comme toutes les années précédentes, car tout se passe en dehors du budget. C'est une des raisons pour lesquelles, depuis de très nombreuses années, je n'ai jamais voté le budget des anciens combattants.

Rien de nouveau : deux milliards pour l'application du rapport constant, ce qui est tout à fait normal, somme un peu augmentée, mais ce n'est que la simple prise en compte de la hausse du coût de la vie et de la valeur du point ; un milliard dix millions pour l'application en année pleine des 5 p. 100 de rattrapage. Voilà pour vos trois milliards supplémentaires.

Quelques innovations, cependant, que je vais critiquer tout à l'heure. Mais je m'en tiens pour l'instant au pourcentage du rattrapage : 14,26 p. 100. Je suis très inquiet ; en effet, et je fais appel à mes collègues parlementaires de la commission tripartite qui sont présents — il y en a même un derrière vous, monsieur le ministre, au banc des commissaires du Gouvernement ; il se cache, mais il est bien présent !

M. Emmanuel Hamel. Il ne se cache pas !

M. Jean Brocard. Lorsque nous avons déterminé ce pourcentage à compter du 31 décembre 1979, nous avons bien précisé qu'il ne comportait pas un caractère définitif.

Or je suis désolé, monsieur Dumont, mais lorsque vous écrivez dans votre rapport que « l'intégration d'un point de l'indemnité de résidence au 1^{er} octobre 1980 a ramené l'écart de 14,26 p. 100 à 13,26 p. 100 », je vous dis : non ! Il n'en est pas question ! Aussi bien dans l'esprit des parlementaires de la commission tripartite que dans celui des responsables d'associations d'anciens combattants qui se sont joints aux propositions des parlementaires, ce sont les 14,26 p. 100 qui subsistent jusqu'au bout. Ce n'est pas parce qu'ensuite il y a eu certaines améliorations qu'il faut réduire d'autant les 14,26 p. 100. Je ne sais pas votre opinion sur ce point, monsieur le ministre, mais j'espère de votre part une réponse très ferme.

Dans ce projet de budget, rien non plus sur les veuves et les ascendants. M. André Tourné vient d'en parler avec une telle émotion que je ne voudrais pas y revenir et je m'incline devant ce qu'il vient de dire.

Pour les anciens d'Afrique du Nord, vous nous avez annoncé un projet de loi relatif à l'attribution de la carte du combattant. Cette question a donné lieu à diverses circulaires qui ont compliqué les choses. Par conséquent, il faut simplifier.

Je suis d'accord. Mais attention, monsieur le ministre : pas d'inflation. Il faut laisser à la carte du combattant la considération qu'elle mérite. Le Haut-Savoie, que je suis n'a pas oublié que les soldats de l'armée des Alpes, les seuls qui, en 1940, ont eu une victoire défensive à nos frontières, n'ont jamais eu droit à cette carte.

Je rappelle les problèmes pour les combattants d'Afrique du Nord de la campagne double, les bonifications d'ancienneté. Ce n'est pas de votre domaine ; mais je sais que vous nous appuierez.

On a déjà parlé de la retraite mutualiste. Il serait bon que vous acceptiez notre demande, c'est-à-dire de la porter à 4 000 francs, et de reporter la foreclusion de 1981 à 1985, car celle-ci doit normalement survenir le 31 décembre prochain.

Je voudrais enfin vous faire deux propositions qui sont intéressantes sur le plan de l'emploi. La première, c'est d'accorder la retraite à cinquante-cinq ans aux grands invalides militaires à 60 p. 100, par assimilation avec les déportés et les

internés. La seconde, c'est l'extension à tous les grands invalides à 85 p. 100 à titre militaire du congé de longue durée, en application de l'article 41 de la loi du 19 mars 1928.

Les innovations ? Je voulais proposer à leur rencontre des économies. J'avais déposé des amendements en ce sens. Malheureusement, ils auraient été déposés trop tard et M. le président de la commission des finances les a refusés. Tant pis, je vais tout de même en parler !

Les crédits du chapitre 41-91 « Fêtes nationales et cérémonies publiques » augmentent de 2,112 millions de francs à 6,333 millions de francs, soit 3,3 millions pour le 8-Mai. Je suis tout à fait d'accord pour que, le 8 mai prochain, soient organisées avec un faste tout particulier les cérémonies du souvenir. Maire d'une commune de 17 000 habitants, Ancey-le-Vieux, j'organise chaque année la commémoration du 8-Mai ; après-demain, je participerai à la célébration du 11-Novembre. Mais cela ne coûte rien à l'Etat. C'est ma commune qui supporte les charges des cérémonies ! Pourquoi triple-t-on dans le budget les crédits des fêtes nationales ? Je proposais donc, dans mon premier amendement, de réduire les crédits de ce chapitre de 2,5 millions pour les reporter à un autre chapitre.

Deuxième économie, monsieur le ministre : la commission historique. Vous pensez qu'il faut assurer une vigilance face à la résurgence du fascisme, du nazisme et de l'antisémitisme et agir auprès de la jeunesse en faveur de la paix. Vous dotez cette commission de 1,5 million de francs et vous créez huit postes. Je veux bien, mais est-ce un besoin immédiat ? Je ne le crois pas.

Je me méfie beaucoup des mouvements pour la paix. Moi, je suis pour la paix, mais pas pour le neutralisme, et j'ai peur que vous ne vous engagiez dans une action qui aille à l'encontre de ce que vous souhaitez ; je le soulignerai après-demain dans ma commune pour le 63^e anniversaire de l'Armistice de 1918. Je demandais donc la suppression de ces crédits.

Ces 4 millions de francs économisés sur votre budget, je les proposais de les reverser aux P.R.O. En effet, avec la fondation qui est en cours de création, les « Malgré nous » seront bientôt indemnisés. Il serait d'une injustice flagrante que les P.R.O. n'aient rien, et ces 4 millions de francs auraient constitué une espèce de première pierre. Cette mesure aurait été complétée au fur et à mesure et aurait permis aux P.R.O., dans un strict souci d'égalité, d'équité et de justice, d'être à égalité avec les « Malgré nous ».

Monsieur le ministre, lors de votre conférence du 8 octobre, vous avez déclaré : « Pas de décision sans concertation et sans consultation. Soyez assurés que nous tiendrons là aussi nos engagements. »

Je ne voudrais pas être cruel, vous rappeler votre décision pour le 19 mars, on en a parlé tout à l'heure, mais *quid* — problème plus immédiat — de votre promesse de la constitution d'une commission budgétaire tripartite, très attendue non seulement par les associations d'anciens combattants mais également par les parlementaires, surtout ceux qui ont appartenu à la précédente commission tripartite — laquelle leur a apporté beaucoup de déceptions, il faut bien le reconnaître — et vous ont déjà remercié de la première majoration de 5 p. 100 inscrite dans le collectif pour 1981 au titre du rattrapage décidé par le Gouvernement ?

Un dernier mot, afin de respecter mon temps de parole. Vous n'êtes pas directement concerné, mais il y a solidarité gouvernementale, et vous êtes le tuteur des anciens d'A.F.N. A ce titre, je dois vous dire deux mots sur le transfert en Algérie des archives des événements d'Algérie. Tout récemment, notre collègue Marcel Bigard écrivait : « Ces archives sont un élément du patrimoine français qui ne peut être cédé sous quelque prétexte que ce soit à une souveraineté étrangère. » Alors, je vous le dis très solennellement, le fait, pour les anciens d'Afrique du Nord — et je ne parlerai même pas des rapatriés — de transférer des archives, qui sont notre patrimoine, à une puissance étrangère constituerait un acte criminel...

M. Jacques Santrot. Mais non !

M. Jean Brocard. ... et je pèse mes mots.

Je souhaite, par conséquent, qu'aucune suite ne soit donnée à cette promesse faite par le ministre des relations extérieures. Je vous en conjure, monsieur le ministre, faites très attention dans ce domaine ! Il me reste à souhaiter que les paroles que je viens de prononcer ne soient pas considérées comme diffamatoires par M. Jospin, premier secrétaire du parti socialiste, car il serait capable de me traîner devant les tribunaux.

M. Didier Chouat. Cela ne le mériterait même pas !

M. Jean Brocard. Je jouis de l'immunité parlementaire, je ne cours donc pas beaucoup de risques, mais si cela était, je serais prêt à me défendre !

Voilà, monsieur le ministre, ce que je tenais à vous dire dans le temps qui m'était imparti. Un budget qui reprend les droits acquis, qui n'apporte rien d'extraordinaire. J'ai donc le regret de vous annoncer que le groupe Union pour la démocratie française et moi-même, comme les années précédentes, nous ne voterons pas ce budget.

M. Pierre Jagoret. Le groupe U.D.F. le votait les années précédentes !

M. Jean Brocard. Pas du tout !

M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial. Me permettez-vous de dire quelques mots à M. Brocard, monsieur le président ?

M. le président. Je vous en prie.

M. Jean-Louis Dumont, rapporteur spécial. Je voudrais en effet répondre rapidement et en toute amitié à mon collègue M. Brocard.

Effectivement, compte tenu de mon âge, je ne fais partie d'aucune association d'anciens combattants. Mais si j'ai été désigné comme rapporteur spécial du budget des anciens combattants, c'est parce que, comme je l'ai soutigné dans mon exposé préliminaire, je suis élu de Verdun. Je côtoie donc, monsieur Brocard, le monde des anciens combattants et je puis dire que j'y ai de nombreuses amitiés.

Lorsque j'ai été désigné comme rapporteur spécial de ce budget, c'était au mois de juillet — je parle sous l'autorité du président de la commission — j'avais décidé ce jour-là d'attendre la discussion du projet de budget pour 1982 des anciens combattants pour monter pour la première fois à cette tribune. C'était une façon tout à fait personnelle pour moi, en tant que jeune parlementaire, de leur rendre hommage en défendant ce budget.

Je vous dis, en toute amitié, monsieur Brocard, que je ne crois pas que vous puissiez dire que le rapport constant sera pas respecté. Rien ne vous y autorise, et certainement pas le fait de prendre quelques mots de-ci, de-là, dans mon rapport. Peut-être ce dernier n'est-il pas assez clair à ce sujet, mais il reprend point par point le document de la commission tripartite à l'élaboration duquel vous avez participé avec beaucoup d'autres et qui est la Bible des parlementaires, anciens ou actuels. Ses conclusions seront respectées dans les années qui viennent et ce sera, je le répète, l'honneur de notre ministre des anciens combattants, l'honneur du gouvernement de Pierre Mauroy de faire enfin aboutir les justes revendications des associations d'anciens combattants. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jean Brocard. Monsieur le rapporteur, je vous remercie des précisions relatives au taux de 14,26 p. 100 que vous venez d'apporter. Elles me satisfont tout à fait.

Plusieurs députés socialistes. Alors, votez le budget !

M. le président. La parole est à M. Jagoret.

M. Pierre Jagoret. Après mon ami André Delchède, je voudrais me faire l'interprète des organisations de résistants qui espèrent profondément que le changement qu'incarne cette majorité et le Gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, se traduira également par une attitude nouvelle de l'administration à l'égard des combattants de la Résistance.

Mme Paulette Nevoux. Très bien !

M. Pierre Jagoret. Pour des raisons évidentes que je ne veux pas développer ici, les gouvernements de ce pays qui se sont succédé depuis de nombreuses années ont multiplié les embûches administratives et les tracasseries procéduriers, rendant extrêmement difficile, voire impossible, la reconnaissance des titres de résistance.

L'esprit qui inspirait les textes et règlements ressemblait fort parfois à une revanche de ceux qui n'avaient rien fait sur ceux qui ont pris les plus grands risques, afin que la France soit présente dans la lutte mondiale des démocraties contre les dictatures et leurs complices français.

Très concrètement je vais évoquer quelques mesures dont nous souhaiterions l'adoption.

En premier lieu, une restructuration de la composition des commissions départementales et nationale, compétentes en matière de délivrance des cartes de combattant volontaire et

des cartes de combattants au titre de la résistance serait nécessaire. Cette restructuration devrait accorder une place accrue aux représentants des mouvements de résistance. En effet, dans de nombreux départements, hélas, la composition de ces commissions conduit à un détournement, de l'esprit et de la lettre, des lois et règlements, qui se traduit par des rejets peu justifiés et par des compositions de listes ultra-restrictives des unités combattantes homologuées.

En deuxième lieu, il conviendrait d'envisager l'application du décret de février 1959, jamais entré en vigueur, selon lequel l'avis de la commission départementale suffit à l'attribution des cartes de combattants. Il me semble que la commission départementale, dans une composition révisée, est parfaitement à même de juger de la réalité des faits et des circonstances locales de la résistance, beaucoup plus, en tout cas, qu'une commission nationale qui ne peut disposer de tous les détails d'une histoire fragmentée géographiquement. Il va de soi que la commission nationale devrait disposer d'un droit d'appel. Nous demandons, la décentralisation — cela est d'actualité — du pouvoir de décision et la possibilité, pour les instances nationales, d'exercer un contrôle *a posteriori*.

En troisième lieu, nous voudrions qu'il soit délivré aux anciens résistants une pièce valant « état signalétique et des services » — pour employer une expression bien connue dans l'armée — qui leur permettrait, entre autres, de faire valoir leurs services de résistance auprès de tous les régimes de retraite. Il s'agit, en l'occurrence, de s'inspirer de l'attestation de durée des services créée par un décret d'août 1975. Cette mesure devrait être précédée, bien entendu, d'une concertation entre votre ministère et celui de la défense.

En quatrième lieu, enfin, il faudrait revoir les conditions d'attribution de la croix de combattant volontaire 1939-1945, aux anciens résistants. En effet, les résistants qui souhaitent recevoir cette décoration sont victimes de mesures restreintes difficilement justifiables puisque la priorité est accordée aux résistants qui ont souscrit un engagement dans l'armée après la Libération. Cela laisse entendre que leur engagement volontaire dans la Résistance, dans des conditions combien difficiles, n'est guère pris au sérieux.

Telles sont, monsieur le ministre, quelques-unes des modifications qui montreraient que le changement entre dans les faits et qu'il est animé d'un souffle mettant fin à des années de traitement discriminatoire à l'encontre des anciens résistants.

Cette manière d'agir à l'égard des résistants, comme dans beaucoup d'autres domaines d'ailleurs — je songe en particulier au refus de commémorer dignement le 8-Mai — relevait d'une volonté de faire oublier le grand combat des années 40. Pourtant il était plus qu'un simple combat contre l'occupant étranger ; il était également un combat des démocrates contre les dictatures : dictature nazie, bien sûr, mais aussi, hélas ! dictature nationale.

L'instauration du gouvernement de Vichy fut aussi la revanche des vaincus de 1936, de ceux qui préféraient Hitler au Front populaire et préférèrent plus tard le compte bancaire suisse ou canadien aux investissements dans l'économie de leur pays. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

C'est parce qu'il fallait faire oublier tout cela que les acteurs de cette page de notre histoire furent accablés de mesures vexatoires.

Nous nous demandons même, monsieur le ministre, si cela n'a pas expliqué l'indulgence des pouvoirs publics ou la troublante inefficacité de leurs services à l'égard des auteurs d'attentats racistes ou fascistes. Je veux être convaincu que le changement passera également dans ce domaine et que seront poursuivis énergiquement et efficacement ceux qui souillent nos monuments ou qui saccagent les tombes de nos cimetières, en attendant de frapper plus fort, de frapper mortellement, ainsi qu'ils l'ont déjà fait à Paris et à Anvers. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Charles Haby.

M. Charles Haby. Mesdames, messieurs, vous n'en voudrez certainement pas à un député de l'Alsace, ancien incorporé de force dans l'armée allemande, de vous entretenir, à l'occasion de la discussion du projet de budget des anciens combattants, de ces laissés-pour-compte d'une période combien douloureuse pour notre pays et de leurs survivants.

Notre collègue Pierre Weisenhorn vous a également parlé de ce problème et je suis sûr que M. Germain Gengenwin ne manquera pas de l'évoquer après moi. Il est de notre devoir d'élus d'Alsace de vous sensibiliser, une fois de plus, sur ce drame.

Vous avez dit, monsieur le ministre — et je vous crois — que, du côté de la France, tout est en place pour le règlement de l'indemnisation des incorporés de force. Je ne veux pas revenir sur les questions que vous a posées, à ce sujet, mon ami Weisenhorn. Vous me permettrez néanmoins de vous faire remarquer que, d'après les renseignements qui sont en ma possession, le projet de budget pour 1982 de la République fédérale d'Allemagne ne prévoit pas de crédits pour le paiement de ladite indemnité. Or l'avance des fonds par la France serait mal ressentie, d'une part, parce que nous craignons que la République fédérale d'Allemagne ne reverse jamais les sommes avancées et, d'autre part, parce que nous estimons qu'il appartient à ce pays, et non à la France, de réparer.

Par ailleurs, nous ne pouvons admettre que l'indemnisation soit liée au règlement de la question de la forêt du Mundat; vous savez de quoi je veux parler, monsieur le ministre.

En outre, cette indemnisation ne réglerait pas l'ensemble des problèmes de mes compatriotes victimes du nazisme. En effet, d'autres questions restent en suspens. Il conviendrait notamment de reconnaître les droits des Alsaciens et Mosellans prisonniers dans les camps russes, des incorporés masculins et féminins dans les formations paramilitaires allemandes ainsi que ceux des P. R. A. F., des P. R. O. et des évadés réfractaires insoumis qui ne peuvent attendre que la reconnaissance de leur pays leur donne ce dont ils ont besoin. N'est-il pas grand temps, monsieur le ministre, que ces problèmes douloureux qui touchent environ 350 000 personnes dans les trois départements concernés soient enfin réglés? Sinon ils seront résolus tout seuls par la mort des ayants droit.

Des milliers de livres ont été édités et des centaines de films ont été tournés sur la Seconde guerre mondiale. Malheureusement on est resté toujours assez muet sur le drame des trois départements de l'Est. Est-ce par mauvaise conscience, ou par un oubli volontaire? Ceux qui ont été victimes des crimes abominables du nazisme ne réclament ni faveur, ni distinction, mais uniquement la réparation d'un préjudice moral qu'ils sont en droit d'attendre après avoir subi la domination des nazis et l'abandon du gouvernement de Vichy.

Je sais, monsieur le ministre, combien votre qualité de Lorrain vous rend sensible à ces problèmes, mais je tiens à vous rappeler que la seule indemnisation ne suffira pas à les régler. Il faut que toutes ces catégories soient enfin reconnues comme victimes du nazisme. L'histoire ne nous pardonnerait pas d'avoir oublié les Alsaciens-Lorrains qui ont souffert d'une guerre effroyable pour notre pays et pour l'humanité. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Lagorce.

M. Pierre Lagorce. Le budget des anciens combattants est l'un de ceux auquel notre assemblée a, de tout temps, attaché le plus d'attention et de prix. Ancien combattant moi-même, je partage et j'approuve cet attachement sentimental et matériel au sort de tous les anciens combattants et aux moyens accordés au ministère qui en a la charge.

Je me réjouis donc vivement de l'effort réalisé cette année en faveur des anciens combattants et de tous ceux qui sont administrés par ce budget. Cependant, deux questions me préoccupent particulièrement dans ce domaine.

La première, d'ordre général, polarise depuis des années les préoccupations du monde combattant et de ceux qui, comme les socialistes, sont attentifs à la défense de ses intérêts; il s'agit évidemment de la question du rétablissement réel du rapport constant que certains orateurs ont évoqué avant moi et qui est une sorte de serpent de mer réapparaissant à chaque discussion du projet de loi de finances. Cette année, un effort a été consenti en ce sens, contrairement à ce qu'a affirmé mon collègue Jean Brocard. Je m'en félicite et j'en remercie le Gouvernement.

Néanmoins, pour intéressant qu'il soit de ce point de vue, le projet de budget pour 1982 est loin de rétablir la parité unanimement demandée et que les gouvernements précédents ont laissé gravement déperir. Je me permets donc de souhaiter l'établissement, aussi proche de la réalité prévisible que possible, d'un calendrier de mise à jour du rapport constant et d'en suggérer la publication dans les meilleurs délais.

Cette information aurait un effet psychologique certain sur les intéressés, dont nous savons tous, hélas! — ne serait-ce qu'au travers de l'excellent rapport de notre collègue, M. Jean-Louis Dumont —, que le nombre se réduit chaque année de près de 1 p. 100.

Par ailleurs, j'ai également enregistré avec satisfaction la nette orientation de ce projet de budget en faveur de l'égalité de traitement entre les trois générations du feu ainsi que

l'effort engagé cette année pour les anciens combattants d'Afrique du Nord. Il y a là un signe qu'il est agréable d'enregistrer. Il est souhaitable que cette mesure soit étendue à toutes les catégories d'attributaires normaux du budget des anciens combattants.

La seconde question a trait aux anciens combattants d'Afrique noire que j'ai bien connus pour avoir commandé, pendant la dernière guerre, une unité où se sont battus à mes côtés — courageusement, je puis en témoigner — des Sénégalais, des Dahoméens et des Voltaïques.

Leurs droits ont-ils été sauvegardés? Ces anciens combattants bénéficient-ils des mêmes avantages que leurs frères d'armes métropolitains? Je m'interroge à ce sujet parce que j'ai reçu récemment une vive protestation d'un ancien des Forces françaises libres qui dénonçait, en termes émouvants, la discrimination dont étaient victimes, selon lui, les blessés et amputés de guerre de l'ancienne France d'outre-mer dont les pensions étaient nettement inférieures — il m'a cité des exemples chiffrés — à celles de leurs camarades de combat européens. Peut-on admettre cette situation, monsieur le ministre, alors que vient de se terminer le sommet franco-africain qui, sous l'impulsion de François Mitterrand, a confirmé les liens privilégiés de la France avec ses anciennes possessions d'Afrique, même si les intéressés ne sont plus, hélas! très nombreux?

Il en est de même des pensions de réversion, dont il est question au chapitre 46-22 de votre projet de budget, en ce qui concerne les ayants cause des pensionnés décédés. Le principe d'égalité qui a été retenu dans votre projet de budget pour toutes les générations d'anciens combattants devrait bien être pris en considération dans ce domaine. J'ai récemment appelé votre attention, monsieur le ministre, sur le cas d'un ancien capitaine de l'armée française, originaire de Haute-Volta, décédé en mai 1980 et dont la veuve a été privée, en vertu d'une instruction ministérielle du 1^{er} octobre 1980, de la pension à laquelle elle avait légitimement droit avec ses enfants.

Selon les termes de cette instruction, en effet, les ayants cause des pensionnés civils et militaires, originaires des anciennes possessions françaises d'Afrique, parce que celles-ci sont devenues Etats indépendants, ne peuvent plus prétendre ni au paiement des prorata d'arrérages échus après cette date ni à des pensions de réversion. Vous savez pourtant que ces veuves bénéficiaient jusqu'à présent, comme les veuves européennes, d'une pension égale à 50 p. 100 de celle de leur mari décédé et que les enfants percevaient, jusqu'à vingt et un ans, une pension égale à 10 p. 100 de celle de leur père.

J'ajoute que le paiement de ces pensions avait été effectué à l'époque coloniale avec des retards considérables; certaines veuves ont attendu jusqu'à trente ans la liquidation de leurs dossiers et elles n'ont perçu, en raison de la prescription, qu'un rappel de trois ans.

Certes, monsieur le ministre, vous m'avez répondu à juste titre que le cas que je vous avais signalé concernait un militaire de carrière et qu'il relevait de la compétence de M. le ministre de la défense. Mais je n'en tiens pas moins à appeler votre bienveillante attention sur les anciens combattants d'outre-mer, notamment sur ceux de 1939-1945 qui ont été arrachés à leur village africain, à leur famille, à leur paisible vie ancestrale pour aller se battre en France et ailleurs, pour notre pays, dans une guerre mécanique, terrifiante pour eux qui étaient des hommes simples.

Ceux d'entre eux qui ont été rescapés du feu, de la maladie, du froid, de la captivité ne doivent être victimes d'aucune différence de traitement, d'aucune discrimination par rapport à leurs camarades métropolitains. C'est un devoir de simple justice et de reconnaissance pour les sacrifices qu'ils ont consentis pour nous. Je tenais à le rappeler.

En conséquence, il serait utile que des études soient entreprises afin de répertorier et de résoudre les inégalités de traitement entre les différentes catégories d'anciens combattants auxquelles ils sont si sensibles. En premier lieu, on pourrait envisager l'abrogation rapide de l'instruction ministérielle que j'ai citée.

Le redressement de telles anomalies aurait apparemment une incidence financière assez faible, mais la persistance d'errements de cette espèce serait, à tous égards, regrettable. Je suis convaincu, monsieur le ministre, que vous serez de cet avis et que, à votre demande, le Gouvernement ne manquera pas de rechercher et de proposer les solutions propres à pallier ces inégalités. Je vous remercie par avance de votre compréhension. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Au mois de novembre 1980, je siégeais depuis quelques jours à peine dans cette assemblée mais j'ai

encore en mémoire l'intervention de M. Laurain, alors député de la Moselle, qui interpellait M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants de l'époque, en ces termes : « Les malgré-nous alsaciens et mosellans attendent une réponse rapide... je rappelle l'existence d'une proposition de loi socialiste qui prévoit qu'en attendant, la France fera l'avance des fonds et se substituera provisoirement au débiteur de la réparation... Nous attendons que le Gouvernement prenne ses responsabilités. »

Aujourd'hui, monsieur Laurain, le Gouvernement c'est vous, le ministre c'est vous, la responsabilité c'est vous.

Nous sommes, l'un et l'autre, élus de cette région ; nous connaissons donc parfaitement les souffrances, les besoins, les droits enfin, de tous ces anciens de Tanbou, des incorporés de force, de ces dizaines de milliers d'Alsaciens, femmes et hommes, envoyés sur tous les fronts, déportés dans les camps de sinistre mémoire, menacés de terribles représailles sur leurs familles en cas de refus ou de désertion, tous victimes du nazisme.

Est-il nécessaire de rappeler, une fois de plus, que 40 000 d'entre eux sont morts, que 30 000 ont été blessés ou mutilés, que beaucoup furent détenus dans des conditions inhumaines, véritables victimes des crimes de guerre ? Les 60 000 survivants de ces terribles épreuves interrogent à nouveau et s'étonnent que les propos du député ne coïncident pas avec les décisions du ministre.

Je déplore, en leur nom, que le gouvernement français que vous représentez aujourd'hui ne se soit pas substitué, comme vous le préconisiez alors, au débiteur allemand de cette réparation.

J'invite donc le gouvernement français à rappeler au chancelier Helmut Schmidt l'engagement qu'il a pris au mois de février 1979 et à lui demander d'intervenir d'urgence auprès du Bundestag pour que celui-ci ratifie enfin l'accord du 31 mars 1981 sans tarder.

Je demande que le Gouvernement français reconnaisse la nécessité d'indemniser la totalité des 130 000 incorporés de force alsaciens et mosellans, donc aussi les ayants cause non seulement des tués et disparus mais également des milliers de décédés après leur rapatriement, quelle qu'ait été la cause de leur décès.

Je demande que chaque bénéficiaire reçoive une somme égale, l'humiliation et la souffrance ayant été les mêmes pour tous.

Il est temps qu'il soit mis fin à cette situation aussi dramatique qu'inévitabile.

Je réclame encore une fois solennellement que toutes les dispositions soient prises conformément à la justice. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Renard.

M. Roland Renard. Monsieur le ministre, mes chers collègues, il y aura bientôt vingt ans, le 19 mars 1962, s'achevait un cruel conflit en Algérie.

Il aura fallu des années et des années pour qu'enfin, au mois de décembre 1974, soit reconnue à cette génération du feu la vocation à la qualité de combattant.

En effet, pour ceux qui hier avaient la charge des affaires de l'Etat, la guerre d'Algérie n'était pas une vraie guerre, mais une simple opération de maintien de l'ordre. Même si le temps passe, l'oubli ne peut effacer la mort de ces 30 000 jeunes soldats qui aspiraient à la vie et à l'espoir.

La souffrance physique et morale que portent sur eux des dizaines de milliers d'autres attestent de l'apreté de ce conflit. Après ceux de 1914-1918, de 1939-1945, la troisième génération du feu appelle à la reconnaissance de ses droits.

La loi du 9 décembre 1974 qui accorde vocation à la qualité de combattant n'est pas satisfaisante. A la date du 1^{er} juin 1981, une statistique publiée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre faisait apparaître que 465 148 anciens combattants en Afrique du Nord étaient titulaires de la carte de combattant, soit 15 p. 100 de ceux qui ont participé à ce conflit. A ce jour, toutes les listes ont été pratiquement publiées, ce qui veut dire que ce nombre n'évoluera que peu sensiblement. Il faut donc modifier la loi du 9 décembre 1974.

Sous l'ancienne législature, une majorité s'était dessinée dans cette assemblée pour réviser les conditions d'attribution. Nous pensons, comme vous, monsieur le ministre, qu'il faut compléter le deuxième alinéa de l'article L. 253 bis du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, en ajoutant

après les mots « six actions de combat au moins », les mots : « ou dont l'unité aura connu pendant le temps de présence du postulant neuf actions de feu ou de combat ».

Le groupe communiste a d'ailleurs redéposé sa proposition de loi dans ce sens.

Cette revendication peut être satisfaite rapidement. A vous, monsieur le ministre, de déposer — le plus tôt sera le mieux — un projet de loi reflétant cette aspiration et répondant aux vœux de la troisième génération du feu.

Cette demande étant satisfaite, d'autres revendications n'en resteront pas moins à régler. Car reconnaître le caractère de guerre au conflit algérien, c'est par là-même respecter l'égalité des droits entre toutes les générations du feu.

Le fait de reconnaître l'égalité avec les combattants des conflits antérieurs doit entraîner *ipso facto*, même si référence n'y est pas faite, application des bonifications et majorations d'anciennetés et bénéfiques des campagnes prévus par le code des pensions civiles et militaires de retraite.

Le 12 septembre dernier, vous avez déclaré, monsieur le ministre, à propos du 19 mars : « Nous pensons faire du 19 mars une date nationale. » Votre déclaration a suscité de nombreuses réactions. Une véritable campagne orchestrée s'est déchaînée, mélangeant à plaisir « fête nationale » et « accords d'Evian ».

Depuis, une table ronde nationale organisée le 29 septembre 1981 à Paris par vous-même a estimé que la date du 16 octobre pourrait être choisie afin d'honorer la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie. Vous conviendrez que cette date n'a aucun lien direct avec cette guerre puisqu'il ne s'agit que de l'inhumation d'un soldat inconnu à Notre-Dame-de-Lorette, quinze ans après la fin de ce conflit. Il a été convenu cependant, lors de cette table ronde, que chaque association conserverait le droit d'honorer ses morts à la date qui lui conviendrait.

Pourtant, monsieur le ministre, qu'on le veuille ou non, c'est le cessez-le-feu officiel du 19 mars 1962 à midi qui a mis fin à la guerre d'Algérie. Je puis en témoigner, car j'étais à l'époque sur les lieux, comme appelé du contingent. Nos sentiments étaient divers certes, mais la joie tenait une grande place.

D'autres avant nous ont connu ces instants difficilement descriptibles. Nos pensées allaient à notre pays, à notre région, à ceux qui nous étaient chers et qui nous attendaient depuis des mois, voire des années.

Nous pensions aux moments difficiles passés sur un sol qui nous était étranger.

Nous pensions à ces vies fauchées à vingt ans, à ce gâchis irréparable.

Nous pensions à la paix retrouvée, à la paix pour longtemps, à la paix pour toujours entre les peuples.

Oui ! Personne ni aujourd'hui ni demain ne pourra rayer d'un trait le 19 mars 1962 de notre histoire. D'ailleurs, 1 200 municipalités, dont vingt-huit chefs-lieux de département, ont procédé à l'inauguration d'une rue, d'une place ou d'un square du « 19 mars 1962 fin de la guerre d'Algérie ».

Vingt ans après, la dignité s'impose. Le vacarme n'est pas de mise. Je crois, monsieur le ministre, que vous aviez raison de dire le 12 septembre dernier : « La célébration du 19 mars marquera non pas les accords d'Evian, mais la fin réelle de la guerre d'Algérie. Il ne s'agit pas non plus de commémorer la perte de l'Algérie, mais de se souvenir autant des victimes civiles que militaires et de célébrer simplement la fin d'une guerre. »

Nous sommes d'accord avec cette déclaration comme le sont les 52 p. 100 de Français qui, interrogés dans la semaine du 22 au 28 septembre 1981, par l'I.F.O.P. à la demande de *L'Ancien d'Algérie*, journal de la F.N.A.C.A., d'accord pour que le 19 mars soit une date commémorative.

Le 19 mars prochain aura un éclat particulier : cela fera vingt ans que la guerre d'Algérie est finie et que la France n'est plus directement liée à un conflit armé. C'est un événement qui, au-delà de la troisième génération du feu, touche l'ensemble de notre peuple pour qui la paix est un bien précieux.

La troisième génération du feu attend beaucoup de la nouvelle politique issue du 10 mai. Nous ne devons pas la décevoir. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur de nombreux bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Vacant.

M. Edmond Vacant. Monsieur le ministre, le fait que vous ayez retrouvé cette appellation, abandonnée depuis plusieurs années, est le premier élément de satisfaction pour le monde combattant, et je tiens, en tant que parlementaire et en tant

que combattant de la troisième génération du feu, à en remercier le Président de la République.

Le département que l'on vous a confié, monsieur le ministre, avait oublié depuis quelques années la reconnaissance des droits sacrés des combattants et des victimes de guerre. De ce fait, l'an dernier en particulier, le budget avait été repoussé par la majorité des parlementaires qui siègent sur tous les bancs de cette assemblée.

Monsieur le ministre, dès votre arrivée vous avez pris des mesures qui étaient attendues depuis très longtemps. Je vous en remercie. J'y reviendrai au cours de mon propos.

Nous vous aidons, nous vous soutiendrons, mais sachez aussi que, toujours vigilants et à l'écoute des difficultés du monde combattant, nous veillerons au respect de nos droits, et nous serions, si besoin était, des juges sévères.

Le deuxième élément de satisfaction est la reconnaissance du 8-Mai comme fête nationale fériée et chômée qui a été votée par la majorité des parlementaires alors que votre prédécesseur et l'ancien Président de la République refusaient que cette proposition vienne en discussion, que nous en débattions et que soit célébrée dignement dans notre pays la fin du nazisme et du fascisme.

Nous vous remercions aussi de l'inscription à votre projet de budget d'un crédit spécial pour la célébration du 8-Mai 1982.

Votre projet de budget s'élève à 23 106 millions de francs et progresse ainsi de 20,12 p. 100. Les pensions y représentent une très grosse part, près de 97 p. 100, en augmentation de 20,25 p. 100.

Je vous remercie d'avoir inscrit au collectif budgétaire qui a été examiné en juillet les 5 p. 100 de rattrapage — première tranche d'application du rapport constant — afin de combler le retard de 14,26 p. 100 constaté par la commission tripartite dont je salue ici l'excellent travail.

Car rappelons-nous le mépris de ces décisions, tant par votre prédécesseur que par l'ancien Premier ministre !

Mais il ne faut pas s'en tenir là ! Et les associations d'anciens combattants attendent un engagement de votre part pour l'inscription, en 1982, d'une seconde tranche de rattrapage. Je sais bien, monsieur le ministre, qu'au dessus de vous veille votre collègue du budget. Cependant il est nécessaire de prévoir 5 p. 100 supplémentaires dans le courant de l'année 1982.

Malgré ce qu'on peut lire dans le rapport de la commission des finances au sujet de l'écart de 14,26 p. 100 et de l'intégration du point d'indemnité de résidence, les explications données par le rapporteur spécial me satisfont, comme elles ont satisfait, tout à l'heure, mon collègue M. Brocard.

Je parlerai maintenant des anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc.

Le premier point que je veux évoquer est celui de l'attribution de la carte du combattant à ceux qui ont pris part aux opérations en Afrique du Nord, dont je suis, monsieur le ministre, puisque j'ai été blessé dans les combats en Algérie. Depuis 1973 que je siège dans cette assemblée, je demande que soit revu le mode d'attribution de cette carte. Lorsque vous siégiez sur ces mêmes bancs avec un membre éminent de votre cabinet, nous avons souhaité que soit revu ce paramètre de rattrapage.

Plusieurs propositions de loi ont été déposées depuis l'adoption de la loi de décembre 1974, afin d'en simplifier l'attribution. En effet, je prendrai l'exemple du Puy-de-Dôme : sur 9 020 demandes de cartes, seulement 5 371 ont été satisfaites. Les bonifications qui avaient été prévues n'ont joué que sur environ 1 p. 100 des cas examinés. A ce jour, 3 172 dossiers sont en attente dans ce département.

Je vous demande, monsieur le ministre, que les dernières listes d'unités combattantes soient publiées, et que, rapidement, vous inscriviez à notre ordre du jour la discussion d'une proposition de loi — parmi les nombreuses qui sont déposées — concernant ce paramètre de rattrapage, à l'unité, que nous réclamons depuis des années ou bien d'un projet de loi permettant de régler rapidement ce contentieux.

Bien sûr, il n'est pas question de donner à tous ceux qui ont servi en Afrique du Nord la carte de combattant. La carte ne doit pas être dévaluée. Mais que ceux qui la méritent obtiennent la juste reconnaissance de leurs droits.

-M. Pierre Mauger. Voilà.

M. Edmond Vacant. Pour faciliter les examens de tous les dossiers, il faut aussi — et je le demande depuis fort longtemps — que soient renforcés les moyens de travail et les crédits des offices départementaux d'anciens combattants.

Un autre point demeure au contentieux des anciens d'Afrique du Nord : le bénéfice de la campagne double. Dans le rapport

de la commission des finances, il est écrit : « S'il reste souhaitable que cette question trouve une solution, les dépenses élevées qu'elle implique rendent nécessaire une étude attentive. »

Cette étude, monsieur le ministre, doit être faite rapidement, car certains d'entre nous ont atteint ou approchent de l'âge de la retraite, et leur départ, même s'il entraîne quelques dépenses, libérerait des emplois pour les jeunes, ce dont cette étude doit tenir compte.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, si vous entendez supprimer la mention « Hors guerre » figurant sur de nombreux titres de pensions d'anciens d'Afrique du Nord ?

Ne serait-il pas possible de faire figurer la mention « Guerre d'Afrique du Nord », ainsi que le souhaitent de nombreuses associations ?

De plus, il serait nécessaire que soit créées rapidement des commissions spécifiques et compétentes chargées d'établir une pathologie différente pour les résistants, les anciens combattants d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, les victimes de la déportation du travail, afin d'obtenir une application rationnelle de « la présomption d'origine ».

Pour ce qui concerne la retraite mutualiste et les relais de participation de l'Etat, de nouveaux aménagements sont nécessaires.

En effet, le délai expire à la fin de 1981 pour les détenteurs du titre de reconnaissance de la nation. Comme pour les titulaires de la carte le délai commence à courir à partir de la date de reconnaissance de l'unité combattante. Un certain nombre d'anciens combattants d'Afrique du Nord risquent d'être pénalisés.

Dans le même temps, il serait nécessaire — et je pense que votre ministère l'a envisagé — de fixer à 4 000 francs le montant majorable de la retraite mutualiste qui devrait être affecté d'une augmentation automatique tenant compte de l'inflation.

M. Delehedde et M. Renard vous ont entretenu tout à l'heure du 19 mars.

Je ne veux pas entamer une polémique sur ce point. Cependant je puis vous assurer qu'aucun de mes collègues élus n'a l'intention de débaptiser les « rue du 19 Mars » inaugurées dans nos communes. Nous rejetons les positions partisans et politiques. Pour nous, le 19 mars de chaque année, doit être consacré au recueillement, à la mémoire de tous ceux qui tombèrent durant les dix années de la guerre d'Afrique du Nord.

C'est le souvenir et le soutien chaleureux aux familles de ceux qui ne sont plus.

C'est aussi, pour les survivants, le témoignage muet et solennel contre la guerre, contre toutes les aventures risquant de déboucher sur des putsches militaires ; c'est le témoignage contre le terrorisme, le fascisme, le racisme, et tout ce qui risque d'allumer la guerre civile.

Avant de conclure, monsieur le ministre, j'appelle aussi votre attention sur la situation des anciens combattants volontaires de la Résistance et des victimes du nazisme.

Enfin, alors que va se terminer l'année internationale des handicapés, je souhaite qu'une attention toute particulière soit portée aux nouveaux appareillages et qu'un effort soit fait en faveur de ceux qu'un lourd handicap condamne à une dépendance quelquefois humiliante.

Il reste beaucoup à faire, monsieur le ministre, j'attends des réponses à certaines de mes questions. Mais compte tenu des points déjà positifs de votre action, les socialistes et radicaux de gauche voteront — même si M. Brocard, comme les fois précédentes, s'y refuse — votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, le plaisir que nous éprouvons à saluer un ministre et non pas un simple secrétaire d'Etat est tempéré par la tristesse de penser qu'une des plus belles voix, sinon la plus belle, de cette assemblée ne retentira pas aujourd'hui puisque notre ancien collègue Gilbert Faure, que nous nous réjouissons de voir à votre côté en qualité de commissaire du Gouvernement, n'interviendra pas dans ce débat qu'il aimait par sa fougue, son civisme et l'ardeur avec lesquels il plaidait la cause des anciens combattants. (Applaudissements sur tous les bancs.)

Je suis monté à cette tribune pour quelques instants, parce que notre collègue Gilbert Mathieu ne peut être présent. Vous savez l'intérêt qu'il porte aux retraites mutualistes des anciens combattants. Je vous ferai donc part de ses préoccupations.

En liaison avec l'association républicaine des anciens combattants, ce qui prouve son éclectisme, il souhaite que le plafond

de la retraite mutualiste ouvrant droit à une majoration de l'Etat soit porté à 4 000 francs le plus rapidement possible et fasse ensuite l'objet d'une révision annuelle, que la revalorisation soit étendue à la majoration servie par l'Etat, que le taux de revalorisation des rentes viagères et mutualistes soit au moins égal à l'indice officiel du coût de la vie, que les épouses des mutualistes anciens combattants et victimes de guerre, titulaires d'une rente de réversion ou de réversibilité constituée depuis le 1^{er} janvier 1979, ne soient pas soumises à la condition de ressources instituée par l'article 45 de la loi de finances pour 1979, enfin, que des améliorations soient apportées à la délinquance de divers autres avantages dont il vous entretiendra par lettre, monsieur le ministre.

M. Gilbert Mathieu m'a prié de vous remercier à l'avance de la réponse que vous ferez à ces propositions ainsi qu'à deux autres auxquelles il tient beaucoup. Dans son objectivité, le rapport de la commission des finances signale que vous n'avez pas pu cette année améliorer autant que vous le souhaitiez le sort des veuves de guerre. Il souhaite donc l'extension rapide de l'application de l'article 6 de la loi du 2 janvier 1978, d'une part, à l'ensemble des veuves de guerre rapatriées, d'autre part, aux veuves titulaires d'une pension servie au titre du code des pensions militaires d'invalidité et n'ayant pas encore atteint l'âge de soixante-dix ans au 1^{er} janvier 1978. Ces deux vœux ont été adoptés à l'unanimité, lors de son assemblée générale tenue à Lyon le 31 mai 1980, par l'association d'entraide des veuves et orphelins de guerre.

Pour ma part, je me référerai à l'intervention de M. Delehedde. Si j'ai bien compris ses propos, monsieur le ministre, vous seriez sur le point de déposer un projet de loi sur les nouvelles conditions d'attribution de la carte aux anciens d'Afrique du Nord. Je vous remercie à l'avance des précisions que vous voudrez bien apporter à cette suggestion intéressante dans vos réponses aux questions.

Bien que ne disposant plus que de quelques secondes, je ne saurais conclure sans parler du problème, prioritaire à mes yeux, des Alsaciens-Lorrains. A cet égard, vous me permettez d'évoquer un des souvenirs les plus éprouvants que je garde de nos temps de combat, d'héroïsme et de souffrance. J'avais auprès de moi, à l'hôpital 413, un jeune Alsacien-Lorrain. Il avait été blessé de quatre balles : deux dans le dos tirées par les Allemands qui l'avaient vu quitter son unité, deux dans la poitrine par des Français qui avaient vu un Allemand fonder sur eux. Nous avions été blessés l'un près de l'autre ; nous étions à l'hôpital l'un près de l'autre. Comme il est de coutume lorsque l'on sait que le grand départ approche, il fut retiré de la salle commune et — je m'en souviendrai toujours — au moment de nous quitter, il m'a dit avec son accent de Lorrain : « Tu me le jures, on me le mettra sur mon cercueil le drapeau français ! »

Si une priorité doit être accordée, c'est bien aux Alsaciens-Lorrains qu'elle revient. Comme vous êtes Lorrain, monsieur le ministre, je pense que vous obtiendrez rapidement les moyens de satisfaire cette requête.

Pour conclure, je citerai un texte de Léon Blum qui me paraît si beau que M. le président me le laissera certainement lire.

M. le président. Comment vous résister ?

M. Emmanuel Hamel. Cette citation me paraît nécessaire, monsieur le ministre, car parallèlement à votre rôle d'action sociale en faveur des anciens combattants, votre mission de gardien du souvenir s'aceroit sans cesse. Dans cette optique, vous avez décidé la création d'une commission de l'information historique pour la paix. Mais cette action pour la paix ne doit pas être comprise comme un pacifisme qui recèlerait des germes de guerre parce qu'on pourrait considérer à l'étranger qu'il signifie de notre part le refus de se battre pour la défense de la patrie.

Voici donc ce qu'écrivait Léon Blum dans son ouvrage *A l'Echelle humaine*, pages 120 et 121 de l'édition originale, sur l'état d'esprit pacifiste qui régnait avant 1940. Quels thèmes employait la propagande pacifiste ?

« Elle se fondait surtout, disait-il, sur le caractère sacré de la vie individuelle. C'est une notion très pure, très élevée, qui a servi et sert encore de principe à des civilisations entières, mais à condition qu'elle se traduise par le précepte : « N'attente jamais volontairement à aucune existence » et non par l'impératif : « Avant tout, sauve ta peau. » L'homme doit savoir le prix de la vie, mais il doit savoir la subordonner à des fins idéales, qui sont des fins collectives : la justice, la liberté humaine, l'indépendance nationale, la paix elle-même, car la paix se place au nombre des fins nécessaires de l'humanité, et peut-être est-elle la plus nécessaire de toutes, en ce sens qu'elle est la condition de presque toutes les autres. Cette subor-

dination s'appelle pratiquement le sacrifice, et une propagande révolutionnaire qui ne sait plus l'enseigner s'abaisse et se vulgairise. Elle peut se trainer encore pendant les temps ordinaires, elle n'est plus au niveau des jours de tension, d'angoisse, de péril.

« L'expérience enseigne qu'aux moments redoutables de sa vie l'homme ne la sauve qu'en la risquant... On répétait : « Nous ne mourrons pas pour Dantzig », mais mourir pour Dantzig signifiait mourir pour la paix, et on ne pouvait pas sauver la paix sans être résolu à mourir pour elle... »

Je souhaite donc que l'action que votre ministère mènera, à l'occasion du 8-Mai redevenu jour férié ou à travers les travaux de la commission de l'information historique pour la paix, serve véritablement la paix, c'est-à-dire qu'elle exalte la valeur du sacrifice de ceux qui sont morts pour la liberté. Car il ne faudrait pas que cette exaltation de la paix puisse apparaître aux jeunes générations — et encore moins à l'étranger — comme le signe que la France s'abandonne, progressivement, à une idée fautive de la paix et que s'amoindrit sa volonté de résistance à l'agression étrangère. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Schreiner, dernier orateur inscrit.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, pour moi qui ne suis pas un ancien combattant, intervenir sur votre projet de budget marque une volonté politique : celle de refuser l'oubli, l'oubli des générations du feu qui ont montré, dans le sang et les souffrances, la volonté des hommes et des femmes de notre pays de rester un peuple debout, un peuple libre. Je rejoins là le souci de toutes les associations d'anciens combattants et de votre ministère.

Ce refus de l'oubli ne correspond pas seulement à un devoir de reconnaissance vis-à-vis de ceux et de celles qui ont permis à nos enfants de vivre dans une France démocratique capable de prendre, comme elle vient de le prouver, son destin en mains, il correspond aussi à une exigence : celle d'éviter à l'avenir de tels drames, celle de permettre aux nouvelles générations de connaître les raisons et les causes qui ont conduit à de tels désastres afin d'éviter leur retour sous des formes nouvelles.

Nous voulons tous une France debout, chaleureuse et solidaire des autres peuples, capable de se défendre pour sa liberté et celle des autres, une France militante de la paix et de la justice, une France capable de combattre les germes de racisme, de nazisme, de fascisme qui continuent à se développer dans le monde et sur notre sol. Des faits récents ont montré que la bête immonde n'est pas morte et qu'elle attend l'occasion de ressurgir sur des bases nouvelles. C'est le cas malheureusement dans de nombreux pays.

Je tiens donc, monsieur le ministre, à vous faire part de l'inquiétude que m'inspire la méconnaissance de plus en plus grave, parmi les jeunes générations, de l'histoire des guerres qui ont ensanglanté l'Europe et le monde.

S'il vous incombe — et vous le faites très bien — de répondre aux justes revendications des anciens combattants des trois guerres, il est aussi de votre devoir d'alerter vos collègues du Gouvernement, et en particulier M. le ministre de l'éducation nationale, sur la nécessité de combattre cet oubli dangereux pour notre avenir et pour les principes de notre République.

Mon inquiétude se fonde d'abord sur une constatation : l'histoire tient une place toujours plus réduite dans notre enseignement. Cette régression a été voulue et programmée par l'ancien gouvernement pour des raisons que je préfère ne pas chercher à comprendre. Décisions malheureuses que celles qui visaient à faire disparaître l'histoire et la géographie des programmes du secondaire, ou à réduire leur importance ! Décisions dangereuses, surtout, car l'histoire nous permet de mieux connaître nos racines et de nous replonger dans une mémoire collective nécessaire à la compréhension positive du présent. L'ignorer nous laisse désarmés face aux attaques des idéologies totalitaires. L'histoire comme la géographie doivent donc retrouver toute leur place dans notre enseignement. C'est une première et belle décision à prendre.

Mais pas n'importe comment ! Sans entrer dans des querelles d'école, l'histoire qu'il faut enseigner ne doit pas être tronquée. Elle ne saurait se contenter d'une simple chronologie, des dates, des faits et du récit mouvementé des actions des grands de ce monde. Elle doit expliquer le pourquoi, les raisons, les causes qui ont entraîné les guerres.

En feuilletant certains ouvrages actuels, on peut être surpris de l'aspect simpliste, superficiel, anecdotique qu'y prend l'histoire contemporaine. Très peu de manuels, par exemple, exposent

les raisons économiques, sociales et politiques qui ont provoqué la Seconde guerre mondiale ainsi que l'idéologie et les méthodes du nazisme. Il y a comme une sorte de pudeur dans la manière dont est traitée cette période. Il ne s'agit pas de donner à ces guerres et à ceux qui les ont faites une dimension mythique. Au contraire, c'est le rôle de l'histoire d'en démontrer les mécanismes et les conséquences, sans faiblesse et sans fausse pudeur.

Un film comme *Le Chagrin et la Pitié* a plus appris aux jeunes que la lecture de nombreux manuels actuellement utilisés dans les établissements scolaires. Mais pour une émission comme celle-ci — et c'est l'honneur de la télévision de l'avoir enfin programmée après dix ans d'obstacles incompréhensibles — combien d'autres ont pu déformer la compréhension qu'ont les jeunes de ce qui s'est réellement passé depuis le début du siècle ? Une déformation d'autant plus dangereuse que les connaissances de base, historiques et économiques, de cette période sont faibles ou inexistantes pour la grande majorité des téléspectateurs.

Il y aurait évidemment beaucoup à dire sur ce sujet. Mais en redonnant sa place à une histoire qui aille au fond des choses, nous recréerons les bases d'une véritable éducation civique, celle qui part du bon sens populaire, de la volonté profonde et de l'histoire des peuples.

Monsieur le ministre, vous avez créé une commission de l'information historique pour la paix. C'est une excellente initiative et il faut souhaiter que cette commission puisse rapidement agir et qu'elle travaille en liaison avec tous les ministères concernés, notamment ceux de l'éducation nationale et de la communication.

Je vous ai livré ces quelques remarques, afin qu'au-delà des manifestations et des discours, notre pays, dans ses nouvelles générations, refuse l'oubli, garde le souvenir et développe les principes de paix, de liberté et de solidarité indispensables à son avenir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quinze, est reprise à dix-sept heures trente.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre des anciens combattants.

M. Jean Laurain, ministre des anciens combattants. Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'indiquerai d'abord, en réponse à M. Hamel, que si j'ai condensé en une seule intervention la présentation du budget de mon ministère et les réponses aux questions des orateurs — questions qui étaient, pour la plupart, prévisibles — c'est afin de faire gagner du temps à l'Assemblée, puisque celle-ci doit entamer cet après-midi la discussion du budget de l'éducation nationale.

« Les anciens combattants ont des droits sur nous », avait déclaré Georges Clemenceau au lendemain d'une guerre que la tradition populaire a qualifiée de « grande » et dont nous allons fêter l'anniversaire de l'armistice après-demain.

J'ai la prétention, à la tête de mon ministère, de redonner à cette citation sa pleine signification en lui enlevant sa gâchette de banalité.

Au-delà des promesses et des mots, c'est d'actes qu'a besoin le monde combattant. Depuis cinq mois, notre bilan est, à cet égard, exemplaire.

Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer devant vous, je me suis d'abord attaché à résoudre le profond contentieux qui existait entre le monde combattant et le Gouvernement.

Ce contentieux avait deux origines : d'une part, la suppression de la célébration de la victoire du 8 mai 1945, suppression décidée par le précédent Président de la République en 1975 ; d'autre part, la remise en cause du rapport constant, c'est-à-dire le refus du gouvernement précédent de maintenir l'indexation stricte entre les pensions de guerre et les salaires de la fonction publique.

Ces dernières années, aucun débat parlementaire sur les anciens combattants ni aucun congrès d'association ne se sont tenus sans que soient abordées ces deux questions.

Lisez aujourd'hui la presse du monde combattant, presse vivante puisqu'elle compte plus de 200 publications nationales, assistez à un congrès d'anciens combattants — ce que vous faites régulièrement — et vous verrez la différence.

Ainsi que l'écrivit le journal d'une association, « depuis la mise en place du nouveau gouvernement nous avons été agréa-

blement surpris de voir quelques promesses électorales se concrétiser ».

C'est vrai que le changement est à l'ordre du jour au ministère des anciens combattants !

Changement d'abord dans les méthodes de travail et dans les comportements à l'égard des associations d'anciens combattants. Un esprit nouveau souffle incontestablement sur la vieille maison de la rue de Bellechasse. Au temps du mépris a succédé le temps du dialogue et de la concertation. Aucune décision n'est prise sans consultation des intéressés, groupés dans des associations dont l'action, faite de solidarité et de fraternité, est exemplaire. Je profite, d'ailleurs, de cette circonstance pour leur rendre une nouvelle fois hommage.

Certains parlementaires se plaignent de recevoir à leurs questions écrites ou à leurs lettres les mêmes réponses qu'auparavant et mettent en doute le changement réalisé. Je dois préciser, à ce sujet, qu'il n'est pas possible de répondre autrement à vos questions tant que les lois et règlements existants n'auront pas été changés. C'est à cette amélioration incessante des textes que je consacre tous mes efforts, tout en vous demandant de continuer à me faire des propositions constructives.

Changement aussi dans la conception même de notre département, redevenu un ministère à part entière.

Celui-ci a trop longtemps été considéré comme l'organisme technique chargé de la liquidation des pensions et de la réparation des méfaits de la guerre ; il doit aujourd'hui devenir peu à peu le ministère de la prévention, de la vigilance et de la défense de la paix.

C'est dans ce cadre que se place la décision que vous avez prise dans cette enceinte, le 23 septembre, de faire du 8 mai une fête nationale.

C'est dans ce cadre aussi que prend place la création dans mon ministère d'une commission de l'information historique pour la paix.

Plus que tous les autres, les anciens combattants, qui ont connu les horreurs de la guerre, sont aujourd'hui les ardents défenseurs de la paix et les champions de la vigilance.

C'est par la vigilance à travers cette commission historique que mon ministère condamne et condamnera toute renaissance du nazisme, du racisme et de l'antisémitisme.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre des anciens combattants. Il pense travailler ainsi le plus utilement pour la paix, qui est l'aspiration profonde du peuple français et de sa jeunesse.

Il ne s'agit pas — et je répons là à M. Hamel et à M. Brocard — d'entretenir un état d'esprit de neutralisme ou de pacifisme béat et irresponsable. Nous entendons, au contraire, être vigilants, de façon que notre pays puisse, éventuellement, se défendre.

M. Emmanuel Hamel. Hélas ! Mais il le faut.

M. le ministre des anciens combattants. Mais, mesdames, messieurs, derrière ces grandes actions la politique que nous conduisons en faveur des anciens combattants s'ancre solidement sur un budget en pleine progression.

Le budget des anciens combattants et victimes de guerre pour 1982 s'élève à 23 106 millions de francs. Par rapport au budget de 1981, il est en progression de 3 870 millions de francs, soit une augmentation de 20,12 p. 100.

L'ampleur de l'aide apportée aux anciens combattants et victimes de guerre est mise en évidence par l'importance des crédits affectés aux interventions sociales. En effet, les crédits du titre IV s'élèvent à 22 333 millions de francs. Ils représentent 96,65 p. 100 de la dotation globale du budget et accusent une progression de 20,25 p. 100 par rapport à 1981.

L'application du rapport constant requiert, à elle seule, compte tenu des majorations de traitement des fonctionnaires et de l'évolution des effectifs des pensionnés, une dotation complémentaire de 2 554 millions de francs.

Les divers avantages liés aux pensions en application du code des pensions militaires d'invalidité ont été revalorisés en fonction de l'évolution économique prévisible dans chaque secteur ainsi que de l'évolution des parties prenantes.

Il s'agit : de la dotation des tarifs de transport, plus 2 millions de francs ; des soins médicaux gratuits, plus 95 millions de francs ; des indemnités dites de douceur pour les pensionnés traités en milieu psychiatrique, plus 510 000 francs ; enfin de la sécurité sociale des pensionnés de guerre, plus 77 millions de francs.

En ce qui concerne l'appareillage des mutilés, une revalorisation de 14,92 millions de francs intervient, élevant ainsi la dotation qui lui est consacrée à près de 60 millions de francs. Cette somme devrait permettre — et tel est le souci majeur du département — de faire bénéficier les handicapés de tous les perfectionnements techniques intervenus dans ce domaine.

Une mention particulière doit être faite en ce qui concerne le centre d'étude et de recherche, qui participe également à l'amélioration de la qualité des appareils de prothèse et d'orthèse, mais aussi à celle des véhicules pour handicapés. Ce centre a conçu de nouveaux appareils et créé des dispositifs particuliers, notamment pour les enfants infirmes moteurs cérébraux. Sa participation à l'enseignement dispensé aux spécialistes et aux techniciens, et sa coopération sur le plan international sont autant de facteurs d'amélioration de l'appareillage.

Je souligne, à l'intention de M. Dumont, que je tiens à conserver l'appareillage sous l'autorité du ministère des anciens combattants.

Dans sa conception, le projet de budget pour 1982 se distingue des budgets précédents par quatre innovations importantes.

La première innovation est un rattrapage au titre du rapport constant.

Le remarquable effort de solidarité nationale qui s'est manifesté vis-à-vis du monde combattant dès le collectif de 1981 est mis en relief par sa réperussion en 1982 sur les crédits affectés au titre IV. C'est ainsi que l'extension en année pleine de la revalorisation de 5 p. 100, intervenue au titre de la réduction de l'écart constaté pour l'application du rapport constant, soit 14,26 p. 100, nécessite l'inscription d'un crédit de plus de 1 milliard de francs. Je déploierai le maximum d'efforts pour qu'une prochaine étape soit franchie le plus rapidement possible.

MM. Brocard, Dumont, Delehedde, Falala, Tourné, Vacant et Weisenhorn m'ont demandé s'il était possible de fixer un échéancier. Je suis décidé à faire en sorte que ce rattrapage intervienne le plus rapidement possible, mais je ne puis actuellement fixer d'échéancier précis.

Quant à l'intégration du point de l'indemnité de résidence dans le rattrapage du rapport constant — problème évoqué par M. Brocard — il faut d'abord constater, comme le fait le rapporteur de la commission des finances, que, à la date d'aujourd'hui, les pensions de guerre ont, de fait, compte non tenu de l'évolution des traitements de la fonction publique, augmenté de 7 p. 100 par rapport au niveau atteint à la date des conclusions de la commission tripartite : 1 p. 100 d'indemnité de résidence au 1^{er} octobre 1980, 5 p. 100 de revalorisation au 1^{er} juillet 1981, 1 p. 100 d'indemnité de résidence au 1^{er} octobre 1981. Cependant, pour respecter l'engagement pris par le Président de la République, nous continuerons à calculer la suite du rattrapage sur la base des 14,26 p. 100.

M. André Tourné et M. Jean Brocard. Très bien !

M. le ministre des anciens combattants. Une négociation ultérieure fixera la place de l'indemnité de résidence dans ce rattrapage.

La deuxième innovation concerne la commémoration nationale du 8 mai.

Depuis le vote qui est intervenu dans cette enceinte, le 8-Mai est rétabli comme jour férié. Sa commémoration revêtira en 1982 un éclat tout particulier. Un crédit de 3,3 millions est prévu pour couvrir les nombreuses cérémonies et les différentes manifestations tant à Paris que sur le plan régional. Nous avons l'intention de faire du 8-Mai une grande fête internationale de la liberté et de la paix. J'ai déjà indiqué à plusieurs reprises que le 8 mai 1945 n'a pas seulement la signification d'une victoire militaire, mais d'une victoire de la civilisation sur la dictature et la barbarie.

M. Dumont, M. Falala et M. Delehedde se sont préoccupés de la préparation de la célébration du 8 mai 1982. Une commission, où seront représentées toutes les parties prenantes — ministères de l'éducation nationale, du temps libre, de la culture et de la défense — mais aussi l'ensemble des grandes associations nationales d'anciens combattants, participera à l'élaboration du programme des cérémonies. Le 8 mai 1982 sera un samedi. Il faut que chaque parlementaire et que chaque responsable d'associations d'anciens combattants et de jeunesse aient clairement conscience que seule la mobilisation des forces vives de notre pays permettra de faire de ce jour autre chose qu'une journée de vacance supplémentaire. Cela est un pari que nous gagnerons tous ensemble !

M. Emmanuel Hamel. Espérons-le !

M. le ministre des anciens combattants. La troisième innovation est la création d'une commission de l'information historique pour la paix.

C'est aussi dans ce cadre que se place la création d'une commission de l'information historique pour la paix dont je vous parlais au début de mon propos. Sa finalité sera, à travers la recherche et la diffusion des connaissances historiques, de prévenir les guerres et d'entretenir une vigilance quotidienne.

M. Emmanuel Hamel. Très bien pour la vigilance !

M. le ministre des anciens combattants. Cette commission nécessite la création de huit postes : un poste de secrétaire général, hors échelle A, qui coordonnera et orientera les activités en prise directe avec le ministre ; deux postes de secrétaire adjoint, cadre A — un chargé de la recherche et de la collecte d'informations, un chargé de la diffusion — quatre postes de documentaliste, cadre B ; un poste d'agent de travaux administratifs.

Cette action conduite sur l'ensemble du territoire sera entreprise avec l'aide des associations d'anciens combattants mais aussi celle des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Elle reposera en premier lieu sur la collecte et le classement de témoignages, de documents et d'archives. En second lieu, leur contenu et leur signification feront l'objet d'une large diffusion dans la population, notamment en direction des jeunes générations, avec la collaboration de l'éducation nationale et des moyens audio-visuels. Je rejoins entièrement la demande de M. Schreiner de revalorisation de l'enseignement de l'histoire ainsi que de l'éducation civique.

Les réalisations de cette commission devraient contribuer à créer les conditions psychologiques et morales de la paix ainsi que l'espoir de voir disparaître le racisme et le fascisme. Les moyens consacrés à cette mesure s'élèvent à 2,34 millions. Ces moyens sont sans doute encore faibles, mais ils annoncent incontestablement un grand dessein.

Parallèlement à ce nouveau souffle porteur d'avenir donné à mon ministère, je n'ai eu garde d'oublier l'une des attentes les plus légitimes du monde combattant, c'est-à-dire le renforcement de l'action sociale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Ce renforcement repose sur des créations d'emplois qui participent à la lutte contre le chômage.

Premièrement, création de trente emplois en surnombre dans les services départementaux pour un montant de 2,50 millions.

Cette mesure permettra de mieux assurer la continuité des services au moment des admissions à la retraite. Grâce au renforcement de l'encadrement, elle aura aussi pour impact l'accroissement du nombre des déplacements des secrétaires généraux au niveau des permanences cantonales et communales.

Deuxièmement, création de vingt emplois d'assistante sociale dans les services départementaux pour un montant de 2,06 millions.

Un quart seulement des services départementaux dispose actuellement d'une assistante sociale. Cette mesure doit permettre des affectations complémentaires. Le rôle de l'assistante sociale, sur le plan local, est déterminant dans le règlement des situations difficiles. Les anciens combattants, principalement les plus âgés et les plus handicapés, ont un besoin impérieux de ce lien intermédiaire avec leur organisme de tutelle.

Troisièmement, création de vingt emplois de professeur dans les écoles de rééducation professionnelle pour un montant de 2,29 millions.

L'amélioration et le développement de l'enseignement délivré dans ces écoles s'inscrit dans le cadre de la politique d'ensemble prévue en faveur des handicapés et de leur réinsertion sociale. Cette mesure doit donner les moyens de dédoubler les sections surchargées dans un certain nombre d'écoles et de relever de manière très sensible la qualité de l'enseignement.

Quatrièmement, création de vingt-quatre emplois dans les maisons de l'O. N. A. C. destinés aux sections d'aide aux personnes âgées pour un montant de 1,73 million.

La politique sociale définie à l'échelon national concerne particulièrement les personnes âgées, spécialement celles qui se trouvent handicapées ou impotentes. L'office national, par vocation, doit jouer un rôle moteur dans ce domaine. C'est la raison pour laquelle il a entrepris un effort tout particulier en faveur de ses ressortissants les plus déficients sur le plan physique. Son action se concrétise par la création, dans ses maisons de retraite, de sections spécialisées d'aide aux personnes âgées. Quatre maisons de retraite devraient ainsi être médicalisées au cours de l'année 1982.

Cinquièmement, revalorisation de la subvention de l'Etat pour contribuer aux dépenses d'action sociale.

Les anciens combattants de 1914-1918 connaissent de plus en plus de difficultés dues au vieillissement et les demandes d'aide concernant cette tranche d'âge ont augmenté très sensiblement.

Par ailleurs, les anciens combattants de 1939-1945 abordent aussi les problèmes du troisième âge et l'importance de cette catégorie de bénéficiaires — 67 p. 100 — nécessite, à leur égard, le développement des opérations d'action sociale.

Le relèvement de la subvention d'Etat qui n'avait pas été revalorisée depuis 1978 permettra de secourir plus valablement les ressortissants les plus défavorisés et de développer sur l'ensemble du territoire le service de l'aide ménagère à domicile qui, au demeurant, constitue une économie des fonds publics comparativement aux frais d'hospitalisation.

Parallèlement à ces quatre grandes innovations, le projet de budget pour 1982 prévoit d'accroître l'efficacité du fonctionnement des services de mon ministère.

C'est ainsi que l'institution nationale des invalides est appelée à devenir un modèle d'accueil et de technicité pour recevoir les anciens combattants les plus durement touchés au cours des différents conflits, grâce à la création brute de quarante-huit emplois, dont trente-cinq hospitaliers et treize administratifs. Cet établissement ouvre d'ailleurs ses portes à d'autres catégories de handicapés, en particulier sur le plan de la rééducation fonctionnelle. Il pourra, grâce à son activité conjointe avec le service de l'appareillage, voire le centre d'étude et de recherche, concourir à une évolution notable en matière de réinsertion morale, sociale et professionnelle des invalides.

L'institution nationale des invalides est aujourd'hui un des plus beaux fleurons de notre ministère. Par comparaison, l'ensemble immobilier de l'annexe de Bercy en apparaît d'autant plus vétuste. Sa reconstruction est donc une nécessité. Le projet consiste, d'une part, en la construction d'un bâtiment neuf et, d'autre part, en la rénovation d'un bâtiment ancien. Cette opération qui doit parallèlement servir à soutenir l'emploi en matière d'investissement, est destinée à remplacer tous les bâtiments vétustes et à reloger la plus grande partie des services du ministère.

Au stade où en sont les études préalables, il est difficile aujourd'hui de définir le calendrier exact des travaux ainsi que l'échéancier des dépenses. Un crédit d'étude a été reporté du budget de 1981 sur le budget pour 1982. Les travaux devraient commencer en 1983.

Vous vous êtes étonnés d'un tel retard. Les études sont très longues et les crédits ont été seulement votés dans le dernier collectif budgétaire de 1980. Ces études n'ont pu être terminées en 1981. Les crédits sont donc reportés en 1982. Mais j'espère que les travaux pourront commencer en 1983.

Une autre mesure pour accroître l'efficacité de mon ministère consiste dans le développement de l'informatique, pour un montant de 2,20 millions.

Le projet de budget pour 1982 prévoit la mise en place du matériel et des logiciels nécessaires pour lancer les premières réalisations ayant trait au contrôle des soins médicaux gratuits et à la comptabilité de l'appareillage des mutilés. Une expérimentation régionale doit intervenir à cet effet.

La participation du ministère des anciens combattants à l'expérience de Télétel Vélizy est un nouvel aspect de la politique d'information et de communication qu'il a entrepris de mener en faveur de ses ressortissants mais aussi du grand public. Elle a pour but de tester les possibilités, les modalités de mises en œuvre et l'efficacité ponctuelle de ce nouveau type de média. L'utilisation du média proposé sera limitée à certaines informations qui répondent le plus généralement aux préoccupations des ressortissants et aux interrogations du grand public.

Enfin, et croyez, mesdames, messieurs, que cela n'est pas l'une des dernières de mes préoccupations, ce budget prévoit le renforcement du personnel d'encadrement.

Le taux d'encadrement à l'administration centrale du ministère est très faible par rapport à celui constaté dans l'ensemble de la fonction publique. Mais paradoxalement, l'effectif moyen des bureaux y est beaucoup plus important que dans les autres administrations centrales. De ce fait, le renforcement des agents du cadre A — trois unités — et du cadre B — douze unités — prévu dans le budget pour 1982 devrait faciliter le fonctionnement des services, notamment au niveau des tâches de contrôle et de contentieux, de l'évolution des besoins des ressortissants, des études de conception que requiert l'adaptation des services à de nouvelles procédures, telles que l'informatique ou la bureautique.

Dans ce cadre également, je vous signale que j'accorde une particulière attention aux revendications des secrétaires généraux des offices départementaux. Ces fonctionnaires jouent un rôle essentiel dans mon ministère. Il est clair que nous ne saurions admettre qu'ils soient traités comme des fonctionnaires de second ordre. Nous ferons tout par conséquent pour améliorer leurs conditions de travail.

Tel est le schéma directeur des principales orientations que j'entends donner à ma politique vis-à-vis du monde combattant au titre du budget pour 1982.

Cependant — et cela me permettra de répondre à certaines questions que vous m'avez posées — les cinq mois que je viens de passer à la tête de ce ministère m'ont permis de préparer le lancement de mesures importantes concernant le monde combattant, qui ne prendront leur pleine efficacité que dans les années à venir. Tel est le cas en particulier de l'apurement du contentieux alsacien-lorrain, dont ont parlé M. Dumont, M. Weisenhorn, M. Haby, M. Gengenwin et M. Hamel.

Je ne referai pas l'histoire de ce contentieux. Je vous rappellerai simplement qu'il est plus que temps de réintégrer dans leur plein droit les victimes du nazisme, si nombreuses dans cette région d'Alsace-Moselle — et c'est un Mosellan qui vous parle — qui ont tant souffert lors de la période noire de 1940-1945.

Pour apurer ce contentieux, deux grandes mesures viennent d'être prises.

Premièrement, la création d'une mission interrégionale à Metz, avec une antenne à Strasbourg.

Cette mission qui a été mise en place le 9 septembre 1981 est composée de trois personnes et a à sa tête un chargé de mission. Elle a pour but d'étudier les moyens les plus aptes à régler rapidement l'ensemble des problèmes d'Alsace-Moselle, c'est-à-dire ceux que posent les « Malgré nous », les patriotes réfractaires à l'occupation et les patriotes réfractaires à l'annexion de fait, dans un cadre décentralisé qui accroîtra d'une façon très importante son efficacité.

Deuxièmement, l'installation de la fondation dénommée « Entente franco-allemande ». Je précise à M. Weisenhorn qu'il ne s'agit pas d'une fondation franco-allemande, c'est une fondation française de droit local.

Cette création est le résultat de la mise en œuvre de l'accord bilatéral franco-allemand signé le 31 mars 1981, selon lequel la République fédérale d'Allemagne s'engage à verser 250 millions de deutschemarks pour indemniser les incorporés de force dans l'armée allemande. Ce versement était conditionné par la création d'une fondation de droit local qui recevrait et ventilerait les crédits ainsi obtenus. Cette fondation sera mise en place à Strasbourg le 16 novembre 1981, c'est-à-dire lundi prochain. Le vote du Bundestag, qui est subordonné à la mise en place de la fondation, pourra donc avoir lieu.

Nous commençons à apurer également le contentieux des anciens combattants d'Afrique du Nord.

Il s'agit d'abord de la date de la commémoration du souvenir des morts de la guerre d'Algérie. Une table ronde a été organisée le 29 septembre 1981 entre les associations de rapatriés et les associations d'anciens combattants d'Afrique du Nord. Il en est ressorti qu'une majorité importante d'associations proposait le 16 octobre, date anniversaire de l'inhumation du soldat inconnu d'Algérie à Notre-Dame-de-Lorette, que deux associations s'en tenaient au 19 mars, date du cessez-le-feu qu'elles avaient choisie depuis 1963, que plusieurs associations, et non des moindres, ne prenaient pas position. J'ai fait le compte rendu objectif de cette réunion au Président de la République qui a tranché de la façon suivante : il n'y aura pas de date officielle de commémoration du souvenir des morts d'Algérie, chaque association restant libre de choisir la date qui lui convient. Des instructions seront néanmoins données aux services extérieurs pour que le ministre des anciens combattants soit représenté à chacune de ces manifestations.

Pour ce qui concerne le deuxième aspect du contentieux des anciens combattants d'Afrique du Nord, c'est-à-dire les conditions d'attribution de la carte du combattant, la question est à l'étude et devrait très rapidement déboucher sur le dépôt d'un projet de loi tendant à étendre le bénéfice de la carte du combattant à tous les postulants ayant appartenu à une unité, qui ont connu, pendant le temps de leur présence, neuf actions de feu ou de combat. Je confirme que ce projet de loi sera déposé le plus rapidement possible, au plus tard à la session prochaine.

Le problème de la campagne double n'est pas exactement du ressort du ministère des anciens combattants mais de celui des ministères de la défense et de la fonction publique. Nous allons insister de nouveau auprès de ces départements ministériels pour que le bénéfice de la campagne double soit reconnu

aux anciens combattants d'Afrique du Nord. La mention « hors guerre » devrait disparaître des titres d'anciens combattants d'Afrique du Nord et du livret de pension.

M. André Delehedde. Très bien !

M. le ministre des anciens combattants. Pour ce qui concerne les autres mesures catégorielles, les nécessités budgétaires n'ont pas permis, compte tenu du rattrapage du rapport constant, de poursuivre l'amélioration du sort des veuves, ascendants et pupilles, mais leur cas n'est pas perdu de vue. Ce sont des catégories prioritaires. Il en sera de même pour ce qui est de la proportionnalité des pensions.

S'agissant des veuves, je veux d'abord adresser à M. André Tourné mes plus vives et plus sincères condoléances pour le décès de sa mère. Nous sommes très soucieux de régler le cas des veuves le plus rapidement possible. C'est un problème prioritaire.

M. Emmanuel Hamel. M. Mathieu sera heureux de le savoir.

M. le ministre des anciens combattants. Je tiens à préciser que le plafond existe actuellement pour le taux exceptionnel de pension, mais pas pour le fonds de solidarité. C'est une question dont nous débattons, en concertation avec les associations d'anciens combattants.

En ce qui concerne le livre parlé pour les aveugles, j'ai déjà répondu en commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Il s'agit d'un problème urgent que nous allons essayer de résoudre le plus rapidement possible.

Pour ce qui est de la forclusion, vous n'ignorez pas, monsieur Tourné, que la solution ne dépend plus maintenant de notre ministère, mais du ministère de la défense, auquel nous transmettons régulièrement notre vœu.

M. André Tourné. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre des anciens combattants. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Tourné, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. André Tourné. Pour le certificat F.F.I. modèle national, c'est effectivement le ministère de la défense qui est concerné. Mais pour les autres problèmes qui se posent à certains résistants, je crois que c'est votre administration qui est intéressée.

M. le ministre des anciens combattants. Nous continuerons à approfondir cette question car nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur la législation qui s'applique.

J'indique à MM. Dumont, Falala, Brocard et Vacant, s'agissant de la retraite mutualiste, qu'il serait normal que le plafond majorable soit relevé à 4 000 francs. Je n'emploierai donc à faire admettre cette idée par le ministère de la solidarité nationale et le ministère du budget.

Le statut des évadés est actuellement à l'étude. Je peux, là aussi, m'engager à en discuter rapidement, car il existe des anomalies et des injustices. Il s'agit là d'un problème important, comme celui des veuves, des ascendants et des orphelins.

En ce qui concerne la répression des profanations de monuments, de cimetières ou de nécropoles nationales, certains d'entre vous, comme M. Falala et M. Weisenhorn, demandent une sévérité accrue. Nous sommes tout à fait d'accord pour que l'on applique les sanctions que méritent ces méfaits. A cet égard, je tiens à rappeler que c'est grâce à l'intervention du ministre des anciens combattants qu'ont été introduites des clauses restrictives dans le projet de loi portant amnistie.

M. Lagorce m'a interrogé sur les pensions des anciens combattants africains. C'est un problème très douloureux. Ces pensions, on le sait, ont été gelées lorsque les Etats africains dont sont originaires ces anciens combattants ont accédé à l'indépendance. Nous sommes actuellement en train de remédier à certaines anomalies. Le projet de budget pour 1982 de mon ministère fait ressortir un effort de « décrétalisation » des pensions puisqu'une revalorisation de 7 à 12 p. 100 est consentie en faveur des anciens combattants africains.

En ce qui concerne la Légion d'honneur, un contingent exceptionnel pour les anciens combattants de 1914-1918 a été prévu pour le 11 novembre prochain. Je compte faire en sorte que la même mesure soit reconduite l'année prochaine aux différentes fêtes nationales.

M. Louis Odru. Le 8 mai aussi !

M. le ministre des anciens combattants. Le 8 mai également.

Le droit au travail des militaires de carrière, dont la retraite n'est pas suffisante pour leur permettre de vivre, relève, non pas du ministère des anciens combattants — encore que j'appuie personnellement cette revendication — mais essentiellement du ministère du travail et du ministère de la défense. M. le Président de la République s'est d'ailleurs engagé à faire respecter le droit au travail de certains anciens militaires de carrière.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre des anciens combattants. Ceux qui ont été contraints au service du travail obligatoire posent un problème extrêmement complexe. Je vais susciter une rencontre entre les fédérations de déportés et la fédération nationale des déportés du travail afin que celle-ci modifie son appellation.

M. Emmanuel Hamel. Ils ont pourtant été déportés au titre du travail obligatoire !

M. le président. Monsieur Hamel, je vous prie de bien vouloir écouter M. le ministre sans l'interrompre.

Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre des anciens combattants. Enfin, il me paraît logique d'accorder aux survivants des brigades internationales certains avantages et certaines compensations. C'est ce que nous allons essayer de faire.

M. André Tourné. Ceux qui bénéficieront de ces avantages seraient peu nombreux, en définitive. C'est une question de principe. On ne peut pas faire moins qu'en République fédérale d'Allemagne, qu'en Italie, qu'en Grande-Bretagne ou dans d'autres pays.

M. le président. M. le ministre vous a entendu, monsieur Tourné.

M. le ministre des anciens combattants. Je vous confirme que nous allons étudier sérieusement ce problème et essayer d'y apporter une solution favorable.

M. André Tourné. Je vous en remercie, monsieur le ministre.

Allez voir le film *La Retraite de l'Ebro*, et vous verrez comment nous nous sommes battus !

M. le ministre des anciens combattants. Nous continuons, par ailleurs, à porter une attention toute particulière aux manifestations du souvenir de la déportation. Nous allons procéder à l'inventaire de tous les documents existants dans le cadre de la commission de l'information historique pour la paix en vue d'une exposition nationale, et donner à la journée de la déportation, en avril 1982, un éclat exceptionnel, comme nous l'a demandé le chef de l'Etat.

Ainsi, je compte tenir progressivement et méthodiquement les engagements pris par le Président de la République vis-à-vis du monde combattant, et cela dans le cadre des contraintes budgétaires et des impératifs prioritaires de la politique gouvernementale que sont la lutte contre le chômage et la lutte contre l'inflation.

De toute façon, le règlement des problèmes se fera dans la concertation avec les associations d'anciens combattants.

Dès à présent, je me suis engagé à consulter celles-ci dans le cadre d'une commission du budget et à les faire participer à la commission de préparation des cérémonies du 8-Mai et à la commission de l'information historique pour la paix.

Cette attitude profondément démocratique jointe à un effort constant de solidarité nationale vis-à-vis du monde combattant nous permettra de résoudre dans les meilleurs délais tous les problèmes en suspens.

En attendant, nous vous demandons d'adopter ce projet de budget pour 1982 qui est celui du renouveau et de l'espoir.

M. Brocard, qui a présidé, si je me souviens bien, un groupe de travail de la commission tripartite,...

M. Jean Brocard. C'est exact !

M. le ministre des anciens combattants. ... a dit qu'il ne voterait pas les crédits de mon ministère. Qu'il me permette de m'en étonner, car ce budget, pour la première fois depuis de nombreuses années, lui apporte, me semble-t-il, une satisfaction importante : un rattrapage de 5 p. 100 du rapport constant que je m'engage à poursuivre dans les années qui viennent. En toute logique, donc, il aurait dû voter ce budget. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Quoi qu'il en soit, afin que chacun prenne ses responsabilités devant l'opinion et les associations d'anciens combattants, le

Gouvernement demande, sur ce budget, un scrutin public. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Pierre Jagoret. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre des anciens combattants. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Jagoret, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Pierre Jagoret. Monsieur le ministre, je vous ai posé quatre questions importantes pour mes amis résistants. Si vous n'avez pas le temps d'y répondre aujourd'hui pourriez-vous le faire prochainement par écrit ? Je vous en remercie par avance.

M. le ministre des anciens combattants. Monsieur Jagoret, ces questions sont assez complexes et j'avoue que je ne puis y répondre dans l'immédiat. Mais je m'engage bien volontiers à vous donner une réponse détaillée dans les jours qui viennent. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Charles Haby. Monsieur le président, me permettez-vous de poser une brève question à M. le ministre ?

M. le président. La parole est à M. Charles Haby.

M. Charles Haby. Monsieur le ministre, qu'envisagez-vous pour les incorporés de force, hommes ou femmes, dans les formations paramilitaires allemandes ?

M. le ministre des anciens combattants. Sur ce point, je peux vous répondre, car je connais parfaitement le problème.

Nous n'oublierons pas que des femmes ont été également incorporées de force dans l'armée allemande. Leur cas sera traité à égalité avec celui des hommes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Charles Haby. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Anciens combattants ».

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 54 064 421 francs ;
« Titre IV : 2 095 617 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III.

Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	478
Nombre de suffrages exprimés.....	475
Majorité absolue	238
Pour l'adoption	337
Contre	138

L'Assemblée nationale a adopté.

(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des anciens combattants.

EDUCATION NATIONALE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale.

Je rappelle qu'après les exposés des rapporteurs et les interventions d'ordre général, la discussion se poursuivra par les questions transmises par les groupes et les réponses du Gouvernement.

Je demande à chacun des orateurs de bien vouloir respecter le temps de parole qui lui est imparti.

La parole est à M. Mortelette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement primaire et secondaire.

M. François Mortelette, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'éducation nationale, mes chers collègues, c'est avec émotion et fierté que je rapporte ce budget l'année du centenaire de l'école publique et l'année qui voit le retour de l'éducation physique et sportive au sein de l'éducation nationale. Emotion aussi de succéder à tous ceux qui se sont exprimés sur le budget des anciens combattants. J'y vois un symbole de la solidarité entre les générations de notre pays. Après avoir voté les crédits de la reconnaissance à toutes les générations du feu, nous examinons maintenant les crédits de l'espoir pour nos jeunes. Puissent-ils, grâce à la restauration du 8-Mai, comprendre le message de ceux qui ont lutté pour une France libre !

Par l'ampleur des effectifs qu'elle emploie, son importance au sein du budget de l'Etat et la nature émancipatrice des missions qui lui sont imparties, l'éducation nationale a fourni tout naturellement une cible de choix au pouvoir précédent dans son entreprise tenace, vétilleuse et feutrée de démantèlement du service public. Si le ministère de l'éducation nationale a bien bénéficié d'une priorité au cours du dernier septennat, c'est essentiellement dans le cadre de la problématique de la chasse aux économies sur le train de vie de l'Etat, menée chaque année de plus en plus impitoyablement à l'encontre des personnels et, dans ce cas précis, sans trop d'égards pour ses conséquences quant à l'avenir des jeunes.

Bientôt qualifiés de nantis, selon la mémorable expression d'un responsable politique alors de premier plan, du simple fait qu'ils bénéficiaient de l'élémentaire sécurité de l'emploi, accusés de propager un système de valeurs égalitaire, libertaire et contestataire et, enfin, taxés d'opinions politiques telles que tout effort consenti en leur faveur aurait par avance été dénué de rendement électoral, les enseignants se sont, au cours du septennat précédent, constamment heurtés à l'hostilité à peine dissimulée du Gouvernement.

Dans ces conditions, on ne s'étonnera pas du fait que, loin de tirer parti de la détente démographique pour tenter d'améliorer l'accueil des élèves et d'harmoniser les statuts des différents corps enseignants, le dernier ministre de l'éducation se soit au contraire employé à tarir tout nouveau recrutement et, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, à mettre à mal des statuts jugés trop protecteurs des personnels, n'hésitant pas à cet effet à s'attaquer parfois aux plus démunis.

Qui ne se souvient à cet égard de la décision, prise en 1980, d'augmenter brutalement et sans contrepartie de trois heures par semaine les horaires des auxiliaires enseignants des collèges ?

S'agissant de l'efficacité de l'appareil éducatif, les gouvernements précédents avaient semblé prendre leur parti des conséquences de leur politique, qui aboutissait à une lente mais inexorable dégradation des résultats du système scolaire. Il est vrai que le niveau de qualification des jeunes était devenu secondaire dans un contexte où la liquidation organisée de pans entiers de l'économie nationale ne leur laissait de toute façon, et quelle que soit la qualité des études qu'ils avaient menées, guère de chance de trouver un emploi.

Lorsque l'actuel gouvernement est entré en fonctions, faute de crédits suffisants le fonctionnement des établissements scolaires n'était plus correctement assuré ; le parc immobilier se trouvait en maints endroits dans un état proche de l'abandon ; la quasi-totalité des organisations d'enseignants se trouvait en situation de rupture ouverte avec les pouvoirs publics ; l'auxiliaire, fort de ses 60 000 salariés, était toujours aussi prospère ; une proportion considérable et croissante de jeunes demeurait, faute d'avoir reçu une formation convenable, sans perspective d'emploi.

Tel est l'écrasant bilan du septennat précédent.

Sans verser dans le catastrophisme partisan, il convient d'admettre que, s'il est des domaines où tout est à faire, tout ou presque est ici à refaire.

Le projet de budget pour 1982 confirme le retournement de tendance amorcé par la première loi de finances rectificative votée en juillet. Le nombre appréciable de créations d'emplois et de titularisations de personnels en position précaire, la remise à niveau des dotations de fonctionnement des établissements et le net effort consenti en faveur de la maintenance du patrimoine immobilier et de l'action sociale constituent un coup d'arrêt à la dégradation continue observée les années précédentes.

Il n'en reste pas moins qu'avec un budget en croissance réelle de 17 p. 100 seulement, l'effort en faveur de l'éducation nationale se situe à un niveau inférieur de plus de dix points au pourcentage d'augmentation des dépenses de l'Etat. Si elle a cessé d'être un parent pauvre, l'éducation nationale n'est pas encore redevenue pour autant une priorité.

Mais, au-delà des moyens nouveaux dont disposera ce secteur l'an prochain, il importe de déterminer dans quelle mesure le projet de budget pour 1982 témoigne bien d'une orientation authentiquement nouvelle en matière éducative.

Sur ce point, force est de constater que la brièveté des délais impartis au nouveau ministre pour infléchir les orientations d'ensemble de ses prédécesseurs ne lui a, pour l'instant, pas permis d'apporter des réponses très précises aux questions que posent les grands dossiers du moment : la résorption intégrale de l'auxiliaire, le futur statut des enseignants, notamment du second degré, la politique familiale, l'avenir de l'enseignement privé et, enfin, l'entretien des établissements scolaires.

Le rapporteur n'a pu, pour sa part, évoquer ces grands problèmes en s'efforçant d'apporter, chaque fois que cela lui a paru possible, les éléments de réponse qui lui ont semblé les plus appropriés.

En tout état de cause, afin que les grands espoirs qui sont nés le 19 mai ne soient pas déçus, il importe que, d'ici à la fin de la présente législature, ce grand service public, vital entre tous pour l'avenir de la nation, ait retrouvé la place qu'il n'aurait jamais dû perdre au sein des préoccupations gouvernementales : la première.

M. Emmanuel Hamel. Il a toujours eu la première place !

M. François Mortelette, rapporteur spécial. Mes chers collègues, le rapport qui vous a été distribué comporte en première partie une analyse du projet de budget de l'éducation nationale, en deuxième partie, le résumé de notre débat en commission et enfin, en troisième partie, notre appréciation sur l'article 87 du projet de loi de finances.

Nous avons également joint en annexe les réponses données aux observations formulées par la commission des finances pour 1981 ainsi que l'extrait du rapport de la Cour des comptes pour 1981 déplorant la multiplicité des statuts d'enseignants du second degré.

Le peu de temps dont je dispose ne me permet pas de détailler tous les sujets. Aussi m'arrêterai-je uniquement sur certains points.

Après avoir noté l'état du système éducatif en 1981 et insisté en particulier sur le problème des lycées d'enseignement technique où les classes de quatrième sont parfois surchargées — allant jusqu'à trente-cinq élèves dans mon département — nous avons formulé nos observations relatives à l'examen des crédits. L'ensemble du budget du ministère de l'éducation nationale représentera 21,3 p. 100 des dépenses civiles nettes du budget de l'Etat. Si l'on fait abstraction du budget des charges communes, dont les dotations sont destinées à être réparties en cours d'année, le budget de l'éducation nationale constitue, et de très loin, le plus important des budgets civils de l'Etat.

Le budget des enseignements primaire et secondaire enregistre une progression de 17 p. 100 contre 27,60 p. 100 pour le budget général. L'évolution des effectifs à la rentrée 1981 et à la rentrée 1982 laisse apparaître une stabilité d'ensemble.

Nous avons de plus noté que, depuis 1975, à tous les niveaux de l'enseignement, le nombre des emplois budgétaires s'est accru par rapport au nombre des élèves, mais dans des proportions plus faibles pour l'enseignement long. Je précise que le coût moyen des élèves, très variable, s'accroît sensiblement avec le niveau d'enseignement, allant de 2 352 à 12 385 francs.

Par ailleurs, nous ne pouvions passer sous silence les créations d'emplois, 16 828 postes par rapport à 1981. Si l'augmentation est très nette, puisque 1 965 créations seulement avaient été enregistrées au budget de 1982, nous sommes loin des besoins réels.

D'une manière générale, dans l'attente d'une revalorisation ultérieure de la condition enseignante, la situation des personnels n'a pas fait l'objet de mesures catégorielles véritablement

nouvelles, les crédits disponibles ayant été réservés aux créations d'emplois.

Mon rapport écrit salue le retour de l'éducation physique et sportive au sein de l'éducation nationale. Cela représente 24 454 emplois et un budget de 2 380 millions de francs.

Parmi les problèmes soulevés par les interlocuteurs que nous avons reçus, l'auxiliaire dans le second degré constitue un très lourd héritage. On y compte en effet 50 000 auxiliaires, dont près de la moitié ont plus de cinq ans d'ancienneté, auxquels il convient d'ajouter près de 10 000 auxiliaires non enseignants remplissant des tâches administratives ou de service.

Le rapporteur spécial estime qu'il convient d'être clair et ferme sur un certain nombre de principes. Ainsi, le recrutement d'auxiliaires doit cesser ; la commission des finances a d'ailleurs adopté à l'unanimité une observation sur ce point.

Nous appelons également votre attention, monsieur le ministre, sur la situation des enseignants du second degré, qui nécessite une révision d'ensemble. Les problèmes de formation sont ainsi soulevés et je rappellerai à ce stade les difficultés rencontrées au niveau des écoles normales.

Pour ce qui est des rémunérations et des carrières du second degré, je note que le déclassement dont souffre la quasi-totalité des corps enseignants avait retenu l'attention de la commission des finances lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1981. Il avait alors été établi de façon irréfutable que les rémunérations des enseignants français étaient, en règle générale, nettement inférieures à celle de leurs homologues étrangers, notamment allemands.

Or le Gouvernement n'a pas encore arrêté sa position sur ce point et la situation des intéressés continue à se dégrader. La commission des finances a donc adopté sur proposition de son rapporteur spécial une observation portant sur la formation, les rémunérations et les obligations de service.

Quant à la politique d'aide sociale à l'égard des familles, les crédits sont certes en augmentation de 25 p. 100, mais une politique reste à définir.

Pour la première fois, les crédits de transport scolaire dépassent ceux qui sont destinés aux bourses, ces derniers étant revalorisés d'un taux similaire à celui de la hausse des prix. Le montant des bourses n'a pas été réévalué pour la troisième année consécutive.

Si la participation des familles aux dépenses de fonctionnement des internats est contenue à 40 p. 100 et si la gratuité des livres scolaires progresse, la commission des finances a estimé que la gratuité doit être étendue à l'ensemble des élèves des lycées d'enseignement professionnel, qui sont souvent issus des milieux les plus défavorisés.

Le rapport constate que les crédits concernant l'enseignement privé progressent de 22 p. 100, et ce dans le respect des textes, ainsi que s'y étaient engagés le Gouvernement et le Président de la République. En ce qui concerne les rapports entre les écoles primaires privées et les municipalités, la question de la prise en charge des dépenses de fonctionnement de certains établissements demeure posée.

Vous avez, monsieur le ministre, confirmé que des discussions dans un premier temps puis, dans un second temps, des négociations, vont s'engager sans qu'aucun terme aux échanges de vue n'ait été préalablement établi, afin d'édifier un grand service public laïque et unifié de l'éducation nationale, sans spoliation ni monopole, dans le respect de la liberté d'enseignement.

Vous permettez au rapporteur spécial de la commission des finances de souhaiter que, dans la mesure où l'Etat est d'accord pour prendre en charge tout ce qui a trait à l'éducation, à quelque niveau que ce soit, et quelles que soient les formations, ce grand service public, laïque et unifié, enrichi de certaines expériences du secteur privé, voie le jour en 1982. Il est en effet indispensable que, pour les prochaines échéances électorales locales de 1982, nos enfants ne soient plus, de par la faute de quelques-uns, l'enjeu de ces élections.

M. Emmanuel Hamel. C'est vous qui en faites un enjeu !

M. François Mortelette, rapporteur spécial. Notre pays n'en a que trop souffert. Pour réussir, il est indispensable que notre école retrouve la véritable laïcité, mais pas celle qui lui a été imposée ces derniers temps, c'est-à-dire la neutralité la plus terne.

La laïcité est respect et tolérance, et non médiocrité. La laïcité est militante et se doit de forger l'âme et la conscience de ceux qui, demain, tiendront dans leurs mains la destinée de la France, de façon à en faire des femmes et des hommes assumant pleinement leurs responsabilités dans le cadre auto-gestionnaire qui sera le leur.

Ce grand service est à faire avec tous : associations de parents, enseignants, élèves, ministère. Il doit permettre de réaliser une véritable concertation et d'entamer la lutte contre l'échec scolaire. Je précise que la proportion, dans le primaire, d'enfants ayant trois ans de retard est de 3 p. 100, soit plus du triple de celle qui avait été constatée en 1974. C'est là aussi un résultat du précédent septennat :

Le rapport évoque enfin le problème des constructions scolaires, qui ne disposent, cette année encore, que d'un budget d'attente. Sur ce point, la commission a également adopté une observation portant sur la nécessité de revaloriser les crédits de construction, notamment en faveur des lycées d'enseignement professionnel.

La commission des finances a accepté à l'unanimité les crédits de l'éducation nationale — enseignements primaire et secondaire — ainsi que l'article 87 du projet de loi de finances.

Le temps nous a manqué pour introduire dans le rapport une étude faite par l'observatoire d'entrée dans la vie active, organisme rattaché au C. E. R. E. C. Cette étude concerne l'insertion des jeunes à la sortie du système éducatif. Elle ne peut être ignorée à l'heure où de nombreux jeunes se retrouvent au chômage. Les enseignements qu'elle tire permettront au système éducatif d'éviter certains écueils.

J'en ai terminé, monsieur le président, ayant résumé à la vitesse de 8 milliards à la minute le budget de l'éducation nationale. (*Sourires.*)

Vous me permettez, en conclusion, de rendre hommage aux enseignants, à ceux qui sont dans leur classe ou sur les stades, à ceux qui sont ici, mais aussi à tous ceux qui, depuis cent ans, ont permis aux jeunes de bénéficier des bienfaits de l'instruction. C'est pour beaucoup grâce à mes anciens maîtres que je suis ici et je leur exprime toute ma reconnaissance. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'enseignement supérieur.

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'essaierai d'être aussi bref que possible, puisque le président de la commission n'a laissé que dix minutes au rapporteur de l'opposition, alors que le rapporteur précédent, de la majorité, a eu droit à quinze minutes.

M. le président. Monsieur Gantier, je vous fais remarquer que M. Mortelette rapportait pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, alors que vous ne rapportez que pour l'enseignement supérieur. D'ailleurs, d'autres rapporteurs ne se sont vu attribuer que cinq minutes de temps de parole.

M. Christian Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Vous n'êtes pas le rapporteur de l'opposition, mais le rapporteur de la commission des finances !

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial. J'essaierai en tout cas de faire preuve d'objectivité. Cette qualité a beaucoup fait défaut, naguère, aux rapporteurs lorsqu'ils étaient dans l'opposition — l'actuelle majorité. Je m'efforcerai de ne pas tomber dans le même travers et j'éviterai, contrairement au rapporteur précédent, les outrances de jugement sur la politique de l'enseignement menée lors du précédent septennat.

Le budget de l'enseignement universitaire s'élèvera, en 1982, à 15 217 millions de francs, compte tenu des différents transferts, en particulier de celui du C.N.R.S. au ministère de la recherche et de celui de la bibliothèque nationale au ministère de la culture.

Sa progression réelle par rapport à 1981 est de 16,2 p. 100, très inférieure, donc, à celle des dépenses définitives de l'Etat, qui est de 26,7 p. 100, alors que l'an dernier, elle était du même ordre : 15 p. 100 contre 16,45 p. 100.

L'an dernier, M. Mexandeau, qui était alors rapporteur pour avis, avait déploré que le budget des universités ne représente plus que 2,87 p. 100 du budget total de l'Etat. Cette année, mes chers collègues, il n'en représente plus que 1,93 p. 100 !

Plusieurs points doivent être soulignés. En matière de personnel, on note 2 621 créations d'emplois, la plupart devant d'ailleurs intervenir à la rentrée d'octobre 1982. Les crédits de fonctionnement destinés au matériel sont en augmentation de près de 29 p. 100 ; l'investissement progresse de 22 p. 100 en crédits de paiement, de 55 p. 100 en autorisations de programme.

Mais les dépenses d'intervention, qui recouvrent pour l'essentiel des mesures au titre de l'action sociale en faveur des étudiants, enregistrent une évolution plus que médiocre de 11 p. 100.

En matière d'enseignement, les créations et les transformations d'emplois qui concernent, d'une part des régularisations, d'autre part des créations proprement dites, notamment de postes d'enseignant, sont notables cette année.

Toutefois, en ce qui concerne les emplois d'assistant, le projet ne donne aucune indication sur leur répartition entre les établissements et entre les disciplines, pas plus que sur les modalités de recrutement de ces assistants.

Quant aux crédits destinés aux heures complémentaires, ils n'augmentent que de 2 p. 100. Leur taux sera augmenté de 10 p. 100 au mois d'octobre 1982, c'est-à-dire dans un an. On est parti de l'idée que le nombre de ces heures devra diminuer en raison de l'effort de recrutement d'enseignants. Le nombre des heures complémentaires ne pourra guère être réduit pendant l'année universitaire 1981-1982, puisque les nouveaux enseignants ne seront recrutés qu'à la rentrée de 1982 et, de surcroît, l'on ignore quand interviendra la titularisation des vacataires. Dès lors, le taux de rémunération des heures complémentaires diminue en comparaison de l'élévation du coût de la vie.

Pour ce qui est des crédits de fonctionnement matériel, la dotation de 1 milliard 303 millions de francs allouée à l'enseignement supérieur cette année et en progression de 28,3 p. 100. Elle répondra notamment à la hausse des prix des produits énergétiques utilisés pour le chauffage.

En outre, des actions spécifiques seront engagées en faveur, notamment, du télé-enseignement universitaire, du conservatoire national des Arts et Métiers et de la coopération internationale.

Quant à l'équipement, les autorisations de programme, d'un montant de 463 millions de francs, manifestent un souci d'améliorer la maintenance. Les efforts antérieurs sont poursuivis : les crédits se rapprocheront bientôt des besoins théoriques. Il y a un progrès pour l'équipement informatique dont la dotation s'élève à près de 55 millions de francs.

La partie recherche de l'enseignement universitaire semble favorisée. Les crédits de paiement augmentent de 26 p. 100 et les autorisations de programme de 28 p. 100. Cet effort s'inscrit dans une continuité : l'an dernier, les crédits de la recherche universitaire avaient progressé de 23,2 p. 100 au sein d'un budget général alors en hausse seulement de 16,45 p. 100. On ne peut donc affirmer que le projet de budget pour 1982 soit plus audacieux que le précédent dans le domaine de la recherche. C'est même plutôt le contraire qui serait vrai.

Au surplus, tout effort budgétaire en faveur de la recherche ne peut être efficace que sous trois conditions.

D'abord, il faut que la recherche universitaire bénéficie d'un concours extérieur élevé, notamment par le biais du C.N.R.S. et de la direction générale de la recherche scientifique et technique du ministère de la recherche.

En outre, la recherche ne peut être dissociée du potentiel que représentent les enseignants qui, en principe, doivent lui consacrer une partie de leur activité. Il ne faudrait pas que le rattachement du C.N.R.S. au ministère de la recherche aboutisse à un cloisonnement entre la recherche universitaire et l'effort national de recherche ! Il ne faudrait pas non plus que les directives données au C.N.R.S. par son nouveau ministre de tutelle soient incompatibles avec les traditions libérales de l'Université.

Ensuite, la recherche universitaire, souvent de bonne qualité, souffre d'un manque de diffusion vers l'industrie. Quelles procédures envisagez-vous, monsieur le ministre, afin de favoriser l'exploitation industrielle des résultats de la recherche universitaire ?

Enfin, le renforcement de la compétition internationale en matière de recherche implique une concentration de l'effort. De ce point de vue, la politique des habilitations de troisième cycle doit viser la création de centres de recherche hautement qualifiés, ce qui suppose une lutte contre la dispersion et la mise au point d'un système d'évaluation des résultats de la recherche dont les choix soient incontestables au sein de la communauté scientifique. Le précédent gouvernement avait parfaitement vu ce problème et il avait proposé des solutions. Dans l'annexe 7 de mon rapport écrit, j'ai fait le point sur cette question importante.

Pour les bibliothèques et les informations scientifiques et techniques, la progression des dépenses est de 24 p. 100, ce qui témoigne d'une incontestable bonne volonté. Il serait souhaitable que la majoration des dotations s'accompagne d'une efficacité accrue : je pense aux banques de données et à la coordination, au sein de chaque université, entre les bibliothèques universitaires et les bibliothèques d'U. E. R. ou d'institut.

L'action sociale en faveur des étudiants ne bénéficie pas — ce qui est bien étrange de la part d'un gouvernement socialiste — de la même sollicitude que les autres actions du ministère. En

termes réels, en effet, les crédits restent stationnaires, notamment pour les bourses — le crédit qui leur est réservé ne s'accroît que de 7 p. 100 d'une année sur l'autre — qui seront donc reconduites pour l'année 1981-1982 au même taux qu'en 1980-1981. Des mesures mineures d'amélioration interviennent néanmoins au bénéfice des étudiants des I.U.T. et du premier cycle.

L'aide indirecte — médecine préventive, sécurité sociale des étudiants, restaurants et cités universitaires — bénéficie d'une certaine priorité puisqu'elle progresse de 15,9 p. 100.

Mais, on le sait, bénéficiant également à tous les étudiants, elle ne répond donc pas au souci de démocratisation de l'enseignement supérieur si souvent exprimé antérieurement par les socialistes.

La commission des finances, compte tenu des remarques qui viennent d'être faites, s'est prononcée en faveur de l'adoption des crédits de la section universitaire.

De plus, elle a accepté quatre observations que je vais commenter très vite.

Les trois premières ont été adoptées sur l'initiative du rapporteur, la quatrième sur celle de notre collègue Germain Sprauer.

La première concerne la titularisation des enseignants non titulaires. La commission a estimé que cette opération devrait s'effectuer en toute clarté, compte tenu des intérêts des enseignants de l'Université non titulaires, mais aussi de tous ceux qui, actuellement, se préparent, souvent dans des conditions difficiles, à concourir d'ici un, deux ou trois ans, à des emplois d'enseignant. La commission s'est donc prononcée pour la publication des conclusions de la mission d'études confiée à M. Quermonne.

Or, ce matin même, un quotidien annonçait — et un quotidien du soir a repris l'information — que le rapport avait été rendu public, dans la précipitation, samedi soir. Il est bien regrettable qu'il ait fallu attendre aussi longtemps et que notre commission n'ait pas eu la primeur d'un texte essentiel pour l'information de ses membres !

La deuxième observation a trait au régime d'aide aux étudiants, dont l'examen et la réforme éventuelle doivent déboucher le plus rapidement possible sur un système juste et efficace.

La troisième observation porte sur la réforme de l'enseignement supérieur prévue pour la fin de 1982, au plus tard. Même si le Gouvernement ne désire pas étendre la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur, il me semble que ne saurait être éludée la double contrainte à laquelle sont soumises les universités.

D'une part, dans le cadre d'une économie ouverte comme l'est la nôtre, l'enseignement supérieur doit affronter la concurrence internationale, sous peine d'entraîner dans sa chute, la culture, la recherche, l'industrie et la langue françaises.

D'autre part, l'enseignement supérieur aboutit à une sélection de fait. D'abord, parce que de nombreux étudiants abandonnent l'université en cours d'études, ensuite parce que le diplôme ne constitue plus un passeport automatique pour la vie professionnelle.

L'Université se trouve donc confrontée non seulement à des problèmes de gestion non négligeables, mais encore à des choix essentiels, puisque ses moyens ne peuvent pas être illimités.

Il faudra reconsidérer les filières, arbitrer entre les formations, les laboratoires et les universités. En particulier, l'outil essentiel que constituent les habilitations ne devra pas être négligé.

Par ailleurs, des mutations doivent être engagées dans les méthodes d'enseignement pour que le contenu de celui-ci serve à la fois le besoin de culture générale, qui est immense, et les besoins de l'économie, qui sont inévitables. Les relations entre l'Université, la recherche et le monde professionnel doivent être réexaminées. Un contrôle de la qualité de l'enseignement s'impose, mais un contrôle qui soit compatible avec le respect de l'autonomie des universités et de la liberté de l'enseignement.

Des universités compétitives sur le plan international et répondant aux besoins de la société nationale ont-elles besoin d'un renforcement de leur autonomie ? Devront-elles être poussées par l'Etat à opérer une reconversion qui ne sera pas facile ?

Tel est l'enjeu du débat qui s'instaurera à l'automne prochain à l'occasion de la réforme de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Il faut souhaiter qu'il soit tranché, non pas dans le sens de la sclérose et du blocage, mais dans celui de l'ouverture et du progrès.

Quatrième observation : la commission insiste pour que soit assurée dans les meilleurs délais la titularisation dans l'ensei-

gnement supérieur des enseignants non titulaires affectés à la coopération.

Telles sont, monsieur le ministre, les remarques que je tenais à formuler sur ce projet de budget dont je ne considère pas en conclusion qu'il est, contrairement à ce qu'a écrit un autre rapporteur pour avis, diamétralement opposé aux budgets présentés les années précédentes. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Derosier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation nationale.

M. Bernard Derosier. Monsieur le ministre, le temps qui m'est imparti ne me permettra pas de présenter aussi complètement qu'il le faudrait les travaux de la commission dont je suis le rapporteur. Aussi vous renverrai-je au rapport écrit qui constitue un document de référence.

S'il est d'usage d'affirmer que « tout commence par l'école », la politique menée jusqu'au 10 mai 1981 en matière d'éducation n'a guère permis de mettre en place l'éducation de qualité à laquelle chaque citoyen peut prétendre. Le changement de politique décidé démocratiquement par la majorité des Français ouvre aujourd'hui un horizon neuf au secteur éducatif tout entier et lui assigne une mission fondamentale : celle de redorer le blason d'un grand service public qui n'a que trop souffert du désengagement de l'Etat, tant sur la forme que sur le fond.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a consacré au secteur de l'éducation une large part de ses travaux puisque, en plus de ce rapport général que j'ai l'honneur de vous présenter, des rapports particuliers vous seront soumis par quatre de nos collègues, MM. Jacques Brunhes, Colonna, Fuchs et Santrot. Il m'appartient de vous présenter une analyse globale de ce projet de budget, laissant le soin à mes collègues d'intervenir plus précisément sur des secteurs essentiels tels que l'enseignement primaire et secondaire, l'éducation physique, l'enseignement technique ou les universités.

La commission a examiné avec une grande attention le projet de budget pour 1982 pour l'éducation. Comme dans beaucoup d'autres domaines, nous avons conscience qu'il aurait fallu faire plus, dès cette année. Néanmoins, ayant le sens des réalités, nous considérerons ce budget comme un budget de gestion qui permet cependant de corriger et d'infléchir la politique antérieure.

C'est un budget volontariste, dont l'ambition a dû « s'auto-censurer » en raison du lourd passif qu'il faut gérer. Même si l'héritage est encombrant, il faut aller de l'avant.

Les premières mesures, prises dans le collectif budgétaire du mois de juillet dernier, ont constitué un premier pas, même si est insuffisant eu égard à la tâche à accomplir.

Réhabiliter la fonction éducative dans la société est un véritable défi, voire un pari qui ne pourra être gagné que si toutes les parties concernées s'associent. Cela ne pouvait se réaliser, chacun le comprendra, en quelques mois. C'est en ce sens que le budget pour 1982 est à la fois un budget de rupture et un budget de transition.

Budget de rupture avec vingt-trois ans de lente dégradation d'une politique que nous n'avons cessé de dénoncer et qui ne sera pas sans laisser de conséquences ; mais surtout budget de transition se traduisant par l'engagement de politiques significatives en matière de créations d'emplois. En effet, en dix-huit mois, ce sont près de 30 000 emplois qui auront été créés dans l'éducation nationale.

Globalement, ce projet de budget donne un coup de frein au démantèlement de l'enseignement. La masse budgétaire s'élève cette année à 137 milliards 176 millions de francs contre 116 milliards 940 millions de francs en 1980, soit une augmentation de 17,3 p. 100. Bien qu'inférieure à la croissance du budget de l'Etat dans son ensemble, qui, lui, augmente de 27,6 p. 100, ce qui explique, monsieur Gantier, que la part réservée aux universités ait diminué, par rapport à l'an dernier, en pourcentage...

M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial pour l'enseignement supérieur. Ce n'est pas la seule explication !

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis, pour l'éducation nationale. Vous connaissez ces données de mathématiques élémentaires, que je ne vous ferai pas l'injure de vous expliquer dans le détail.

Bien qu'inférieure, disais-je, à la croissance du budget de l'Etat, cette augmentation est sensiblement supérieure à celle des dernières années : 15 p. 100 en 1981, 10 p. 100 en 1980 et 15,5 p. 100 en 1979. Le projet de budget de l'éducation nationale pour 1982 redevient, il importe de le souligner, le

premier budget civil de la nation. Il traduit bien notre souci de rendre à l'éducation la place qu'elle mérite dans la nation.

En effet, depuis la Révolution, le système éducatif ne cesse d'évoluer. Une rapide remontée dans le temps l'atteste.

Entre 1870 et 1881, l'école est l'un des champs de bataille où se décide si la France sera ou non républicaine. Le 28 mars 1882, la loi de Jules Ferry incite l'école à devenir une véritable « maison de l'éducation ». Celle du 19 juillet 1889 fait des instituteurs des fonctionnaires de l'Etat.

Les années 1903 à 1914 seront marquées par une incessante guérilla scolaire entre les partisans de l'école publique et ceux de l'école privée, combat qui se poursuit entre les deux guerres, pour la démocratisation de l'enseignement secondaire avec les lois Herriot et Jean Zay, prolongeant l'obligation scolaire jusqu'à quatorze ans.

Le mouvement d'idées permet d'aboutir, quelques années plus tard, à la création de la commission Langevin-Wallon qui préconise une école unique, une école pour tous. La période 1950-1980 vit éclore une succession de lois, Marie, Barangé, Pompidou, Guermeur, destinées à favoriser l'enseignement privé, brûlant problème qui n'a pas fini d'alimenter les passions !

Pourtant, aujourd'hui, nous sommes arrivés à un point de non-retour, car si l'évolution, la mutation d'une société et d'un système éducatif sont une preuve de sa bonne santé, un changement incessant serait aussi le signe de son inefficacité et de sa faiblesse.

Certes, notre société n'est pas une société close sur elle-même, refermée sur son seul héritage et ses seules traditions : elle s'est ouverte sur le monde. Mais, paradoxalement, dans ce monde « éclaté », la nécessité n'a jamais été plus forte de trouver ou de retrouver des repères et des racines. Cela est particulièrement vrai dans le domaine scolaire.

Les jeunes, contrairement à ce que l'on pourrait croire trop facilement, ont encore soif d'apprendre et de comprendre. Néanmoins, ils ne veulent plus le faire comme des êtres passifs mais comme des individus libres, capables « d'autogérer » leur vie : ils veulent une école réellement ouverte sur la vie.

C'est pourquoi ils récusent le monde de l'éducation tel qu'il est encore organisé, c'est-à-dire fondé sur la primauté absolue donnée à la sélection. La société française reste encore une société où les examens et les concours ont pour mission de maintenir la hiérarchie sociale traditionnelle, tout en essayant d'assurer l'égalité de tous devant l'éducation. Aussi, dans notre société profondément inégalitaire, l'école intervient-elle parfois dans la reproduction de ces inégalités.

Le changement que nous contribuons à instaurer passe donc par un changement de la culture scolaire. L'accès à la culture et au savoir peut et doit s'effectuer par des voies différentes ! La lutte contre l'échec scolaire s'inscrira en priorité dans le schéma de la nouvelle politique éducative. Nous répétons avec force que l'échec scolaire n'est pas inéluctable ! Montrons donc notre volonté et notre détermination à vaincre les forces d'inertie en leur opposant nos forces de renouvellement !

N'oublions jamais que l'enfant est un tout indissociable qui doit rester au cœur de nos préoccupations, même si les conceptions éducatives procèdent de réflexions différentes. Quelle école voulons-nous bâtir pour les enfants d'aujourd'hui et ceux des générations à venir ? Telle est la question à laquelle nous devons apporter une réponse urgente, mais préalable à toute réforme.

L'école est en crise, à cause de l'« asphyxie budgétaire » des précédents gouvernements. Cette asphyxie a contribué à détruire le service public de l'éducation.

M. Emmanuel Hamel. Presque 117 milliards de francs en 1980, vous appelez cela une « asphyxie budgétaire » !

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis, pour l'éducation nationale. Redresser la situation et préparer l'avenir, telle est notre ambition.

Pourtant, nous savons que la tâche est lourde, car la révolution des esprits ne se fera pas en un jour. La mise en place d'une nouvelle politique budgétaire est une condition nécessaire mais non suffisante. Forcés nous est de constater qu'en cette période de réflexion, d'attente, les projets éducatifs affluent de toutes parts.

Tous les auteurs sont animés des mêmes désirs : rebâtir une école où il fait bon vivre, redonner aux enseignants le goût et les moyens d'enseigner en leur assurant une formation digne de ce nom.

A cet égard, je voudrais souligner un curieux paradoxe. N'est-il pas paradoxal que le ministère de l'éducation nationale, chargé d'assurer la formation des jeunes de notre pays, ne puisse garantir encore une formation continue à ses propres personnels ?

Monsieur le ministre, la formation des enseignants doit donc être revue dans son ensemble, dans un esprit de concertation avec toutes les parties intéressées. C'est la réflexion que vous avez engagée. Nous serons vigilants quand vous nous présenterez ses conclusions.

Mais, changer de politique, c'est aussi changer de mentalité, accepter de remettre en cause des principes établis, œuvrer pour l'intérêt général, en dépassant le corporatisme et les attitudes revanchardes, pour faire front contre les forces de blocage que nous ne manquerons pas de rencontrer sur notre chemin. Ce n'est qu'à ce prix que nous réussirons la transformation de l'appareil scolaire et la revalorisation de la fonction enseignante, conditions nécessaires pour adapter l'école à l'évolution de la société.

Seul un projet éducatif articulé autour d'un projet de société saura vaincre les difficultés dans lesquelles se trouve l'école. L'espérance est immense ; il importe d'agir avec sérénité pour redéfinir ce que doit être l'école et ce qu'en attend l'enfant.

L'enfant du xx^e siècle n'attend plus la même chose de l'école ; il connaît des difficultés car ses connaissances sont des données brutes, éparpillées, dont il ne sait ni faire la synthèse ni retrouver les éléments de base.

L'éducateur doit donc avoir pour objectif de transmettre le savoir-faire pour que l'élève soit en mesure d'organiser sa réflexion et son esprit critique.

Il importe de bien définir les données nouvelles de la relation enseignant-enseigné. De plus, sachons ouvrir l'école sur la vie avec l'aide des parents et de la population. Bien sûr, cela demande de l'enthousiasme, de la persévérance mais c'est là le seul moyen de bâtir des passerelles entre l'école et la vie quotidienne, car la seule matière qui compte, c'est l'enfant qu'il faut préparer à devenir le travailleur, le citoyen, l'homme de demain.

Monsieur le ministre, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a particulièrement étudié ces questions et voudrait appeler votre attention sur quelques observations qu'elle a adoptées et qui figurent dans les conclusions de mon rapport écrit.

M. le président. Je vous demande de bien vouloir conclure, monsieur Derosier.

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis, pour l'éducation nationale. Je vais conclure, monsieur le président.

Je vous demande d'être attentif à l'une d'elles, monsieur le ministre.

Constatant que les crédits destinés aux bourses universitaires connaîtront, en 1982, une augmentation de 12,8 p. 100 en francs courants et de 14,2 p. 100 pour les bourses scolaires, la commission demande que des mesures soient prises rapidement pour assurer la démocratisation de l'enseignement. Le plus tôt sera le mieux.

Voter le projet de budget pour 1982 est un acte qui nous engage. La commission en a décidé l'adoption. Soulignons cependant que ce budget qualifié de gestion ou de transition ne pourra être simplement reconduit en 1983. Il importe donc qu'une large concertation s'instaure très rapidement pour que le prochain budget de l'éducation soit vraiment celui du renouveau de l'école et de son ouverture sur la vie. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement primaire et secondaire.

M. Jacques Brunhes, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le dernier rapporteur communiste d'un budget de l'éducation nationale a été Georges Cogniot, en 1936. J'ai pu constater quarante-cinq ans après, lors de mes visites, de mes rencontres, combien la nation fonde d'espoir, en matière d'éducation, dans un gouvernement et une majorité de gauche.

C'est d'autant plus vrai que la crise profonde qui affecte tout le système éducatif, de la maternelle à l'université, compromet l'avenir de millions de jeunes, alors même que les besoins d'un haut niveau de formation générale et professionnelle n'ont jamais été aussi grands qu'aujourd'hui.

La commission a pris acte avec intérêt des diverses déclarations du Président de la République et de vous-même, monsieur le ministre, visant à faire de l'école « un service public qui corrige les inégalités ».

Cet engagement rompt avec les orientations du passé. Les priorités retenues dessinent des choix politiques diamétralement opposés à la politique antérieure, notamment dans la lutte contre

l'échec scolaire et la ségrégation sociale, cela dans un esprit nouveau de concertation.

Certes l'héritage est si lourd, les inadaptations si profondes que ce premier budget d'une nouvelle politique ne peut, à l'évidence, corriger à lui seul le passif accumulé.

Toutefois, ainsi que je l'indique dans mon rapport, je regrette que le budget de l'éducation nationale augmente moins vite que celui de la nation. Cela dit, au-delà des chiffres, je veux donner mon opinion sur vos orientations.

D'abord, la lutte contre les inégalités. La pauvreté, voire la misère pour des millions de travailleurs, toutes les difficultés matérielles et morales qui assaillent les plus défavorisés s'entre-croisent chez leurs enfants, avec les handicaps linguistiques et culturels, les possibilités moindres de rattrapage, le retard dès le départ devant certains types d'études.

Une stratégie de lutte contre l'échec scolaire doit laisser place à la prévention par le développement de l'école maternelle, l'amélioration immédiate de ses conditions de fonctionnement et l'élévation du niveau de tous ses personnels.

C'est parce qu'elle intervient au départ — ou presque — en particulier à un moment du développement ou des transformations et des acquisitions s'opèrent à un rythme rapide que l'école maternelle peut jouer un rôle irremplaçable.

La concentration de moyens pour une lutte résolue contre l'échec scolaire à travers les zones d'éducation prioritaires recueillie d'autant plus mon agrément que je l'ai réclamée en vain au cours de la législature précédente.

Elle doit, naturellement, s'inscrire dans le cadre d'un accroissement général des moyens et reposer sur la plus large concertation jusqu'au niveau local. Cela fait l'objet d'une observation de la commission.

Le succès suppose, à notre sens, la réunion de plusieurs conditions. Les moyens supplémentaires accordés à ces zones prioritaires doivent servir à la mise en place de nouvelles formes de travail avec les enfants et les jeunes dans le cadre d'une réelle ouverture de l'école sur son environnement. Les enseignants doivent disposer des moyens pour développer un travail d'équipe. Les établissements où se mettent en place ces expériences devraient bénéficier d'une aide suivie.

Pour ce qui est de la politique des personnels, le projet de budget pour 1982 comporte un nombre non négligeable de nouveaux emplois. La commission s'en félicite et souhaite que soit élaborée et mise en place une formation des enseignants de très haut niveau. C'est une des questions décisives de la politique scolaire de notre pays.

Les enseignants formés aujourd'hui continueront à enseigner jusque dans le premier quart du XXI^e siècle. Le devoir de l'Etat est donc d'être très ambitieux. Il convient dès maintenant d'élever, d'unifier et de revaloriser la fonction enseignante.

L'objectif est celui d'une formation qui tendrait à obtenir pour tous les enseignants une égale formation, d'une durée minimale de cinq années joignant formation dans les disciplines à enseigner et formation pédagogique, tant théorique que pratique.

La commission comprend l'importance de la tâche à accomplir et la nécessité de la mission confiée à M. de Peretti. En effet, le visage de l'école de demain dépend pour une part des décisions qui seront prises pour enrichir la formation de nos maîtres.

La rentrée 1981 a introduit le système des « doublettes » ou des « binômes ». Ce choix difficile résultait de la politique malthusienne des gouvernements précédents qui ont délibérément sous-évalués les besoins de recrutement.

La solution finalement retenue fut d'accorder la priorité à la satisfaction immédiate des besoins en plaçant dès cette rentrée les enseignants nouvellement recrutés sur le terrain. Je comprends votre souci, monsieur le ministre. Mais la commission souhaite que ne soit pas reconduit pour la rentrée prochaine ce système des « doublettes » et que soient mises à l'étude des solutions qui, sans reproduire le passé, évitent ce principe d'alternance qui ne satisfait ni les enseignants ni les parents, et qui, surtout, ne permet pas une scolarité normale pour les enfants.

Je retiens dans mon rapport écrit un projet qui me semble mériter attention.

En dépit des déclarations nombreuses sur la nécessité de résorber l'auxiliaariat dans le second degré, cette question n'a guère avancé sous le précédent septennat.

La commission est consciente que le nouveau ministère ne pouvait, à cette présente rentrée, faire autrement que de prendre des mesures conservatoires, importantes certes, mais qui ne sauraient suffire à régler l'ensemble du problème. Mon rapport propose sur ce sujet des mesures auxquelles je vous renvoie.

La suppression massive de postes pour la surveillance dans les collèges et les lycées pose des problèmes que votre projet de budget ne peut corriger entièrement.

Enfin la commission tient à souligner le rôle essentiel des personnels de service, les agents de service, des personnels techniques, les ouvriers professionnels, des personnels de laboratoire et de santé, des personnels administratifs ou sociaux pour le fonctionnement du service public d'éducation. Je pense aussi, monsieur le ministre, au personnel de votre propre ministère. La commission constate que ces catégories ont été particulièrement négligées dans les préoccupations budgétaires antérieures. Elle souhaite qu'une attention toute particulière leur soit portée.

La démocratisation de l'enseignement est inconcevable sans un ensemble de mesures sociales tendant à assurer une égalisation progressive de l'accès des jeunes à l'éducation. J'ai bien noté votre volonté, monsieur le ministre, de concentrer votre action sur les élèves appartenant aux familles défavorisées.

Malheureusement je constate que cette volonté ne se traduit dans le présent budget, ni en matière de gratuité ni, surtout, en matière de bourses qui ne suivent pas l'évolution des prix et dont les plafonds d'ouverture restent si bas qu'il s'agit de « seuils de pauvreté ».

Le nombre des boursiers diminue constamment et je vous rappelle le scandale des crédits de bourses non consommés. Ils représentaient en 1980-1981 quelque 194,5 millions de francs.

La commission des finances constatait en octobre 1980 que les bourses pourraient être augmentées de 15 p. 100 sans qu'il soit par ailleurs nécessaire d'avoir recours à des crédits supplémentaires.

Un mot sur la politique d'équipement. Le volume des crédits d'équipement a connu ces dernières années une baisse considérable. Votre projet de budget pour 1982 ne pouvait opérer à lui seul un rattrapage, compte tenu des choix opérés par ailleurs par le ministère. Mais il va de soi qu'il s'agit là d'un très grave problème car la maintenance et la sécurité des établissements n'est plus assurée complètement. C'est pourquoi la commission souhaite une nouvelle politique d'équipement.

Je conclus par une dernière observation. La commission constate que, deux mois après la rentrée, certains problèmes demeurent, dus pour une part aux réductions dont les budgets antérieurs ont été l'objet, pour une part également aux prévisions souvent erronées, mais aussi aux pesanteurs et aux habitudes qui ont été prises.

Elle demande un bilan très précis des besoins quantitatifs à satisfaire encore, et, à partir de ce bilan, l'inscription de crédits qui permettront de régler les situations encore urgentes. Le nouvel esprit de concertation que chacun se plaît à souligner pourrait faciliter cette opération.

La commission invite l'Assemblée à adopter le projet de budget, qui marque une rupture avec les orientations des précédents gouvernements par ses intentions positives d'engager résolument, en concertation, une grande politique de l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Santrot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les universités.

M. Jacques Santrot, rapporteur pour avis. Le budget des enseignements universitaires, aujourd'hui enfin rattaché au vaste service public de l'éducation, va bénéficier en 1982, pour la première fois depuis cinq ans, d'une progression voisine de celle de l'ensemble du budget de l'éducation nationale.

La commission des affaires culturelles avait maintes fois dans le passé, sans aller cependant jusqu'à suivre ses rapporteurs successifs, M. Le Penec et M. Mexandeu, dans le rejet des crédits, adopté des observations sévères sur la politique suivie par les précédents ministres des universités.

Elle avait notamment, et pour se limiter aux dernières années, souhaité une politique audacieuse de la recherche qui permette un développement régulier de la recherche fondamentale. Elle avait également demandé que des mesures sociales soient prises afin d'assurer une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur et avait admis, en octobre 1980, que l'ensemble des dispositions relatives aux habilitations des deuxième et troisième cycles devaient être reconsidérées en procédant au préalable à une large consultation des différents partenaires intéressés.

On se souvient que la commission s'était, par ailleurs, élevée contre l'insuffisance manifeste des crédits de fonctionnement alloués aux établissements universitaires et contre l'absence de création d'emploi d'enseignant dans le budget de 1981.

Je rappelle enfin qu'elle avait réclamé dès 1979 la mise en place d'un plan d'intégration des enseignants vacataires dès

lors qu'ils remplissaient, en matière d'enseignement et de recherche, les conditions normales exigées pour le recrutement des enseignants du supérieur.

Premier budget des universités après le changement intervenu le 10 mai dernier, le projet de loi de finances pour 1982 répond point par point aux préoccupations exprimées, à l'initiative de ses rapporteurs par la commission lors des précédents budgets.

En très nette rupture avec le passé, le projet de budget qu'il nous est demandé aujourd'hui d'adopter démontre à l'évidence que les orientations formulées alors par la commission étaient parfaitement viables et qu'une autre politique des enseignements supérieurs diamétralement opposée à celle qui était suivie par les responsables du moment était possible.

Après avoir montré en quoi le projet de budget pour 1982 s'écarte délibérément des errements du passé, je présenterai certaines remarques de la commission concernant les problèmes qui seront abordés dans les prochains mois.

Le taux de croissance de ce budget sera de 16,3 p. 100. Cette progression sera la plus forte majoration que le budget de l'enseignement supérieur aura connue depuis 1975. Les créations effectives d'emplois budgétaires s'élèveront, tous postes confondus, à 2 606, ce qui constitue le nombre le plus élevé des dix dernières années. Autre élément de comparaison, le budget de 1981 ne comptait que vingt-neuf créations de poste.

Autre exemple significatif, celui de la création de 161 postes pour les bibliothèques universitaires alors qu'il n'y en avait eu en tout et pour tout que vingt-six dans les quatre derniers budgets.

Je dois signaler, malgré le peu de temps dont je dispose, la très nette réactualisation des crédits de fonctionnement des universités, en progression de 29,4 p. 100 par rapport au budget de 1981, ainsi que l'effort accentué en faveur de la recherche universitaire et, surtout, la reprise des opérations d'équipement, en augmentation de 66 p. 100, ainsi que l'affirmation de la volonté d'accélérer et de reprendre les travaux de maintenance, pour lesquels les crédits devaient progresser de 50 p. 100. Cet effort devra d'ailleurs être poursuivi compte tenu de l'état lamentable du patrimoine universitaire.

Un seul point difficile, monsieur le ministre, l'aide sociale aux étudiants qui n'augmente que de 12,2 p. 100, ce qui paraît nettement insuffisant aussi bien pour les bourses que pour le logement des étudiants.

Toutes ces observations, largement positives, mise à part la dernière, ont conduit la commission à vous proposer, mes chers collègues, d'adopter les crédits relatifs aux enseignements supérieurs.

Pour conclure, monsieur le ministre, je présenterai trois observations.

Premièrement, la commission souhaite participer pleinement à la préparation de la nouvelle loi d'orientation et à l'élaboration de la carte des formations universitaires.

Deuxièmement, elle estime que des mesures devront être prises rapidement pour réorganiser toutes les catégories de personnel de l'enseignement supérieur, mieux définir et mieux aménager la place respective et la carrière de chacune d'entre elles et régler le problème de toutes les catégories hors statut.

Troisièmement, elle juge qu'il faut étudier et mettre en place rapidement un plan d'intégration des enseignants vacataires avec, si possible, une première étape dès le début de l'année 1982. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'enseignement technique.

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'enseignement technique a connu au cours de ces huit dernières années une augmentation du nombre des élèves de 25 p. 100 — ils sont 1 154 000 — une progression en personnels de 28,5 p. 100 et un doublement des crédits en francs constants.

Pendant le même temps, la part des crédits de l'enseignement technique est passée, dans l'ensemble du budget de l'éducation nationale, de 24,9 p. 100 à 31,8 p. 100. En 1981, chaque élève coûte à la collectivité 12 000 francs par an, uniquement pour le budget de l'éducation nationale. On oublie très souvent, trop souvent, ce chiffre.

En dépit de ces efforts, l'enseignement technique connaît des problèmes particulièrement aigus.

D'abord, parce que le recrutement est largement orienté vers les milieux défavorisés. Plus de la moitié des effectifs des

classes de certificats d'éducation professionnelle ou de certificats d'aptitude professionnelle sont d'origine ouvrière. De même, les enfants d'ouvriers représentent plus de 35 p. 100 des effectifs de seconde de techniciens, mais moins de 17 p. 100 des effectifs de seconde C.

Ensuite, parce que le recrutement est souvent la conséquence d'une sélection par l'échec. Les enfants sont souvent peu motivés.

Or, dans l'enseignement technique, l'encadrement est moindre que dans l'enseignement général. Alors que 1 p. 100 seulement des collèges comptaient en 1980-1981 entre trente et trente-cinq élèves, c'est le cas pour 20 p. 100 des lycées d'enseignement professionnel. Les enfants les plus défavorisés par leur origine sociale sont encore les plus défavorisés dans l'enseignement, et ce n'est pas le budget pour 1982 qui transformera cette situation.

Certes, monsieur le ministre, vous recueillez l'assentiment de tous en affirmant la priorité que vous entendez donner à l'enseignement technique, mais ces intentions ne se traduisent pas, cette année du moins, dans les dotations budgétaires. Votre projet de budget pour 1982 atteint en effet 16 465 millions de francs, ce qui représente une progression de 19,3 p. 100, contre 16,2 p. 100 en 1981. Ce taux est supérieur à la moyenne d'accroissement du projet de budget de l'éducation nationale, mais sensiblement moins élevé que la progression d'ensemble du budget de l'Etat et bien inférieur à ce qu'attendaient les principales organisations syndicales d'un gouvernement qui a fait de la lutte contre l'échec et les inégalités le fondement de sa politique éducative.

Bien qu'en nombre relativement élevé, les créations d'emplois ne permettront pas la mise en place des réformes décidées. Le projet de budget prévoit certes 2 493 créations d'emplois d'enseignement et d'encadrement en faveur de l'enseignement technique — chiffre le plus élevé depuis 1975 — dont 1 018 pour les lycées et 1 000 pour les L.E.P. Cependant, ce nombre paraît insuffisant pour assurer la seule mise en place des actions prioritaires que vous entendez mener dans le domaine de l'enseignement technique, notamment la refonte des horaires et du contenu des enseignements pour la préparation du C.A.P. en trois ans.

En effet, la transformation des deux premières années de C.A.P. en quatrième et troisième préparatoires demande des moyens nouveaux. Ainsi, la dernière rentrée n'a pu se faire de façon satisfaisante. Faute de moyens suffisants, on continue à appliquer dans certains collèges les anciens horaires; dans d'autres, on tient bien compte des nouveaux horaires, mais en concentrant les effectifs, ce qui aggrave encore les conditions de travail déjà difficiles pour les élèves et pour les maîtres.

On peut évaluer à 1 500 le nombre de postes nécessaires pour assurer la mise en place effective de la réforme à la rentrée 1982 et à 700 postes supplémentaires les créations indispensables pour que puissent réellement être dispensés les programmes obligatoires aux examens: je pense en particulier au dessin d'art et à l'économie familiale et sociale. Il faudrait donc près de trois fois plus de créations d'emplois d'enseignant pour les L.E.P. que n'en prévoit ce projet de budget.

Par ailleurs, l'enseignement technique compte dans ses rangs la plus forte proportion de maîtres auxiliaires. Elle atteint 21,5 p. 100 des enseignants des L.E.P. alors que le nombre des auxiliaires n'est respectivement que de 10,2 p. 100 et 8,9 p. 100 dans les lycées et collèges du secondaire. Les mesures qu'envisage le ministère pour résorber l'auxiliaariat ne me semblent pas à la hauteur du problème puisque ce projet de budget ne prévoit expressément de titulariser que 288 maîtres auxiliaires sur 10 282.

En ce qui concerne les mesures d'aide sociale, ni celles prises depuis cinq ans, ni celles adoptées en 1981 en faveur des élèves de l'enseignement technique ne dispensent d'une révision d'ensemble des mécanismes d'aide sociale à l'enseignement technique.

Certes, pour l'année scolaire 1980-1981, 49 p. 100 des boursiers du second cycle court bénéficiaient d'au moins dix parts de bourse contre 14,3 p. 100 pour l'ensemble des boursiers du second degré. Il n'en reste pas moins que le nombre des boursiers du second cycle court n'a cessé de diminuer depuis cinq ans tant en chiffres absolus qu'en valeur relative.

On ne revalorisera pas l'enseignement technique tant qu'il ne sera pas mis fin à la distorsion qui existe entre la rémunération des apprentis, qui perçoivent 15 p. 100 du S.M.I.C. dès le premier semestre de formation, et le montant des bourses allouées aux élèves de l'enseignement technique.

Peut-être devrait-on envisager d'accorder une allocation d'études pour les élèves de plus de seize ans qui poursuivent une

formation professionnelle dans le cadre de l'enseignement technique.

Il convient également d'examiner la gratuité des manuels scolaires sous un autre angle en accordant, par exemple, des subventions aux établissements pour les seuls matériels pédagogiques utilisés dans les sections où les manuels n'existent pas.

Il n'y a pas non plus de gratuité pour les transports scolaires dans le technique. En effet, la moitié des élèves placés en internat sont dans les L. E. P. : ils accomplissent donc, en général, un aller-retour par semaine. Or l'Etat ne prend pas en charge ceux qui n'accomplissent qu'un voyage hebdomadaire. Les enfants du technique sont pénalisés, alors qu'ils sont déjà souvent défavorisés par leur origine sociale et par le fait qu'ils sont obligés d'être internes puisque le recrutement des L. E. P. se fait par académie.

Quant aux équipements, ils bénéficient d'une progression de crédits d'un tiers ; ce qui permettra de construire dix lycées d'enseignement professionnel au lieu de huit en 1981. Or des dizaines de milliers d'élèves n'ont pu être admis cette année dans les L. E. P. pour préparer un C. A. P. ou un B. E. P. J'ajoute que quatre-vingt-un lycées d'enseignement professionnel fonctionnaient encore à la fin de l'année dernière dans des bâtiments démontables et que 52 000 places de L. E. P. étaient considérées comme vétustes ou inadaptées.

Enfin on assiste depuis peu à une rénovation pédagogique des enseignements technologiques. Plus de 60 000 élèves ont ainsi participé à des séquences éducatives en entreprise. Les résultats sont positifs et vous avez prévu qu'elles concerneront 90 000 élèves l'année prochaine. Mais, à ce rythme, il faudra dix ans pour que tous les enfants scolarisés dans le technique profitent de ces séquences durant leur formation.

Des interrogations similaires se posent pour l'éducation manuelle où il subsiste un déficit de 7 000 heures. Ainsi les options technologiques prévues en classes de quatrième et de troisième ne profitaient qu'à 6 p. 100 des élèves. Les ateliers n'équipent qu'un tiers des collèges et les crédits prévus pour leur construction ont encore baissé.

Monsieur le ministre, la commission aurait souhaité qu'intervienne une augmentation plus importante des crédits alloués à l'enseignement technique. J'avais suggéré de repousser ce projet de budget afin de vous inciter à dégager quelques crédits supplémentaires ; la commission ne m'a pas suivi et elle a adopté ce projet de budget. Elle espère néanmoins que vous pourrez proposer à l'Assemblée des moyens nouveaux pour que soit mieux assurée la lutte contre les inégalités. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Colonna, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'éducation physique et sportive.

M. Jean-Hugues Colonna, rapporteur pour avis. Le pays n'a cessé de proclamer, par ses voix les plus autorisées et les plus officielles, l'importance de l'éducation physique et sportive, composante irremplaçable d'une véritable formation et dimension essentielle de l'éducation. En sport, tout commence à l'école ; voilà ce que, depuis vingt ans, nous avons pu entendre.

Pourtant, dans la réalité, le système français d'éducation persiste à considérer cet enseignement comme accessoire, secondaire, négligeable même, puisque bien des problèmes ont été résolus par la suppression pure et simple de la discipline qui les posait.

Alors que la sacro-sainte spécificité de l'éducation physique et sportive n'a jamais servi que de prétexte à justifier l'embonpoint trompeur d'un ministère propre, l'expérience a prouvé qu'avoir son ministre à soi n'était pas forcément disposer d'un défenseur. Ce fut très souvent le contraire. D'où la méfiance qui doit être la nôtre à l'égard de l'utilisation de la notion de spécificité.

La promotion de l'éducation physique et sportive passe, en fait, par la volonté politique de lui reconnaître son statut d'utilité publique, avec, en corollaire, les moyens indispensables à son développement.

Avec les parents d'élèves, les enseignants sont satisfaits des premières mesures que vous avez prises dès votre arrivée rue de Grenelle et parmi lesquelles je citerai la création dans le collectif budgétaire de 525 postes de titulaire et de quelque 300 postes d'adjoint d'enseignement destinés aux maîtres auxiliaires ; le rétablissement de la troisième heure dans le forfait hebdomadaire pour les associations sportives ; l'accroissement de deux à trois heures pour les classes préparatoires à l'apprentissage, les classes pré-professionnelles de niveau et les classes de C. A. P. des lycées d'enseignement professionnel ; la réouver-

ture d'unités d'enseignement et de recherche condamnées par votre prédécesseur ; enfin, l'habilitation à la préparation de sept maîtrises dans diverses académies.

Si les parents d'élèves et les enseignants sont satisfaits, la commission des affaires culturelles l'est avec eux.

Votre projet de budget pour 1982 nous propose une augmentation globale de 16,6 p. 100. Celle-ci est cependant très inférieure tant à celle du budget de l'Etat qui se situe à 27 p. 100 qu'à celle de l'ensemble de votre ministère.

Il prévoit la création de 1 700 emplois dont 1 650 d'enseignant ; si l'on ajoute à ce dernier chiffre les quelque 825 créations intervenues au collectif budgétaire, ce sont 2 475 emplois d'enseignant que vous aurez créés, soit huit fois plus que n'en comptait le budget initial de 1981.

Mais même si ce bilan est largement positif, la commission estime que cela ne peut suffire.

La comparaison avec la politique de démantèlement conduite dans le passé n'est plus de mise et, dès lors que nous reconnaissons à l'éducation physique et sportive son caractère d'utilité publique, ce sont les besoins du pays que nous avons à prendre en compte. Or ceux-ci sont considérables. Jugez-en.

Eu égard à l'horaire hebdomadaire de cinq heures dans le secondaire qui est notre objectif, ce sont 22 000 postes qu'il faut créer si l'on s'en tient au plan pluriannuel de recrutement que la commission estime indispensable pour parvenir, en sept ans, à l'objectif intermédiaire de quatre heures dans le premier cycle, et de trois heures dans le second. Ce sont alors 10 000 postes qu'il faut prévoir, conformément aux engagements pris.

En outre la commission a constaté l'insuffisance notoire de l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire, notamment dans le domaine de la formation initiale et permanente des instituteurs. Elle souhaite donc que, dans la perspective d'une mise en place d'un corps unique d'enseignants formés à l'université, la formation en éducation physique et sportive des instituteurs s'effectue en relation de plus en plus étroite entre les professeurs d'écoles normales, les conseillers pédagogiques — départementaux ou de circonscription — et les universités.

Je veux parler des unités d'enseignement et de recherche d'éducation physique et sportive car elles ont la dimension qualitative pour assurer à tous les fruits de la recherche qu'elles seules pratiquent. Il faut donc augmenter leurs moyens, leur nombre et leur permettre de s'inscrire dans un ensemble universitaire chargé de la formation de tous les maîtres. Elles devraient aussi avoir mission d'assurer la formation des cadres et animateurs destinés à d'autres secteurs que celui de l'enseignement. L'habilitation des sept maîtrises est, à ce titre, particulièrement intéressante et prometteuse.

En ce qui concerne les activités physiques et sportives dans l'enseignement supérieur, vous nous avez fait savoir, monsieur le ministre, que cette question est à revoir dans son ensemble. La commission en a pris acte et elle souhaite être consultée, informée, sur cet important problème.

Par ailleurs, la commission demande qu'une première mesure significative soit prise, au cours de la discussion budgétaire qui va suivre, dans la perspective d'un plan d'intégration des professeurs adjoints dans le corps des certifiés, et que soit mis fin, simultanément, au recrutement des personnels de cette catégorie.

Quant aux crédits de fonctionnement la commission, après avoir regretté qu'ils ne connaissent qu'une augmentation de 11 p. 100 dans le secondaire, demande que soient revus et réformés le système et les taux du « franc élève ». Elle désire que les subventions allouées aux établissements scolaires du deuxième degré assurent intégralement la couverture des dépenses de fonctionnement des équipements sportifs annexés.

La commission constate, pour le regretter, qu'aucun crédit d'équipement ne figure dans ce projet de budget pour les secteurs élémentaire et secondaire. Elle demande, en conséquence, que les équipements sportifs nécessaires aux établissements scolaires, fassent l'objet d'une programmation et d'une réalisation, assumées sous la responsabilité pleine et entière du ministère de l'éducation nationale, afin d'en garantir la simultanéité et la contiguïté avec la construction scolaire proprement dite.

Enfin, la commission se félicite du retour de l'éducation physique et sportive au sein du ministère de l'éducation nationale. Elle voudrait que soit envisagée, à moyen terme, l'intégration réelle des enseignants par leur rattachement aux différentes directions administratives du ministère de l'éducation nationale. Voilà qui n'est pas demander la lune, mais accéder quand même à la mer de la Sérénité. (*Sourires.*)

Largement positif par rapport au passé, votre projet de budget a reçu l'approbation de la commission qui a, par ailleurs, estimé que l'effort devait être accentué, car le passif est considérable. Conformément aux souhaits de la commission des affaires cultu-

relles, familiales et sociales, je vous invite donc, mes chers collègues, à voter le projet de budget de l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Pierret, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Pierret, rapporteur général. Monsieur le ministre, je n'aurai besoin que de quelques minutes pour vous suggérer certaines modifications en fonction des excellents rapports qui viennent d'être présentés par mes collègues, rapporteurs spéciaux et rapporteurs pour avis.

Les grandes composantes du projet de budget de l'éducation nationale comportent de très nombreux aspects positifs qui ont été soulignés, notamment par mon collègue François Mortelette. Je crois qu'il n'est pas trop fort d'affirmer que le projet de loi de finances pour 1982 marque une rupture décisive avec la politique d'éducation précédemment pratiquée. Ce fait est particulièrement net en ce qui concerne les créations d'emplois.

Cependant, monsieur le ministre, je voudrais que vous donniez à l'Assemblée votre sentiment sur trois points précis en vous demandant d'examiner, avec votre collègue chargé du budget, les possibilités d'opérer les modifications essentielles et nécessaires qui ont été demandées par les rapporteurs.

Le premier sujet nécessiterait, si l'on voulait bien accepter mes remarques, des engagements financiers nettement moins élevés que le deuxième. Pour autant son importance sur la marche concrète des établissements nous paraît décisive. Les élus locaux — nous le sommes à peu près tous ici — ont constaté au cours des réunions des conseils d'établissement dans lesquels ils siègent, l'intérêt que revêtaient l'action et le travail des agents de l'éducation nationale. Il serait nécessaire, dans le projet de budget pour 1982, de tenir compte des éminents services que ces derniers rendent au système éducatif et pédagogique par la qualité de leur travail et par leur présence sans laquelle nos établissements d'enseignement ne connaîtraient pas de fonctionnement régulier. Leur rôle, trop souvent négligé, doit être l'objet aujourd'hui d'une véritable réhabilitation et je vous suggère de consentir en leur faveur un effort supplémentaire en prévoyant notamment davantage de créations d'emplois d'agent pour l'année prochaine.

Le deuxième sujet que j'aborderai très brièvement concerne l'enseignement technique que plusieurs collègues viennent d'évoquer avec beaucoup de compétence et de précision. Cet enseignement occupe en effet une place capitale dans la grande politique industrielle que le Gouvernement entend initier et développer.

Chacun a en effet conscience que la relance de l'industrie française est la clé du redressement national et de la lutte contre le chômage. Or la politique industrielle non seulement nécessite des engagements financiers favorisant l'investissement, mais elle exige également la création de conditions d'environnement favorables au développement des initiatives des chefs d'entreprise, ce qui ne peut pas se concevoir sans un investissement humain considérable dans l'enseignement technique.

C'est pourquoi il me paraît nécessaire que le Gouvernement tienne compte de cet impératif national de redressement et augmente en conséquence les dotations budgétaires en faveur de l'enseignement technique, en particulier dans le domaine des bourses — qui a été abordé tout à l'heure par mes collègues Bernard Derosier et Jacques Brunhes — qu'il s'agisse des boursiers en formation C.A.P., en formation B.E.P. ou en classes d'enseignement technologique long.

Une telle initiative gouvernementale serait d'autant plus appréciée — ce sera ma troisième remarque — qu'elle s'accompagnerait d'une augmentation sensible de l'effort en faveur de certaines catégories d'élèves qui, défavorisés par leur origine sociale, connaissent des difficultés scolaires.

Ainsi qu'en témoigne ce projet de budget, vous voulez lutter contre ce système de l'échec sur lequel nous avons entendu, il y a un instant, d'excellentes paroles. Or celui-ci pourrait d'autant mieux être combattu si l'on tenait compte des impératifs pédagogiques particuliers des classes pré-professionnelles de niveau, les C.P.P.N., que nous connaissons tous. Il conviendrait de les doter d'un encadrement pédagogique plus complet, par la création d'une centaine de postes de professeur d'enseignement général des collèges, ce qui améliorerait la qualité de ces classes qui assurent le lien entre l'enseignement secondaire de type classique et l'enseignement technique et technologique.

Telles sont, monsieur le ministre, les trois propositions que je voulais présenter. Elles sont certes modestes mais elles constituent autant de signaux sur les quelques insuffisances — également modestes — que renferme ce projet de budget de l'éducation nationale. Dans un contexte difficile, le Gouvernement a consenti en faveur de l'éducation nationale un effort considérable afin de tourner, sur un passé révolu, une nouvelle page d'avancée et de croissance dans un domaine qui est cher à l'Assemblée nationale.

Voilà, monsieur le ministre, trois propositions sur lesquelles nous attendons de votre part, au nom du Gouvernement, des précisions et des engagements supplémentaires. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1982, n° 450 (rapport n° 470 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).
Education nationale et article 87 (suite) :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Enseignement primaire et secondaire :
(Annexe n° 13. — M. François Mortelette, rapporteur spécial.)

Enseignement supérieur :
(Annexe n° 14. — M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial.)

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :
(Avis n° 471 : éducation nationale - tome V : M. Bernard Derosier ; enseignement primaire et secondaire - tome VI : M. Jacques Brunhes ; universités - tome VII : M. Jacques Santrot ; enseignement technique - tome VIII : M. Jean-Paul Fuchs ; éducation physique et sportive - tome IX : M. Jean-Hugues Colonna.)

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.



ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Lundi 9 Novembre 1981.

SCRUTIN (N° 165)

Sur le titre III de l'état B annexé à l'article 42 du projet de loi de finances pour 1982. (Budget des anciens combattants — Moyens des services.)

Nombre des votants	478
Nombre des suffrages exprimés.....	475
Majorité absolue.....	238
Pour l'adoption.....	337
Contre	138

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM. Adevah-Pœuf. Alaïze. Alfonsi. Anciant. Ansart. Asensi. Aumont. Baclet. Balligand. Ba'ly. Ba'migère. Bapt (Gérard). Baroin. Barnier. Barthe. Bartolone. Bassinat. Bateux. Battist. Baylet. Bayou. Beaufils. Beaufort. Béche. Becc. Beix (Roland). Bellon (André). Belorgey. Beltrame. Benedetti. Benetière. Benoit. Beregovoy (Michel). Bernard (Jean). Bernard (Pierre). Bernard (Roland). Berson (Michel). Bertile. Besson (Louis). Billardon. Billon (Alain). Bladt (Paul). Bockel (Jean-Marie). Bocquet (Alain). Bois. Bonnemalson. Bonnet (Alain). Bonrepaux. Borel. Boucheron (Charente). Boucheron (Mlle-et-Vilaine). Bourgutignon. Braine. Briand. Brune (Alain). Brunet (André). Brunhes (Jacques). Bustlin. Cabé.	Mme Cacheux. Cambolive. Carraz. Cartelet. Cartraud. Cassaing. Castor. Cathala. Caumont (de). Césaire. Mme Chalgneau. Chantraut. Chapuis. Charpentier. Charzat. Chauveau. Chénard. Mme Chepy-Léger. Chevallier. Chirac. Chomat (Paul). Chouat (Didier). Coffineau. Colin (Georges). Collomb (Gérard). Colonna. Combastell. Mme Commergnat. Couillet. Couqueberg. Dabezies. Darinet. Dassonville. Defontaine. Dehoux. Delanoë. Delehedde. Deilsle. Denvers. Derosier. Deschaux-Beaume. Desgranges. Dessain. Destrade. Dollo. Douyère. Drouin. Dubedout. Ducoloné. Dumas (Roland). Dumont (Jean-Louis). Dupilet. Duprat. Mme Dupuy. Duraffour. Durbec. Durieux (Jean-Paul). Duroméa. Duroure. Durupt. Dutard. Escutia.	Estier. Evin. Faugaret. Faure (Maurice). Mme Fiévet. Fleury. Floch (Jacques). Florian. Forgues. Forni. Fourré. Mme Frachon. Mme Fraysse-Cazalis. Frêche. Frelaut. Fromion. Gabarrou. Gaillard. Gallet (Jean). Gallo (Max). Garcin. Garmendia. Garrouste. Mme Gaspard. Gatel. Germon. Giovannelli. Mme Goeuriot. Gosnat. Gourmelon. Goux (Christian). Gouze (Hubert). Gouzes (Gérard). Grézaré. Guidoni. Guyard. Haesebroeck. Hage. Mme Halimi. Hamel. Harcourt (François d'). Hauteœeur. Haye (Kléber). Hermier. Mme Horvath. Hory. Houteer. Huguet. Huyghues des Etages. Ibanès. Istace. Mme Jacq (Marle). Mme Jacquaint. Jagoret. Jalton. Jans. Jarosz. Join. Josephé. Jospin.
---	--	---

Josselin. Jourdan. Journet. Joxe. Julia (Didier). Julien. Kuchéida. Labazée. Laborde. Lacombe (Jean). Lagorce (Pierre). Laignel. Lajoinie. Lambert. Lareng (Louis). Lassale. Laurent (André). Laurisergues. Lavédrine. Le Bailly. Le Bris. Le Coadic. Mme Lecuir. Le Drian. Le Foll. Lefranc. Le Gars. Legrand (Joseph). Lejeune (André). Le Meur. Lengagne. Leonetti. Loncle. Lotie. Luisi. Madrille (Bernard). Mahéas. Maisonnat. Malandain. Maigras. Maivy. Marchais. Marchand. Mas (Roger). Masse (Marius). Massion (Marc). Massot. Mazolin. Mellick. Menga. Netais. Netzinger. Michel (Claude). Michel (Henri).	Michel (Jean-Pierre). Mitterrand (Gilbert). Mocœur. Montdargent. Mme Mora (Christiane). Moreau (Paul). Mortelette. Moulinet. Moutoussamy. Natiez. Mme Nelertz. Mme Neveux. Nîès. Notebart. Nucci. Odru. Oehler. Olméta. Ortet. Mme Osseltn. Mme Patrat. Patriat (François). Pen (Albert). Pénicaut. Perrier. Pesce. Peuziat. Philibert. Pidjot. Pierret. Pignion. Pinard. Pistre. Planchou. Poignant. Pons. Poperen. Porelli. Portehault. Pourchon. Prat. Prouvost (Pierre). Proveux (Jean). Mme Provost (Eliane). Quèyranne. Quilès. Ravassard. Raymond. Renard. Renault. Richard (Alain). Rieubon.
---	---

Ont voté contre :

MM. Anquer. Aubert (Emmanuel). Aubert (François d'). Barre. Barrot. Bas (Pierre). Baudouin. Baumel. Bayard. Bégault. Benouville (de). Bergelin. Bigard. Birraux. Bizet. Blanc (Jacques). Bonnet (Christian). Bouvard. Brial (Benjamin). Brocard (Jean). Brochard (Albert). Caro.	Cavaillé. Chaban-Delmas. Charié. Charles. Chasseguet. Chaubard. Clément. Coïnat. Cornette. Corrèze. Cousté. Couve de Murville. Daillet. Dassault. Debré. Delatre. Delfosse. Deniau. Deprez. Desanlis. Dousset. Durand (Adrien). Durr.	Esdras. Falala. Fèvre. Fillon (François). Flosse (Gaston). Fontaine. Fossé (Roger). Foyer. Frédéric-Dupont. Fuchs. Galley (Robert). Gantier (Gilbert). Gascher. Gastines (de). Geng (Francis). Gengenwin. Glssinger. Goasduff. Godefroy (Pierre). Godfrain (Jacques). Gorse. Goulet. Grussenmeyer.
--	---	--

Guichard.	Masson (Jean-Louis)	Prorini.
Haby (Charles).	Mauger.	Raynal.
Haby (René).	Maujouan du Gasset	Richard (Lucien).
Hamelin.	Mezoud.	Rigaud.
Mme Harcourt	Médecin.	Rocca Serra (de).
(Florence d').	Méhaignerie.	Rossinot.
Mme Hauleclocque	Mesmin.	Sablé.
(de).	Messmer.	Santoni.
Inchauspé.	Nestre.	Sautier.
Kaspereit.	Micaux.	Sauvaigo.
Koehl.	Miossec.	Séguin.
Krieg.	Mme Missoffe.	Seitlinger.
Labbé.	Mme Moreau	Soisson.
La Combe (René).	(Louise).	Sprauer.
Lafeur.	Narquin.	Stasi.
Lanclen.	Noir.	Tiberl.
Lauriol.	Nungesser.	Toubon.
Léolard.	Ornano (Michel d')	Tranchant.
Lestas.	Perbet.	Valleix.
Ligot.	Péricard.	Vuillaume.
Lipkowski (de).	Pernin.	Wagner.
Madelin (Alain).	Perrut.	Weisenhorn.
Marcellin.	Petit (Camille).	Wolff (Claude).
Marcus.	Plnte.	
Marelte.	Préaumont (de).	

Se sont abstenus volontairement :

MM. Mathieu (Gilbert), Millon (Charles) et Zeller.

N'ont pas pris part au vote :

Alphandery.	Dhaille.	Royer.
Audnot.	Gaudin.	Sergheraert.
Branger.	Hunault.	Stirn.
Briane (Jean).	Juventin.	

Excusé ou absent par congé :

M. Fouchier.

N'a pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale.

ANALYSE DU SCRUTIN**Groupe socialiste (287) :**

Pour : 284 ;
Contre : 1 : M. Chaubard ;
Non-votants : 2 : MM. Dhaille, Mermaz (président de l'Assemblée nationale).

Groupe R. P. R. (88) :

Pour : 5 : MM. Barnier, Chirac, Julia (Didier), Pons, Vivien (Robert-André) ;
Contre : 83.

Groupe U. D. F. (62) :

Pour : 2 : MM. Hamel, Harcourt (François d') ;
Contre : 53 ;
Abstentions volontaires : 2 : MM. Mathieu (Gilbert), Millon (Charles) ;
Non-votants : 4 : MM. Alphandery, Briane (Jean), Gaudin, Stirn ;
Excusé : 1 : M. Fouchier.

Groupe communiste (44) :

Pour : 44.

Non-inscrits (10) :

Pour : 2 : MM. Giovannelli, Hory ;
Contre : 1 : M. Fontaine ;
Abstention volontaire : 1 : M. Zeller ;
Non-votants : 6 : MM. Audnot, Branger, Hunault, Juventin, Royer, Sergheraert.

Mises au point au sujet du présent scrutin.

M. Chaubard, porté comme « ayant voté contre », et M. Dhaille, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)